

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

TOME II



PARIS

BUREAUX DE LA PUBLICATION

1, RUE BAILLIF, 1

1860

DISCOURS

DE

LA LANTERNE

AUX PARISIENS

Qui male agit, odit lucem.

Saint Matthieu.

Les fripons ne veulent pas de lanterne.



EN FRANCE

L'AN 1^{er} DE LA LIBERTÉ

1789

ÉPITRE DÉDICATOIRE

A NOSSEIGNEURS DU PARLEMENT DE TOULOUSE

Nosseigneurs,

On m'a conté que vous aviez brûlé la *France libre*. Tous les livres de physique de Salomon furent brûlés par le roi Ezéchias sur les degrés du temple, de peur qu'ils ne détournassent le peuple de son attention à la sainte Ecriture; cela doit consoler les auteurs dont les brochures sont brûlées par les gens du roi aux pieds du grand escalier. Pour moi, je vous remercie de ces flammes honorables, le feu qui consumait la victime montrait qu'elle était agréable aux dieux. Le feu qui consume un livre montre qu'il n'a pas déplu aux hommes. Cette flamme qui s'élève autour de ces feuilles est comme l'auréole qui couronne l'auteur.

Agréez donc de ma reconnaissance l'hommage de cette seconde édition et puisse ma

chère *Lanterne* obtenir de vous la même faveur ! Je doute que ce cadet fasse autant fortune que son aîné ; mais je vous prie de ne point mettre de jalousie dans la famille.

Je me hâte de vous le présenter pendant qu'il en est temps encore. Pourquoi faut-il que ce flambeau bienfaisant qui a fait renaître de sa cendre ma brochure et a procuré aux libraires une quatrième édition soit prêt à s'éteindre dans vos mains ? Hélas ! Nosseigneurs, malgré les efforts de MM. Cazalès et Martin de Castelnau dary dont les principes ont fait ici tant d'honneur à votre province, il est vraisemblable que la *France libre* est le dernier écrit que Vos Seigneuries auront brûlé, et j'aurai la gloire immortelle d'avoir fermé la marche qui commence à Salomon, doyen des auteurs lacérés et mis à l'index ; il est bien juste qu'en reconnaissance vous receviez de moi une épître dédicatoire, vraisemblablement la dernière aussi qui vous sera adressée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Nosseigneurs,

L'AUTEUR DE LA *France libre*.

LA LANTERNE

AUX PARISIENS

BRAVES PARISIENS,

Quels remerciements ne vous dois-je pas ? Vous m'avez rendue à jamais célèbre et bénie entre toutes les lanternes. Qu'est-ce que la lanterne de Sosie ou la lanterne de Diogène, en comparaison de moi ? Il cherchait un homme, et moi, j'en ai trouvé 200 mille. Dans une grande dispute avec ce Louis XIII, mon voisin, je l'ai obligé de convenir que je méritais mieux que lui le surnom de Juste. Chaque jour je jouis de l'extase de quelques voyageurs anglais, hollandais, ou des Pays-Bas, qui me contemplant avec admiration ; je vois qu'ils ne peuvent revenir de leur surprise, qu'une lanterne ait fait plus en deux jours que tous leurs héros en cent ans. Alors je ne me tiens pas d'aise, et je m'étonne qu'ils ne m'entendent pas m'écrier : Oui, je suis la reine des lanternes.

Citoyens, je veux me rendre digne de l'honneur qu'on m'a fait de me choisir. Le public se groupe et se renouvelle sans cesse autour de moi. Je n'ai pas perdu un mot de ce qui s'y est dit; j'ai beaucoup observé, et je demande aussi la parole.

Avant de venir aux reproches que je voudrais bien n'avoir point à faire à la Nation, d'abord elle recevra de moi les compliments qui lui sont dus. Dans les dernières ordonnances, on remarque un style tout nouveau. Plus de *Louis, par la grâce de Dieu*; plus de *car tel est notre plaisir*. Le roi fait à son armée l'honneur de lui écrire; il demande aux soldats leur affection. Je n'aime pas qu'il la demande au nom de ses ancêtres, et on voit bien que le libraire Blaizot, ne lui a point remis d'exemplaire d'une certaine brochure où on a fait les portraits de ses pères ¹. Au demeurant, la lettre est des plus polies. Le nouveau secrétaire de la guerre connaît les bien-séances, et ce style m'enchanté.

N'avez-vous pas remarqué encore que le cri de vive le roi n'est plus si commun, et vieillit comme le cri Montjoie Saint-Denis. Autrefois, si les Parisiens avaient donné au prince un vaisseau, ou accordé un octroi, au lieu de crier : Vive la bonne ville de Paris, on criait : Vive le roi! Si nous avons battu

¹ La France libre.

les Impériaux, au lieu de crier : Vive nos soldats! vive Turenne! sous leurs tentes remplies de blessés, les bonnes gens criaient : Vive le roi! pendant qu'à cent lieues de là, le roi reposait mollement sous les pavillons de la volupté, ou poursuivait un daim dans la forêt de Fontainebleau. — Dernièrement encore dans la nuit du 4 août, lorsque la noblesse et les communes disputaient de sacrifices, se dépouillaient à l'envi, et qu'on entendait de toutes parts dans l'Assemblée nationale ces mots touchants : Nous sommes tous égaux, tous amis, tous frères; au lieu de s'écrier : Vive le vicomte de Noailles, vive le duc d'Aiguillon, vive Montmorenci, Castellane, vive Mirabeau qui leur a donné l'exemple, vive la Bretagne, vive le Languedoc, l'Artois et le Béarn, qui sacrifient si noblement leurs privilèges, n'a-t-on pas vu M. de Lally s'égosiller à crier : Vive le roi, vive Louis XVI, restaurateur de la liberté française! Il était lors deux heures après minuit, et le bon Louis XVI, sans doute dans les bras du sommeil, ne s'attendait guère à cette proclamation, à recevoir, à son lever une médaille, et qu'on lui ferait chanter, avec toute la cour, un fâcheux *Te Deum* pour tout le bien qu'il venait d'opérer. M. de Lally, rien n'est beau que le vrai.

Aujourd'hui l'Assemblée nationale semble mieux sentir sa dignité. M. Target en a fait

l'expérience, lorsque, suivant le vieux style, ayant commencé sa dernière adresse par ces mots : Sire, nous apportons aux pieds de Votre Majesté, on lui cria : *A bas les pieds*. Ce qui doit consoler l'honorable membre de cette disgrâce, c'est l'adresse de remerciement qu'il vient de recevoir de la part des anguilles de Melun, sur son sursis au droit de pêche. Français, vous êtes toujours le même peuple, gai, aimable, et fin moqueur. Vous faites vos doléances en vaudevilles, et vous donnez dans les districts votre scrutin sur l'air de Malbroug. Mais ce peuple railleur, la nuit du 4 août l'élève au-dessus de toutes les nations. On a bien vu chez les autres peuples le patriotisme faire des sacrifices, et les femmes, dans les calamités, porter leurs pierreries au Trésor public : les dames romaines se dépouillaient de leur or, mais il leur fallait des distinctions, des litières, des chars, des ornements exclusifs, et du rouge; autrement, disaient-elles, et si on ne révoque la loi *Appia*, nous ne ferons plus d'enfants. Il était réservé aux dames françaises de renoncer même aux honneurs, et de ne plus vouloir de distinctions que celles dont les vertus ne sauraient se défendre, les bénédictions du peuple.

Français, est-ce que vous n'instituerez pas une fête commémorative de cette nuit où tant de grandes choses ont été faites sans les lenteurs du scrutin, et comme par inspiration?

Hæc nox est.... C'est cette nuit, devez-vous dire, bien mieux que de celle du samedi saint, que nous sommes sortis de la misérable servitude d'Egypte. C'est cette nuit qui a exterminé les sangliers, les lapins, et tout le gibier qui dévorait nos récoltes. C'est cette nuit qui a aboli la dime et le casuel. C'est cette nuit qui a aboli les annates et les dispenses, qui a ôté les clefs du ciel à un Alexandre VI, pour les donner à la bonne conscience. Le pape ne lèvera plus maintenant d'impôt sur les caresses innocentes du cousin et de la cousine. L'oncle friand, pour coucher avec sa jeune nièce, n'aura plus besoin de demander qu'à elle une dispense d'âge. C'est cette nuit qui, depuis le grand réquisiteur Séguier jusqu'au dernier procureur fiscal de village, a détruit la tyrannie de la robe. C'est cette nuit qui en supprimant la vénalité de la magistrature, a procuré à la France le bien inestimable de la destruction des parlements. C'est cette nuit qui a supprimé les justices seigneuriales et les duchés-pairies; qui a aboli la main-morte, la corvée, le Champart et effacé de la terre des Francs tous les vestiges de la servitude. C'est cette nuit qui a réintégré les Français dans les droits de l'homme, qui a déclaré tous les citoyens égaux, également admissibles à toutes les dignités, places, emplois publics; qui a arraché tous les offices civils, ecclésiastiques et militaires, à l'ar-

gent, à la naissance, et au prince, pour les donner à la nation et au mérite. C'est cette nuit qui a ôté à une Madame de Béarn sa pension de quatre-vingt mille livres, pour avoir été si dévergondée que de présenter la du Barry; qui a ôté à Madame d'Espr. sa pension de vingt mille livres, pour avoir couché avec un ministre. C'est cette nuit qui a supprimé la pluralité des bénéfices, qui a ôté à un cardinal de Lorraine ses vingt-cinq ou trente évêchés, à un prince de Soubise ses quinze cent mille livres de pension, à un baron de Besenval les sept à huit commandements de prince, et qui a interdit la réunion de tant de places qu'on voit accumulées sur une seule tête dans les épîtres dédicatoires et les épitaphes. C'est cette nuit qui a fait le curé Grégoire évêque, le curé Thibaut évêque, le curé du vieux Pousanges évêque, l'abbé Syeyès évêque. C'est elle qui ôte aux Eminences la calotte rouge, pour leur donner la calotte de saint Pierre; qui a ôté à Leurs Excellences, à Leurs Grandeurs, à Leurs Seigneuries, à Leurs Altesses, ce ruban bleu, rouge, vert,

Que la grandeur insultante
Portait de l'épaule au côté,
Ce ruban que la vanité
A tissu de sa main brillante.

Au lieu de ce cordon de la faveur, il y aura

un cordon du mérite; et l'ordre national, au lieu de l'ordre royal. C'est cette nuit qui a supprimé les maîtrises et les privilèges exclusifs. Ira commercer aux Indes qui voudra. Aura une boutique qui pourra. Le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perrequier pleureront; mais les garçons se réjouiront, et il y aura illumination dans les lucarnes. C'est cette nuit enfin que la justice a chassé de son temple tous les vendeurs, pour écouter gratuitement le pauvre, l'innocent, et l'opprimé; cette nuit qu'elle a détruit, et le tableau, et la députation, et l'ordre des avocats, cet ordre accapareur de toutes les causes, exerçant le monopole de la parole, prétendant exploiter exclusivement toutes les querelles du royaume. Maintenant tout homme qui aura la conscience de ses forces et la confiance des clients, pourra plaider. M^e Erucius sera inscrit sur le nouveau tableau, encore qu'il soit batarde; M^e Jean-Baptiste Rousseau, encore qu'il soit fils d'un cordonnier; et M^e Démosthène, bien que dans son souterain il n'y ait point d'antichambre passable. O nuit désastreuse pour la Grand Chambre, les greffiers, les huissiers, les procureurs, les secrétaires, sous-secrétaires, les beautés sollicitieuses, portiers, valets de chambre, avocats, gens du roi, pour tous les gens de rapine! Nuit désastreuse pour toutes les sangsues de l'Etat, les financiers, les courti-

sans, les cardinaux, archevêques, abbés, chanoines, abbesses, prieurs, et sous-prieurs! Mais, ô nuit charmante, *o vere beata nox*, pour mille jeunes recluses, bernardines, bénédictines, visitandines, quand elles vont être visitées par les pères bernardins, bénédictins, carmes, cordeliers, que l'Assemblée nationale biffera leur écrou, et que l'abbé Fauchet alors, pour récompense de son patriotisme et pour faire crever de rage l'abbé Maury, devenu patriarche du nouveau rit, et à son tour président de l'Assemblée nationale, signalera sa présidence par ces mots de la Genèse, que les nonnains n'espéraient plus d'entendre : *Croissez et multipliez*. O nuit heureuse pour le négociant à qui la liberté de commerce est assurée! heureuse pour l'artisan, dont l'industrie est libre et l'ardeur encouragée, qui ne travaillera plus pour un maître, et recevra son salaire lui-même! heureuse pour le cultivateur, dont la propriété se trouve accrue au moins d'un dixième, par la suppression des dîmes et droits féodaux! heureuse enfin pour tous, puisque les barrières qui fermaient, à presque tous, les chemins des honneurs et des emplois, sont forcées et arrachées pour jamais, et qu'il n'existe plus entre les Français d'autres distinctions que celles des vertus et des talents. Immortel Chapelier, toi qui présidas à cette nuit fortunée, comment as-tu levé si tôt la séance, et pu entendre sonner

l'heure, au milieu d'une assemblée saisie de tant de patriotisme et d'enthousiasme? Tu as cru qu'il ne fallait pas être envieux des succès du temps. Mais avec cette métaphysique, la Bastille serait encore debout. Comment n'as-tu pas vu qu'en prolongeant la séance deux heures de plus, l'impétuosité française achevait de détruire tous les abus? Cette Bastille était aussi emportée en une seule attaque et le soleil se levait en France sur un peuple de frères, et sur une république bien plus parfaite que celle de Platon.

L'illustre Lanterne, après avoir un peu repris haleine, continua en ces termes :

Il est temps que je mêle à ces éloges de justes plaintes. Combien de scélérats viennent de m'échapper! Non que j'aime une justice trop expéditive; vous savez que j'ai donné des signes de mécontentement lors de l'ascension de Foulon et Berthier¹; j'ai cassé deux fois le fatal lacet. J'étais bien convaincue de la trahison et des méfaits de ces deux coquins; mais le menuisier mettait trop de précipitation dans l'affaire. J'aurais voulu un interrogatoire et révélation de nombre de faits.

Au lieu de constater ces faits, aveugles Parisiens, peut-être aurez-vous laissé déperir les preuves de la conspiration tramée contre

¹ Voir Appendice, n° I.

vous ; et tandis qu'elle n'a prêté son ministère qu'à la justice et à la patrie, qui le demandaient, vous déshonorez la Lanterne. Ma gloire passera, et je resterai souillée de meurtres dans la mémoire des siècles. Voyez comme le sieur Morande, dans son *Courrier de l'Europe*, et le *Gazetier de Leyde* m'ont déjà calomniée ! Je laisse aux lanternes de ce pays-là le soin de me venger : Quoi que disent ces journalistes pensionnés,

Grâces au ciel, mes mains ne sont point criminelles.

Cependant, pourquoi vous mettre si peu en peine de notre commune justification ? Déjà le corps du délit est constant. Est-ce qu'on peut douter du complot formé contre Brest ? Est-ce qu'il n'est pas évident qu'il y avait une conspiration plus épouvantable encore contre Paris ? Est-ce qu'il n'y avait pas des maisons marquées à la craie ? Est-ce qu'on n'a pas découvert une quantité énorme de mèches souffrées ? Que signifiaient ces deux régiments d'artillerie, cent pièces de canon, et ce déluge d'étrangers, ce régiment de Salis-Samade, Châteauvieux, Diesback, Royal-Suisse, Royal-Allemand, Rœmer, Bercheny, Estherazy, cette multitude de hussards et d'Autrichiens altérés de pillage et prêts à se baigner dans le sang de ce peuple si doux, qu'aujourd'hui même à peine peut-il croire à l'existence de

ce complot infernal. Mais comment n'y pas croire ? Est-ce qu'on n'avait pas transporté trois pièces d'artillerie jusque sur la terrasse du jardin du citoyen à Passy, parce qu'on l'avait trouvée propre à canonner de là les Parisiens, sur ce même quai où Charles IX les avait arquebusés, il y a deux cents ans ? Est-ce que Besenval ne s'est pas mis en fureur à la nouvelle du renvoi imprudent de M. Necker, parce que c'était sonner avant le temps les Vêpres siciliennes, et éventer toute la mine ? Est-ce que ce Mesmai, le conseiller du parlement de Besançon, n'a pas dévoilé aussi follement la scélératesse des aristocrates ses pareils, et toute la noirceur de leurs desseins ? Est-ce que, pour surprendre notre confiance, et afin que notre artillerie ne jouât point entre des mains perfides, on n'a pas revêtu de l'habit de canonniers, des espions qu'un véritable canonnier, M. Ducastel, a démasqués, et sur lesquels il est tombé à coups de sabre ? Est-ce qu'on n'avait pas de même préparé une infinité d'habits de gardes françaises, pour en revêtir des traitres qui nous égorgeassent sans peine ? Est-ce que Flesselles n'a pas envoyé les citoyens de cinq à six districts chercher, le lundi à minuit, des armes aux Chartreux et dans d'autres endroits aussi écartés, espérant qu'il en serait fait une boucherie, et que les assassins enrégimentés qui rôdaient autour de la ville, les voyant sans

armes, hâteraient l'exécution de leurs desseins, et s'enhardiraient à pénétrer dans la capitale? Est-ce qu'il n'est pas évident que l'émeute du faubourg Saint-Antoine, si bien payée, n'avait été excitée par le parti des aristocrates, qu'afin de s'autoriser à faire avancer des troupes? Qui ne voit qu'on n'a ordonné alors aux gardes françaises et à Royal-Cravate de tirer sur les citoyens et de fusiller des gens sans armes, ivres, et épars dans le jardin de Réveillon, qu'afin de faire déguster aux soldats le sang de leurs concitoyens, et d'essayer leur obéissance? Enfin qui n'a pas entendu les canonniers révéler qu'ils avaient avec eux une forme ambulante et leurs grils prêts, pour nous envoyer des boulets rouges? Sentinelle vigilante du peuple, l'estimable M. Gorsas et autres journalistes ont observé, du haut de leur guérite, toutes les manœuvres de nos ennemis. On a développé dans le *Courrier de Versailles à Paris*, dans le *Point du jour*, etc., leur plan d'attaque; et j'ai entendu de respectables militaires, des officiers généraux, attachés au Prince par des pensions, et non suspects, malgré leur répugnance à croire que Louis XVI eût pu, comme le grand Théodose, commander, un massacre de Thessalonique, obligés de s'avouer à eux-mêmes qu'il n'est que trop vrai qu'une cour aussi corrompue que celle de Catherine de Médicis était aussi sanguinaire.

Ainsi donc, ces petits-maitres et petites-maitresses, si voluptueux, si délicats, si parfumés, qui ne se montraient que dans leurs loges, ou dans d'élégants phaétons; qui chiffonnaient, dans les passe-temps de Messaline et de Sapho, l'ouvrage galant de la demoiselle Bertin, à leurs soupers délicieux, en buvant des vins de Hongrie, trinquaient dans la coupe de la volupté à la destruction de Paris et à la ruine de la nation française. Là, les Broglie, les Besenval, les d'Antichamp, les Narbonne-Fritzlard, Lambesc, de Lambert, Bercheny, Condé, Conti, d'Artois, le plan de Paris à la main, montraient gaîment comme le canon ronflerait des tours de la Bastille; comme, des hauteurs de Montmartre, les batteries choisiraient les édifices et les victimes; comme les bombes iraient tomber paraboliquement dans le Palais-Royal. J'en demande pardon à M. Bailli, cet excellent citoyen, ce digne maire de la capitale; mais il sait bien que le maire de Thèbes, Epaminondas, au rapport de Cornélius Nepos, ne se serait jamais prêté à un mensonge, même pour ramener le calme. A qui fera-t-il croire que la plateforme de Montmartre n'ait pas été destinée uniquement à nous foudroyer et qu'elle puisse servir à un autre usage? Bons Parisiens, il y avait donc contre vous une conspiration exécutable. La conjuration des poudres, dont la découverte est célébrée à Londres par une

fête anniversaire, était mille fois moins constatée, et vous n'avez échappé au meurtre que par votre courage, parce que les scélérats, les traîtres sont toujours lâches, qu'ils ne sont animés que par l'égoïsme et le vil intérêt, et que d'une passion basse il ne peut naître de grandes choses; au lieu que le patriotisme, c'est-à-dire l'amour de ses frères et l'oubli de soi-même, enfante des actions héroïques, vous n'avez échappé enfin à ce péril que parce que l'ange tutélaire des bords de la Seine a visiblement veillé sur vous, et que, comme le disait Benoît XIV, la France est le royaume de la Providence.

Puisque la trahison est avérée, pourquoi s'enquérir si peu des traîtres? Je le dirai avec la modération qui sied à une Lanterne, mais aussi avec la franchise qui convient dans un pays libre, et remplissant le rôle de vigilance qu'on doit attendre de mon ministère et de l'œil du grand justicier de France, nous tenons Besenval, d'Esprémenil, Maury, le duc de Guiche; tant mieux s'ils se trouvent innocents! Mais je n'aime point qu'on ait relâché Cazalès¹. Sa personne est sacrée, dit-on. Je n'entends point ce mot-là. Veut-on dire du sieur Cazalès comme la loi romaine, c'est-à-dire, le flatteur Ulpian, le disait du prince: Il est au-dessus des lois. *Legibus solutus est.*

¹ Voir Appendice, n° II.

Cela est faux; il n'y a de sacré et d'inviolable que l'innocence; elle seule peut braver la Lanterne. Une foule de cahiers prononcent la responsabilité des députés, loin de défendre qu'on leur fasse le procès, si le cas y échet. D'Esprémenil, Maury, Cazalès, sont-ils plus inviolables que le préteur Lentulus, le dictateur César, le tribun Saturninus, qui tous étaient personnes sacrées? C'était aussi une personne sacrée que le roi Agis. Qu'on me montre dans les archives de la justice un monument plus auguste, et qui inspire à tous les mortels une terreur plus sainte, plus salutaire pour son glaive, que l'inscription qu'on lisait sur une colonne dans le temple de Jupiter Lycien. Les Arcadiens, après avoir mis à mort leur roi Aristodème, traître envers la patrie, avaient érigé cette colonne, et gravé ces mots : *Les rois parjures sont punis tôt ou tard, avec l'aide de Jupiter. On a enfin découvert la perfidie de celui-ci, qui a trahi Messène. Grand Jupiter, louanges vous soient rendues!*

Pourquoi a-t-on relâché ce marquis de Lambert? Il pleurait, et j'entendis un jeune homme lui dire : Misérable, il fallait pleurer quand tu reçus l'ordre horrible d'égorger tout un peuple, s'il persistait à réclamer ses droits. Lâche, tu étais prêt à massacrer des femmes, des enfants, des vieillards; tu étais général d'une armée de bourreaux, et ne sais pas

mourir ! Tu n'échapperas point à la Lanterne. Il m'a pourtant échappé.

Pourquoi relâcher encore l'abbé de Calonne, le duc de la Vauguyon, et tant d'autres ? Je ne veux pas dire qu'ils fussent coupables. L'image du menuisier terrible, et l'exemple de quelques fatales méprises, peuvent effrayer, même l'innocence. Mais la fuite, le travestissement et les circonstances les rendaient au moins suspects ; et c'est un mot plein de sens que celui que l'orateur romain adresse quelque part aux patriotes : *In suspicione latratote*. Dans la nuit, les oies du Capitole font bien de crier. Nous sommes maintenant dans les ténèbres, et il est bon que les chiens fidèles aboient même les passants, pour que les voleurs ne soient pas à craindre. Le comité des crimes de lèse-nation a ordonné l'élargissement de tel ou tel, nonobstant la rumeur publique qui les accusait. Puisque l'Assemblée nationale l'a prononcé, qu'ils partent librement, qu'ils continuent leur route vers Botany-Bay ; moi, je féliciterai au moins M. de Robespierre de s'être opposé de toutes ses forces à l'élargissement du duc de la Vauguyon. M. Glaizen s'y opposa d'une autre manière, plus éloquente encore. Membre du comité criminel, il a donné sa démission à l'instant même. La chose parle de soi. Honneur à MM. Glaizen et de Robespierre !

Je me permettrai de dire encore : Pourquoi

n'avez-vous pas rassemblé les morceaux déchirés de la lettre du baron de Castelnau ? Pourquoi le public ne les a-t-il pas lus ? On a cité les Athéniens qui renvoyaient, sans les ouvrir, les lettres interceptées de Philippe à sa femme. Oui, mais ils décachetaient celles qui étaient adressées aux ennemis. En temps de guerre, les Anglais ouvrent toutes les lettres. Je nommerai M. de Clermont-Tonnerre, quoique président, et le premier personnage¹ de la nation, dans cette quinzaine. L'honorable membre, un peu trop éloquent, a excédé étrangement ses pouvoirs, quand il s'est fait si zélé médiateur pour Besenval, pour son oncle, et Castelnau. Cette lettre, est-il venu dire à l'Assemblée nationale, est purement d'honnêteté ; je l'ai lue. Ce *je l'ai lue* est plaisant. Parisiens, aviez-vous donc dit, comme les Grecs assemblés, à Thémistocle : *Lisez-le à Aristide ?* Et M. de Clermont-Tonnerre est-il votre Aristide ? Il y a une loi qui dit : *Adultera, ergo venefica*. Je ne veux pas conclure de même : Il est noble, donc aristo-

¹ Oui, le premier personnage de la nation. J'entends dire : Quel honneur a reçu M. Chapelier au *Te Deum* ! Il est passé avant le garde des sceaux ; le grand maître des cérémonies et les masses le précédaient. Il s'est agenouillé sur un coussin à la droite du roi. Mais il me semble que ce n'est pas le président qui devait être à la droite du roi, c'est le roi qui devait être à la droite du président. *Filii hominum, usquequo gravi corde ?*

(Note de Desmoulins.)

crate. A Dieu ne plaise ! Moi-même, le mercredi 15 juillet, lorsque les augustes représentants de la nation se rendirent à la ville, comme ils défilèrent sous les drapeaux des gardes françaises, je n'oublierai jamais que je vis un noble, le vicomte de Castellane, baisé avec transport ces drapeaux de la patrie. Je l'ai vu, et j'en ai tressailli de joie. Tout ce que je veux dire, c'est que la lettre déchirée par le baron de Castelnau devait être lue publiquement et affichée, comme on devait afficher la lettre de Flesselles à Delaunay, la lettre de Besenval à Delaunay, l'ancienne lettre de Sartines à son digne ami Delaunay.

Cela est vieux, dit-on, et devrait être oublié. Mais s'imagine-t-on que j'aie oublié qu'un certain électeur de Paris, dépêché alors à Versailles pour remettre à l'instant les lettres interceptées dans les mains de Castelnau, et rendu à trois heures après midi, ne remit ces dépêches qu'à dix heures du soir ? S'imagine-t-on que je ne me souviens plus que le sieur de Messemy, figurant aujourd'hui parmi les représentants de la commune, était le féal du sieur Barentin et le directeur de la librairie ? S'imagine-t-on que j'aie oublié que dans la consternation de la capitale, le dimanche 12 juillet, quand les plus zélés patriotes, parmi les électeurs, conjuraient M. de la Vigne, leur président, de sonner à l'instant le tocsin et de convoquer leur assemblée générale, ce pusil-

lanime président les désespéra par ses refus ; et malgré les reproches les plus durs qu'il essayait de ces zélés du bien public, sut reculer encore de 24 heures, en temporisant, une assemblée dont la tenue était si urgente, et qu'il reculait déjà depuis plusieurs jours, malgré le murmure général ; s'imagine-t-on que j'aie oublié que le sieur de Beaumarchais était l'intime du sieur Le Noir, cet honnête lieutenant de police ? Encore je pardonnerais plutôt au député de Sainte-Marguerite. Il a bafoué le comte Almaviva, les Robins, le Directeur de la librairie, et la Chambre syndicale. *Figaro* et *Tarare* étaient des bonnes pièces de théâtre, politiquement parlant. Le monologue de Figaro est une œuvre méritoire ; et les Perses tenaient de Zoroastre, la coutume de mettre les bonnes actions de l'accusé dans un plat de la balance, et les mauvaises dans l'autre.

J'aimerais pourtant mieux voir la commune de Paris représentée par des citoyens tels que l'auteur des *Etudes de la nature* et de *Paul et Virginie*. Comment se peut-il que les honneurs n'aillent pas chercher au fond de sa retraite cet homme de lettres si modeste, ce sage qui fait tant aimer la nature ? O vertu ! resteras-tu toujours sans honneur ? Le philosophe observateur qui a fait *l'An 2440*, le *Tableau de Paris* et d'autres ouvrages qui ont eu plus d'utilité que d'éclat, devait aussi n'être

pas oublié. Mais le mérite dédaigne l'intrigue, au lieu qu'il y a des gens qui ne vont jamais au fond ; quoi qu'on fasse, ils se trouvent toujours sur l'eau.

Combien j'en pourrais nommer qui, venus à la onzième heure, ou même n'étant point venus du tout, ou même désespérés, et dans le secret de leur cœur gémissant sans cesse de la révolution, non-seulement ont osé demander les récompenses de ceux qui avaient devancé l'aurore et supporté seuls tout le poids du jour, mais qui leur ont envié jusqu'à la plus petite feuille de la palme qui leur était due !

¹ Dans les *Révolutions de Paris*, journal où on a maltraité un peu la *France libre*, mais où respire à chaque page le patriotisme, et qui, de jour en jour, se fortifie en principes, combien j'aime l'obstination des efforts de l'auteur pour ne pas laisser tomber dans l'oubli les soldats qui se sont signalés à la Bastille ! Sans doute à la prochaine revue, on cherchera à la tête de la milice parisienne, les sieurs Hullin, Elie, Maillard, Humbert, Arné, Richard, Dupin ; on s'étonnera de ne pas les voir du moins à côté de Messieurs de Montholon, d'Ormesson, le prince Léon, le duc d'Aumont, de Lally-Tollendal, de Saint-Chrysteau ; et le public se rappellera ce que dit Tacite au sujet d'un salon de son temps, où les peintres n'avaient osé exposer les portraits de Brutus et de Cassius : *Præfulgebant Cassius et Brutus eo magis quod illorum effigies non visebantur*. Les plus remarquables étaient Cassius et Brutus, précisément parce qu'ils ne s'y trouvaient point. Sans doute M. de Lafayette lavera Paris de ce reproche. Il a dans son cabinet, parmi les estampes de la guerre d'Amérique, celle où le comte d'Estaing embrasse, sur les murs de la Grenade, un soldat qui y était monté le premier, et le fait

Qu'Ulysse, que Thersite même, ou que Stentor ravisse les armes d'Achille, qu'importe aux généreux patriotes qui ont bravé les supplices, en soulevant le peuple à la liberté, en appelant la nation aux armes ? Ils jouissent d'une récompense, la seule digne d'eux ; ils ont vu fuir les aristocrates ; ils voient la nation affranchie ; il ne peut manquer à leur bonheur qu'une seule chose, l'assurance que le peuple Français ne reprendra plus ses fers, qu'il ne retombera point d'une aristocratie dans une autre.

Mais il semble qu'on ne s'applique pas assez à étouffer tous les germes de l'aristocratie. Pourquoi ces épauettes, cette pomme de discorde jetée dans les soixante districts ? Lorsqu'on n'a pris les armes que contre l'aristocratie, c'est-à-dire, contre l'orgueil des distinctions, contre l'esprit de domination, pour

capitaine, dans un temps où les soldats étaient exclus des grades militaires. *Duces ex virtute sumunt, non ex nobilitate*, dit encore Tacite, en parlant de nos ancêtres. Il n'y avait donc point de nobles chez nos vieux pères les Germains ; car, disent les nobles, que pouvons-nous faire à moins que d'être officiers ? Que pouvez-vous faire ? Montrez les premiers à l'assaut, montrez-vous les premiers au péril ; alors vous serez les premiers au *Te Deum* et à la procession. On fait officiers, non ceux qui montrent du parchemin, mais ceux qui montrent du courage. O honte ! au dix-huitième siècle, en 1789, après la prise de la Bastille, les enfants si éclairés de ces barbares sont moins philosophes que leurs pères.

(Note de Desmoutins.)

se rapprocher, autant qu'il est possible, de l'égalité originelle, et amener un état de choses qui avertit sans cesse que tous sont frères, pourquoi distinguer l'épaule de l'officier de celle du soldat? Il existait un arrêté si sage

1 Il parait que M. de Lafayette pense différemment, d'après sa réponse à quelques gardes nationales qui lui demandaient la permission de porter l'épaulette : « Volontiers, dit-il, à condition que les officiers n'en porteront point. » On voit que M. le marquis est persuadé de la nécessité des distinctions. Il sait bien pourtant que dans le plus grand danger d'Athènes (ce nom d'Athènes commande l'attention, et en impose plus que le district de Saint-Joseph), l'armée campée à Marathon avait pour chefs dix bourgeois, dont chacun était tour à tour le commandant général de la milice athénienne. Ils commandaient chacun leur jour ; mais ils attendirent, pour livrer la bataille, le jour de Miltiade ; et toute la distinction accordée à ce grand homme fut de le placer le premier à la tête des dix, mais sans épaulettes, dans le grand tableau que fit faire la ville, en mémoire de cette journée. Miltiade s'était immortalisé en un jour ; il avait son couvert mis dans le Prytanée à la table des patriotes illustres. Mais la ville ne songea point à lui faire un traitement de cinquante talents pour tenir table. Songes creux, s'écrie un journaliste, projet d'un cerveau exalté, d'un jeune écrivain qui prend les Français pour un peuple de Solons ! Comme si Athènes n'avait pas eu son faubourg Saint-Antoine et ses dames de la halle. Il y avait cette différence que ces dames remontreraient à Théophraste, et lui apprenaient à parler le grec purement. D'où vient cela ? C'est qu'à Athènes le comité de police n'empêchait point les colporteurs de crier dans les rues. Laissez s'enrhumer les aboyeurs ; arrêtez la licence par des peines et non par des prohibitions, et dans six mois notre port au blé ne cédera en rien au port du Pirée.

Je reviens à la milice bourgeoise d'Athènes, qui ne put

du district Saint-Joseph, que tout le monde aurait le même uniforme, qu'il n'y aurait de marques distinctives qu'aux heures du service ; comment se peut-il que l'auteur d'une motion qui coupait les racines de tant de querelles,

jamais souffrir que Miltiade eût une épaulette, et que les officiers fussent distingués des soldats. On peut penser que dans ces beaux jours de la République, le commandant général n'avait pas besoin de faire prêcher au théâtre, par les bouffons, la subordination militaire, ni d'aller faire des remerciements solennels à une compagnie qui avait fait le serment coupable de lui obéir aveuglément. Le soldat obéissait aujourd'hui, parce que demain c'était son tour d'être officier ; et quand l'ennemi était aux portes, le bourgeois, dont le tour était venu d'être généralissime, se gardait bien d'exposer sa patrie, en hasardant la bataille ce jour-là ; mais il attendait le jour de commandement de M. de Lafayette, qui battait Mardonius, lui tuait cent mille hommes, et revenait, avec sa couronne de laurier, prendre sa place de bourgeois dans le parterre, et disputer au café de Foi le *veto*. Telle est l'image de république et d'égalité que je me plais sans cesse à considérer.

Et vous, mes chers camarades, gardes nationales, dites-moi, quelle est cette manie de vouloir être au moins un sous-lieutenant ? Est-ce que nous ne sommes pas maintenant tous égaux ? Quoi ! vous êtes les égaux des colonels, des ducs et pairs, de maréchaux de France, de princes du sang ; vous êtes les égaux du roi lui-même, puisque vous n'avez au-dessus de vous que la loi, qui règne aujourd'hui sur Louis XVI ainsi que sur vous ; vous êtes tous maintenant très hauts et très puissants seigneurs, quoique les auteurs du *Journal de Paris* et l'abbé Aubert persistent à ne reconnaître pour tels que certaines gens, confessent leur turpitude, et veillent demeurer des vilains. Parisiens, voulez-vous n'être qu'un peuple de sous-lieutenants quand vous êtes un peuple de rois ?

(Note de Desmoulin.)

de jalousies, de cabales, n'ait pas été remercié, que sa motion n'ait pas été unanimement accueillie? Si les Français sont un peuple vain et qu'il leur faille absolument des distinctions, eh bien, que l'Assemblée nationale institue un ordre national; que la décoration en soit accordée à ceux qui se seront signalés par une action héroïque. Mais dans ce moment je demande à tous ces Messieurs, aristocrates sans le savoir, que nous rencontrons dans les promenades, marqués d'une épaulette, pourquoi ils veulent se distinguer des autres, et quelle est l'action belle et généreuse qui leur a acquis ce droit. Dans une conscription militaire de bourgeois, dans un moment où on a eu à peine le temps de se reconnaître, où l'épaulette ne peut pas être encore une preuve de mérite et de courage, la porter n'est-ce pas porter sur l'épaule une accusation de brigue, d'ambition et de cabale, ou au moins cet écriteau : Aristocrate. Car qu'est-ce que l'aristocratie, sinon la fureur de primer sans raison. La nature n'a mis que trop d'inégalités parmi les hommes, sans que l'ambition en introduise de chimériques.

Cette sortie contre les épaulettes m'a entraînée bien loin de mon sujet. Revenons à l'Assemblée nationale et au Comité criminel. Encore une petite anecdote. Je ne sais quel district avait écrit au comité que l'abbé de Vermond était en tel endroit, où, pour l'arrê-

ter, on n'attendait que l'autorisation des Douze. Mais parmi eux, il y avait un évêque qui abhorre le sang¹, et M^e Tronchet, qui abhorre l'aristocratie comme un bâtonnier. La réponse fut que cette affaire ne les regardait pas. Eh! Monsieur, c'est donc moi que cela regarde? Comment l'Assemblée nationale, de qui on peut dire avec vérité que tout pouvoir lui a été donné sur la terre, doute-t-elle si elle a autant de droit qu'un bailli de village de décréter sur la rumeur publique? Quand on ne marie pas les filles, disaient le vieux Bélus, le père de la princesse de Babylone, elles se marient elles-mêmes. Quand on ne fait pas justice au peuple, il se la fait lui-même. Aussi ai-je vu ce jour-là des citoyens courir éperdus autour de moi, en criant avec une voix terrible : « O Lanterne! Lanterne! »

Loin de moi l'affreux dessein de décrier les

¹ Que ce prélat n'accuse pas la *Lanterne* d'injustice à son égard. Elle se souvient encore de son zèle pour le Tiers; elle-même a aimé ses efforts et ses prières ardentes pour arracher, à Poissy, le sieur Thomassin à la fureur aveugle de la multitude. Jamais le pontife de Rome, du haut de sa chaire, régnant sur les rois à ses pieds, n'a été si grand que l'évêque de Chartres à genoux aux pieds du peuple, et suppliant pour l'innocence. Mais autant un ministre des autels était à sa place à la tête de la députation de Saint-Germain, autant sa présence dans le comité criminel est dérisoire.

représentants de la nation et une assemblée telle qu'il n'y en eut jamais dans l'univers d'aussi auguste, aussi remplie de lumière et enflammée de patriotisme. Ce sont nos législateurs et nos oracles ¹. Mais la défiance est mère de la sûreté. Bons Parisiens, où en seriez-vous si vous aviez ajouté foi à ces belles paroles : que les hussards et le canon n'avancèrent que pour garantir vos boutiques du pillage et faire la police ? L'aristocratie respire encore. Les Tarquins sont errants et cherchent Porsenna ; mais que Porsenna tremble, et qu'il sache que la France ne manque pas d'hommes aussi courageux que Mucius, et qui cette fois ne se tromperont pas de victime. Français, les ennemis du bien public, désespérant de vous conquérir si vous voulez être libres, ont pris le parti de vous dégoûter de la liberté par les excès de la licence. C'est dans cette vue qu'ils ont lâché contre le peuple

¹ La *Lanterne* se doit à elle-même de publier ce que les bons citoyens se disaient depuis longtemps à l'oreille, et ce qu'un journaliste patriote n'a pas craint d'imprimer, que petit à petit quelques membres des communes se laissent gagner par des pensions... des projets de fortune... des caresses... Heureusement il y a les galeries, les galeries incorruptibles, toujours du côté des patriotes ; elles représentent ces tribuns du peuple qui assistaient sur un banc aux délibérations du sénat, et qui avaient le *veto*. Elles représentent la capitale, et heureusement c'est sous les batteries de la capitale que se fait la Constitution.

(*Note de Desmoulin.*)

ces enrégés, ces hordes de brigands qui désolent et pillent les provinces. Non, ce n'est point le peuple qui commet tant de brigandage ; ce n'est point le peuple que j'ai vu rapporter avec tant de fidélité l'or et les bijoux de Flesselles, Delaunay, Foulon, Berthier ; ce ne peut pas être ce même peuple qui, à Paris, faisait justice si prompte et si exemplaire des filous pris sur le fait, et qui, à Versailles, vient d'arracher au supplice un parricide. Mais il est des brigands soudoyés par un parti, des hommes sans asile, la lie des hommes qu'on a versés sur la France ¹. Plusieurs se promènent dans nos villes ; ils se mêlent dans les groupes de citoyens ; ils font presse au Palais-Royal. Ce sont eux qui ont bien osé demander la tête de M. de la Fayette et de M. Bailly.

« Il est clair, remarque très bien le *Courrier*

¹ Au commencement des troubles, la ville de Lyon se trouva remplie tout à coup d'une foule d'étrangers aussi déchaussés que les Carmes, dont le derrière n'était couvert que d'une méchante veste, et dont les figures n'étaient rien moins que prévenantes. Justement effrayés des désordres qu'ils commettaient, et dont on ne pouvait prévoir le terme, les bourgeois ayant pris les armes et fait feu sur cette multitude, parmi cent prisonniers, quelle fut leur surprise de trouver les épaules de quatre-vingt-seize chargées de symboles et d'hieroglyphes ! Les dos de cette troupe, rangés à l'hôtel de ville, offraient l'image du cabinet des médailles, et écussons de toutes les puissances de l'Europe.

(*Note de Desmoulin.*)

Versailles à Paris, qu'il y a des moteurs secrets et puissants de ces insurrections. Des gens déguenillés, que des travaux continuels pouvaient à peine préserver de la faim, il y a quelque temps, passent les journées sur la place. Ils sont donc payés. On a vu des hommes semer de l'argent dans la dernière classe du peuple; que sont-ils devenus? Qu'est-il devenu cet abbé qu'on avait été contraint d'arrêter parce qu'il avait été dénoncé par des personnes au témoignage desquelles on devait des égards, et qu'on n'a mis dans les liens d'un décret, que pour le soustraire à la Lanterne et à la question, où on voulait l'appliquer préalablement? Qu'est-il devenu ce chevalier soi-disant décoré d'un ordre étranger, au jugement duquel on n'a sursis que pour ne point le juger du tout? Que sont devenus tant d'autres personnages suspects, dont on a facilité et payé l'évasion? Ne serait-il pas de la justice de l'Assemblée nationale de se faire rendre un compte public de ce qu'on a fait de ces premiers coupables, et de leur interrogatoire? » Quoique... tout le monde sait que le chancelier d'Aguesseau s'enferma en vain douze heures avec le plus habile déchiffreur, pour lire le dernier interrogatoire et le testament de mort de Ravallac. Il était écrit en lettres illisibles par un certain Gilbert alors greffier de la cour. De lui, viennent les présidents Gilbert. Il y a eu bien des interrogatoires

écrits de la sorte. Mais voilà bien assez de doléances pour cette fois, et j'aurai fourni matière assez ample aux réflexions.

Il reste à vous prémunir contre le venin de quelques motions faites dans l'Assemblée nationale, et contre quelques écrits qui circulent dans la capitale. Parmi ces brochures dangereuses, il y en a une assez piquante, intitulée : « *Le Triomphe des Parisiens.* » L'auteur voudrait leur faire croire que leur cité va devenir aussi déserte que l'ancienne Babylone, que les Français vont être transformés en un peuple de laboureurs, de jardiniers, et de philosophes, avec le bâton et la besace; que dans six mois l'herbe cachera le pavé de la rue Saint-Denis et de la place Maubert, et que nous aurons des couches de melon sur la terrasse des Tuileries, et des carrés d'oignons dans le Palais-Royal. Adieu les financiers, dit l'auteur, Turcaret renverra son Suisse et mangera du pain sec. Les prélats, les bénéficiers à gros ventre vont venir d'étiques congruistes. Si les bonnes mœurs renaissent, adieu les beaux-arts. Ah! M. Fargeon, que vous serte d'avoir surpassé tous les parfumeurs de l'Égypte? Et vous, M. Maille, que vous servira d'avoir imaginé le vinaigre stytiqne, qui enlève les rides et unit le front comme une glace; le vinaigre de cyprès, qui en douze jours change immanquablement la blonde en une brune; le vinaigre sans pareil, qui blan-

chit, polit, affermit, embellit; enfin, ce vinaigre qui fait les vierges, ou du moins qui les refait, et dans l'annonce duquel vous prévenez si plaisamment les dames qu'elles peuvent l'envoyer chercher, sans craindre que le porteur en devine l'usage? Tant de belles découvertes vont devenir inutiles.

Encore si la réforme ne frappait que sur les filles à la grande pension! Mais cette armée innombrable dont le sieur Quidot était l'inspecteur, cette armée qui sous les galeries du Palais-Royal et à la clarté des lampes de Quinquet, passe en revue tous les jours devant nous, revue mille fois plus charmante que celle de Xercès; eh bien, cette armée va être licenciée, faute de paye. Bien plus, l'arrière-ban de cette milice va être encore dispersé. A la suite de trois mille moines défringués, de vingt mille abbés décalotés, qui retourneront dans leurs provinces guider l'utile charrue ou auner dans le comptoir paternel, il faudra bien que trente mille filles descendent des galetas des rues Trousevache et Vide-Gousset, etc., renoncent aux douceurs de Saint-Martin et de la Salpêtrière, et, comme la pauvre Paquette de *Candide* aux bords du Pont-Euxin, aillent faire de la pâtisserie avec le frère Giroflée. L'auteur de ce pamphlet va plus loin encore. Adieu, dit-il, les tailleurs, les tapissiers, les selliers, les éventailistes, les épiciers, la grand'chambre, les

procureurs, les avocats, les enlumineurs, les bijoutiers, les orfèvres, les baigneurs, les restaurateurs; il ruine les six corps; il ne fait pas de grâce au boulanger et se persuade que nous allons brouter l'herbe ou vivre de la manne¹.

¹ L'auteur de ce pamphlet, M^e Le Tellier, vient d'être arrêté et conduit à l'Abbaye. La *Lanterne* déteste les principes de cet avocat, ennemi de la régénération; mais elle ne criera pas moins de toutes ses forces, qu'il est affreux, lorsque la nation vient d'élever un autel à la liberté de la presse, d'en avoir arraché un malheureux écrivain qui le tenait embrassé. Le soleil luit pour les méchants comme pour les bons. Aujourd'hui c'est dans la personne d'un écrivain aristocrate que la liberté de la presse est violée; mais ô vous tous, s'écriait Thérémène, lorsque les trente tyrans l'eurent rayé de la liste des citoyens, il n'est pas plus difficile à Critias de vous effacer du rôle de citoyen que d'en effacer Thérémène. Il faut demander à cor et à cri l'élargissement de ce pauvre diable d'auteur, et punition exemplaire du sieur Miromesnil, qui, malgré la défaveur d'un nom odieux, a su se glisser parmi les représentants de la commune, et en sa qualité de chef du comité de police, a ordonné la détention de M^e Le Tellier. Quoi! lorsque le sieur Bauvillier a été envoyé à l'Abbaye, et certes à bon droit, il y a eu une insurrection de tous les gourmands de la capitale en faveur du cuisinier, et quand la liberté de la presse est violée par un emprisonnement, personne ne réclame l'écrivain! Les Parisiens ressemblent à ces Athéniens à qui Socrate disait: « Je suis médecin, je plaide contre un pâtissier; vous êtes des enfants, ainsi je perdrai mon procès. » O Athéniens du dix-huitième siècle, ne comprendrez-vous jamais la nécessité de la liberté indéfinie de la presse? Quel est le gage le plus sûr de la liberté civile et politique? C'est la liberté de la presse. ensuite, quel en est le gage le plus sûr? C'est la liberté

Il est facile de montrer que loin de déchoir de sa splendeur, la capitale va devenir plus florissante que jamais. On accuse la génération de tout renverser et de ne rien édifier. Mais

la presse. Et ensuite? C'est encore la liberté de la presse.

Mais, s'écrie un bon curé, laisserez-vous débiter du poison? Ne voyez-vous pas, Monsieur le curé, que ce que vous appelez du poison, et que vous mettez à l'index, le curé Rabaud le nomme remède de l'âme? Sans doute c'est à une mère à veiller sur la lecture de sa fille. Les pères et les maîtres sont des censeurs domestiques que l'Assemblée nationale ne supprimera point, toute autre censure est une inquisition monacale. Quand ce serait du poison, pour user de vos termes, que répondez-vous, Monsieur le curé, à un citoyen qui vous dira: J'aime ce poison; et comme la femme de Sganarelle: Je veux qu'on me batte? Mais, s'écrie encore l'abbé Maury, je serai calomnié; on dira que j'ai commis un viol. Et moi, s'écrie d'Espréménil, on dira que je suis cocu. Messieurs, trois réponses, comme faisait M. Pinée: 1^o Vous savez que Caton fut calomnié et traduit en justice soixante-dix fois; en est-il moins le sage Caton? Il prêtait sa femme obligamment à son ami Hortensius; ce qui, au témoignage de Virgile, lui a obtenu, dans les Champs-Élysées, aux acclamations, la présidence de tous les cocus passés, présents et à venir, *his dantem jura Catonem*. En est-il moins un honnête homme? Soyez des Catons, et vous ne craignez point la liberté de la presse. 2^o La presse est comme cette lance qui guérissait les blessures qu'elle avait faites. On imprimera chez M. Knapen que M^e d'Es... tient de M. de Clugny une pension de 20,000 livres, violente présomption de cocuage; bien des gens diraient ici, comme La Fontaine, cocuage n'est point un mal; mais si vous pensez autrement, eh bien, faites imprimer chez Grangé que l'anecdote de la pension est fautive; vous avez encore l'abbé Aubert qui vous offre ses bons offices; pour vingt-quatre sous, il démentira le fait dans ses affiches, et vous serez décocusé;

ne faut-il pas avoir détruit la Bastille, avant de rien élever sur son emplacement? Déjà maint architecte s'évertue à imaginer un palais digne des augustes représentants de la

tôt ou tard la vérité perce. 3^o Si vous êtes calomnié, accusez l'auteur; sans doute la loi des douze tables, qui condamnait à mort tous faiseurs de vaudevilles et de brochures caustiques, était trop sévère. On voit bien, comme l'observe Montesquieu, que cette loi était faite par les décevirs, grands aristocrates, et partant ennemis de la liberté de la presse. Depuis, on a imprimé sur le front du calomniateur la lettre initiale C, peine trop forte encore et atroce, en ce qu'elle ne distinguait point entre les calomnies. Cependant il y a bien de la différence entre celui qui imprime que M... a empoisonné ses trois femmes, et celui qui imprime que M. Duval a le désagrément d'être jugé digne du secrétariat de l'ordre le plus nombreux du royaume. Il faut espérer que l'Assemblée nationale établira des peines proportionnées à l'exigence des cas; alors les cocus se pourvoient contre les auteurs. Cependant il importe surtout que la nation conserve sa liberté, dont la presse est la plus sûre gardienne. Ainsi, liberté indéfinie de la presse, liberté pour tous les partis, et dans ce moment même où on ne prononce qu'avec horreur le nom des parlements, où l'abbé Fauchet demande qu'on institue, le jour de leur expulsion, une fête de grand solennel et une messe en faux-bourdon, vu que c'est un parlement aristocrate qui a crucifié Jésus-Christ, tandis que d'autres patriotes moins chrétiens proposent pour l'anniversaire, une fête dans le goût des païens, pendant huit jours, une danse générale de la veuve et de l'orphelin dans tout le royaume; eh bien, dans ce moment même il doit être permis à l'honorable membre, M. Bergasse, d'exalter leur courage, leur candeur, leur désintéressement, leur dévouement patriotique, et d'enterrer la synagogue avec honneur.

(Note de Desmoulins.)

nation. Bientôt vous le verrez sortir de dessous les ruines de cette Bastille. Là, dans son sein, Paris aura l'Assemblée nationale, le congrès de quarante-cinq provinces, le siège de la majesté, de la loyauté du peuple français, l'autel de la concorde, la chaire de la philosophie, la tribune du patriotisme, le temple de la liberté, de l'humanité et de la raison, où tous les peuples viendront chercher des oracles.

Le Conseil permanent de la nation étant alors sédentaire à Paris, cette ville recouvrera enfin, par la transmigration des bureaux, ce surcroît de richesse, de santé, et d'embonpoint qu'elle ne cessait de regretter depuis que Louis XIV l'avait comme doublée pour créer Versailles. Ce bienfait, si grand, n'est pas le seul dont la révolution doit enrichir la capitale. Comme ce n'est pas, ainsi que les autres, une ville qui appartienne en propre à ses habitants; que Paris est plutôt la patrie commune, la mère patrie de tous les Français, il n'est aucune cité dans le royaume qui ne s'intéresse à sa splendeur, et toutes les provinces s'empresseront d'y concourir. L'industrie et l'activité parisienne, secondées de cette conspiration unanime du reste de la nation à embellir la métropole, y créera des merveilles, et M. Mercier ne mourra pas, je l'espère, sans voir ce qu'il a tant souhaité, Paris port. Oui, Paris port, et tellement port, que la galère

d'Héron y pourrait manœuvrer; et je prétends voir passer ici en revue à M. de la Fayette, l'infanterie parisienne, la cavalerie parisienne, l'artillerie parisienne, et la marine parisienne.

Il est vrai que la révolution porte un coup mortel à l'Almanach royal. Adieu le privilège de M. d'Houry; mais M. Baudouin nous imprimera un Almanach national¹. Il est vrai qu'il y aura moins de séminaires, de couvents de célibataires, mais il faut espérer que la population n'en souffrira point; il est vrai que le parlement passera, mais la basoche ne passera point. Nous aurons des magistrats moins aristocrates, moins insolents, moins ignorants,

¹ On ne peut plus parler d'Almanachs qu'on ne se rappelle le divin faiseur Monseigneur le comte de Rivarol. On sait tout le mal que lui fait la révolution et le mélange impur des trois ordres. Les lettres de Bagnoles mandent que les paysans ont brûlé l'ancien et superbe château de Rivarol. Comme les princes ont des pièces de canon et des drapeaux devant leurs palais, le comte avait aussi des batteries et une enseigne devant sa porte. Tout a été pillé; son terrier, ses titres de noblesse n'existent plus; heureusement la manufacture des almanachs va lui rendre de quoi rebâtir un château bien plus magnifique. Voyez quels beaux Almanachs vous avez à faire, Monsieur le comte: l'Almanach de l'Assemblée nationale, l'Almanach de l'Hôtel de Ville, l'Almanach des districts, l'Almanach des douze mille brochures de cette année, l'Almanach des quarante mille pensionnaires du roi, l'Almanach des soixante mille filles, l'Almanach des cent mille cocus. O mon cher comte, la belle chose que les Almanachs et la liberté de la presse!

moins chers ; mais nous ne manquerons point de juriconsultes qui ne céderont en rien à ceux de l'université de Louvain, d'Oxford et de Salamanque. Certainement, tant qu'il y aura des hommes il y'aura des plaideurs. Ne dirait-on pas qu'on ne plaide que dans les monarchies ? On plaidait à Athènes, à Rome, et on voit même, par leurs sacs, que les Romains étaient bien plus grands chicaneurs que nous. Il est vrai qu'il n'y aura plus vingt professeurs de droit intéressés à peupler le barreau d'ignorants, parce que leurs revenus croissent en proportion de l'ignorance et de la paresse ; mais les écoles de droit subsisteront cependant, avec cette différence qu'il y aura une véritable chaire, au lieu d'un comptoir. Il est vrai que Calchas n'aura plus cent mille livres de rente ; mais il ne faut à Thermo-syris qu'une flûte et un livre d'hymnes, tandis qu'il faut à Mathan des tiaras et des trésors. Il est vrai que le sieur Léonard ne fera plus crever six chevaux pour aller mettre des papillottes à Versailles, qu'il ne perdra plus cinquante mille livres sur la caution de son peigne ; mais les coiffeurs ne seront pas bannis de la République. L'esclavage des rois est secoué, mais pour charmer le songe de la vie, on a besoin de l'esclavage des femmes, et la galanterie française restera. L'auteur du *Triomphe de la capitale* croit-il que la liberté soit ennemie des spectacles et d'Aspasie ? Qui

ne voit combien elle plaît au Palais-Royal ? Jamais monarchie n'a fait pour le théâtre autant de dépense que la démocratie d'Athènes. Les Thébains élevèrent une statue au comédien Pronoméus à côté de celle d'Epaminondas¹ ; et ces Lacédémoniens, devant qui dan-

¹ Nous ne décernons pas encore des statues à nos comédiens, mais le district des Cordeliers a déjà montré qu'il pensait sur cette profession comme les Grecs, et il a nommé M. Grammont capitaine, ce qui a donné lieu à discussion plaisante. Messieurs, a dit quelqu'un, je suis très fier d'avoir pour commandant Orosmane ou Tancrède ; mais, pour l'honneur du district, je fais la motion qu'il soit défendu au cinquante-neuf autres de siffler au parterre notre capitaine. La motion causa une grande rumeur. La plupart représentaient que tous les citoyens sont égaux, que s'il y avait quelque différence entre eux, elle serait peut-être à l'avantage de ceux qui, à la suite de M. Necker, en fermant leur théâtre, ont donné les premiers l'exemple du deuil national, et qui, en ressuscitant quelquefois à nos yeux la grande ombre de Cicéron, de Brutus et de Cornélie, n'avaient pas laissé mourir dans les coeurs la dernière étincelle du patriotisme. Néanmoins ces raisons n'étaient pas entièrement satisfaisantes, et l'honneur du district semblait compromis, lorsque M. Pérùbe, très digne président du district, et patriote illustre, mit tout le monde d'accord, et sut concilier tous les droits. Messieurs, dit-il, je pense qu'il serait tyrannique et contraire aux progrès des arts d'interdire au parterre de siffler le comédien et le poète ; mais il doit être permis aussi de siffler l'avocat et le capitaine qui ne sont pas privilégiés. Le marquis d'Uxelles, maréchal de France, fut sifflé à l'Opéra, au retour de la campagne, pour avoir rendu, par capitulation, la ville de Mayence. C'est ainsi encore que nos pères les Parisiens ont sifflé le régiment de Corinthe, et le coadjuteur, commandant général de la milice parisienne. Vous avez vu siffler

saient toutes nues, et développaient leurs grâces, aux pieds du mont Taygète, toutes les

dans maintes audiences tout le parlement ; nous avons vu siffler les chanceliers, les archevêques, les cardinaux, notre saint-père le pape, Condé, Conti, d'Artois ; trop heureux s'ils en étaient quittes pour des sifflets ! chez une nation aussi gaie, l'article premier de nos libertés doit être la liberté de siffler. Quant à moi, Messieurs, je vous permets de siffler votre président, si cela vous fait plaisir, et je tiens que M. Grammont n'est point irrégulier et inhabile à être capitaine et qu'il n'y a lieu à délibérer.

C'est un charmant district que les Cordeliers, et je ne saurais m'empêcher de le proposer pour modèle au district Saint-Roch. Ce sont les Cordeliers qui ont obtenu l'élargissement de M. Le Tellier, l'élargissement du baron Tintot. Ils ont arrêté de respecter les promenades publiques, et de ne point profaner, par des patrouilles, la sainteté du palais, qu'on devrait bien appeler le Palais-National, plutôt que le Palais-Royal. Le district des Cordeliers a encore autorisé les libraires à se passer de l'approbation de la Ville ; il a déclaré les colporteurs personnes sacrées, et leur a rendu la voix dans son arrondissement, sauf la responsabilité des auteurs. On voit que ce district se ressent du voisinage du café Procope. Ce café n'est point orné comme les autres, de glaces, de dorures, de bustes ; mais il est paré du souvenir de tant de grands hommes qui l'ont fréquenté, et dont les ouvrages en couvriraient tous les murs, s'ils y étaient rangés ; on n'y entre point sans éprouver le sentiment religieux qui fit sauver des flammes la maison de Pindare. On n'a plus, il est vrai, le plaisir d'y entendre Piron, Voltaire, Jean-Baptiste Rousseau, mais les patriotes soutiennent encore sa réputation. C'est à ce café que l'Assemblée nationale doit d'avoir l'abbé Syeyès dans son sein. Il a la gloire unique que jamais le langage de la servitude n'a osé s'y faire entendre ; que jamais les patrouilles nationales, non plus que les patrouilles royales, n'ont osé y entrer ; et c'est le seul asile où la liberté n'ait pas été violée.

(Note de Desmoulins.)

vierges du Péloponèse, haïssaient-ils les femmes ? C'était là leur spectacle, et avaient-ils si grand tort d'en préférer la simplicité à toute la magie de l'opéra d'Athènes ? Sur quel fondement notre auteur aristocrate prédit-il donc la solitude du parterre et des loges, la ruine des marchandes de modes, des fabriques de plumes et de gazes, de la foire Saint-Germain, et de la rue des Lombards ? La Lanterne prédit, au contraire, que jamais les arts et le commerce n'auront été si florissants. Les Anglais excellaient à faire des étoffes que les Français excellaient à porter. Mais patience, citoyens, vous aviez cent quarante mille calotins qui n'étaient pas la partie de la nation qui eût le moins d'industrie, puisqu'ils savaient vivre à vos dépens. Figurez-vous ces deux cent quatre-vingt mille bras rendus au commerce ou à l'agriculture. L'un s'occupe à polir l'acier ; l'autre, au lieu de sécher pendant nombre d'années à faire un carême, fait voile pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. Que d'esprit perdu dans le quinquennium, dans la poussière des écoles, et sur les bancs de la Sorbonne ! Les bons effets de tant de talents, appliqués à perfectionner une manufacture ou à étendre une branche de commerce, sont incalculables.

A la vérité, le clergé tient furieusement à ses cheveux coupés en rond, à ses surplis, ses mitres, ses soutanes rouges et violettes, à ses

bénéfices, à l'oreiller et à la cuisine ; il ne veut pas entendre parler de la liberté de la presse, et il a une peur extrême de la raison. Depuis la grande victoire remportée sur lui dans la journée des Dimes, je pensais qu'il n'y avait que le premier pas qui lui aurait coûté ; mais la séance du dimanche 23 août me détrompe. *Ecce iterum Crispinus*. Scapin a mis de nouveau la tête hors du sac en criant comme un diable, et tous les efforts du comte de Mirabeau n'ont pu parvenir à l'y faire rentrer.

Poursuis, courageux Mirabeau. Ils ont étouffé un moment ta voix à Versailles ; mais Paris, la France et l'Europe entière écoutent cette voix, la voix de la philosophie, du patriotisme et de la liberté ; et nos citoyens lui répondent en faisant retentir leurs dards. Quand te verrons-nous enfin président de l'Assemblée nationale ? Cependant, continue d'en être l'orateur, et d'opposer la hache de Phocion aux périodes arrondies et aux phrases sonores de quelques-uns de nos pères conscrits. Poursuis les douze travaux, et achève de triompher du fanatisme. Vois combien tu es devenu cher aux patriotes ! Les alarmes du Palais-Royal, le 30 août, montrent qu'on ne sépare point tes dangers de la patrie. Sans doute la nation saura récompenser tes services ; sans doute cette nation va se ressaisir du droit, qui lui appartient incontestablement, de choisir ceux qui doivent la

représenter. Ce sont ses ambassadeurs qui la représentent chez l'étranger ; c'est donc à elle à les nommer. Oui, elle disposera des ambassades. Elle a vu avec quelle dignité tu as soutenu ses droits ; elle se rappelle ton adresse pour l'éloignement des troupes.

Nec dignius unquam
Majestas meminit sese Romana locutam.

La voix publique te désigne déjà le représentant de la nation dans l'Europe. Va faire oublier à nos anciens et éternels auxiliaires, que leurs secours et leur amitié ont été payés d'ingratitude ; que l'infidélité à des pactes de trois cents ans et aux alliances les plus inviolables ; a démenti et déshonoré la loyauté française : ou plutôt conçois un dessein digne de ta philosophie et de ton génie ; il t'appartient de convoquer la Diète européenne et de réaliser l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

Je suis pourtant fâchée qu'on t'accuse de soutenir la faction royale, et d'avoir dit que si le roi n'a point le *veto*, il vaut mieux demeurer à Constantinople. C'est une calomnie, et la contradiction serait trop grossière avec les principes dans lesquels tu n'as jamais varié, si tu accordais à un seul homme le droit de se jouer des plus sages décrets de toute une nation, et de lui dire : Ce que vous voulez, vous,

vingt-cinq millions d'hommes, je ne le veux pas, moi, moi tout seul. Non, il n'est pas possible que Mirabeau ait tenu ce langage; aussi nous le ferons ambassadeur.

Pour M. Mounier, qui veut non-seulement un *veto* absolu, et qui a bien osé nous proposer un sénat vénitien, il s'en ira en Dauphiné comme il était venu, avec cette différence que, venu au milieu des applaudissements, il s'en retournera au milieu des huées. Et M. de Lally, si fervent royaliste et qui s'imagine apparemment qu'en reconnaissance de son zèle pour le pouvoir d'un seul, nous allons créer pour lui, comme dans le Bas-Empire, la charge d'un grand domestique; il ira, s'il veut, prendre séance dans la chambre haute du parlement d'Irlande, qu'il nous cite pour modèle.

Lorsque cet honorable membre proposa à l'Assemblée nationale une chambre haute, une cour plénière, et deux cents places de sénateurs à vie et à la nomination royale, lorsqu'il fit briller ainsi à tous les yeux deux cents récompenses pour les traîtres, comment les Chapelier, les Barnave, les Péthion de Ville-neuve, les Target, les Grégoire, les Robespierre, les Buzot, les de Landine, les Biozat, les Volney, les Schmitz, les Gleizen, les Mirabeau, et tous les Bretons; comment ces fidèles défenseurs du peuple n'ont-ils pas déchiré leurs vêtements en signe de douleur?

Comment ne se sont-ils pas écriés : Il a blasphémé. Certes je suis zélé partisan de la liberté de haranguer et de faire des motions; moi-même j'ai besoin d'indulgence, *veniam petimusque, damusque vicissim*. Jamais je ne proposerai, comme le célèbre législateur Zaleucus, que celui qui viendra faire une motion ait la corde au cou, et pérore au pied de la Lanterne. Cependant proposer un *veto* absolu, et, pour comble de maux, des aristocrates à vie, à la nomination royale, je demande si on peut concevoir une motion plus liberticide.

Le Palais-Royal¹ avait-il donc si grand tort de crier contre les auteurs et fauteurs d'une pareille motion? Je sais que la promenade du Palais-Royal est étrangement mêlée, que des filous y usent fréquemment de la liberté de la presse, et que moi zélé patriote a perdu plus d'un mouchoir dans la chaleur des motions. Cela ne m'empêche point de rendre un témoignage honorable aux promeneurs du Lycée et du Portique. Ce jardin est le foyer du patriotisme, le rendez-vous de l'élite des patriotes qui ont quitté leurs foyers et leurs provinces pour assister au magnifique spectacle de la Révolution de 1789, et n'en être pas spectateurs oisifs. De quel droit priver du suffrage cette foule d'étrangers, de suppléants,

¹ Voir Appendice, n° III.

de correspondants de leurs provinces? Ils sont Français, ils ont intérêt à la constitution, et droit d'y concourir. Combien de Parisiens même ne se soucient pas d'aller dans leurs districts! Il est plus court d'aller au Palais-Royal. On n'a pas besoin d'y demander la parole à un président, d'attendre son tour pendant deux heures. On propose sa motion. Si elle trouve des partisans, on fait monter l'orateur sur une chaise. S'il est applaudi, il la rédige; s'il est sifflé, il s'en va. Ainsi faisaient les Romains, dont le *Forum* ne ressemblait pas mal à notre Palais-Royal. Ils n'allaient point au district demander la parole. On allait sur la place, on montait sur un banc, sans craindre d'aller à l'Abbaye. Si la motion était bien reçue, on la proposait dans les formes; alors on l'affichait sur la place, elle y demeurait en placard pendant vingt-neuf jours de marché. Au bout de ce temps, il y avait assemblée générale; tous les citoyens, et non pas un seul, donnaient leur sanction. Honnêtes promeneurs du Palais-Royal, ardents promoteurs de tout bien public, vous n'êtes point des pervers et des Catilinas, comme vous appelle M. de Clermont-Tonnerre et le *Journal de Paris*¹, que vous ne lisez point. Catilina, s'il m'en souvient, voulait se saisir du

¹ N'est-il pas incroyable que sur la dénonciation du *Journal de Paris*, M. de Saint-Huruge reste en prison?

veto,* à l'exemple de Sylla, qui avait ôté au peuple ses tribuns et son *veto*. Ainsi loin

Quoi! parce que le journal l'a accusé d'avoir écrit une lettre de menaces au président de l'Assemblée nationale; malgré son domicile, sans vérification préalable, un citoyen a été jeté en prison! Le marquis de Saint-Huruge a demandé au *Journal de Paris* une rétractation; et le refus obstiné du journaliste a montré que ce n'était point de sa part une erreur, mais une calomnie. Le marquis de Saint-Huruge a demandé où était son accusateur, et on a refusé de le lui confronter, de le lui nommer; et cependant il reste en prison! Il a demandé où était cette lettre, cette signature, il défie de la produire, elle n'existe pas; et cependant il reste en prison! Y a-t-il rien de plus tyrannique et de plus horrible? La *Chronique de Paris*, les *Révolutions de Paris*, l'*Observateur*, tous les écrivains patriotes ont publié ce trait de bienfaisance du *Journal de Paris*; ils ont soulevé l'indignation publique, l'innocence de l'accusé est reconnue, et cependant il reste en prison! et pourquoi y reste-t-il? c'est que la dénonciation du *Journal de Paris* est appuyée sur une lettre de deux membres de l'Assemblée nationale; les deux honorables membres seraient compromis; la turpitude du *Journal de Paris* et une grande iniquité seraient dévoilées! et il vaut mieux que le marquis de Saint-Huruge demeure sous les verrous, si son élargissement peut troubler le sommeil de ces journalistes, qui payés pour détourner notre curiosité sur des fadaïses pour entretenir la badauderie pour faire circuler dans les cafés et y faire avaler avec les bavarises et les limonades, les mensonges grossiers du gouvernement, en nous faisant des dissertations exquises sur la manière dont on se crotte en marchant, en nous apprenant comment la boue s'échappe par la tangente, et tant d'autres belles choses, ont su se tirer eux-mêmes du trottoir et de la boue où ils devaient rester, et se donner un carrosse bien suspendu, où les faquins nous écla-boussent.

(Note de Desmoulins.)

d'être des Catilinas vous êtes les ennemis de Catilina. Mes bons amis, recevez les plus tendres remerciements de la Lanterne. C'est du Palais-Royal que sont partis les généreux citoyens qui ont arraché des prisons de l'Abbaye les gardes françaises détenus ou présumés tels pour la bonne cause. C'est du Palais-Royal que sont partis les ordres de fermer les théâtres et de prendre le deuil le 12 juillet. C'est au Palais-Royal que, le même jour, on a crié aux armes et pris la cocarde nationale. C'est le Palais-Royal qui, depuis six mois, a inondé la France de toutes ces brochures qui ont rendu tout le monde, et le soldat même, philosophe. C'est au Palais-Royal que les patriotes, dansant en rond avec la cavalerie, les dragons, les chauffeurs, les Suisses, les canonniers, les embrassant, les enivrant, prodiguant l'or pour les faire boire à la santé de la nation, ont gagné toute l'armée, et déjoué les projets infernaux des véritables Catilinas. C'est le Palais-Royal qui a sauvé l'Assemblée nationale et les Parisiens ingrats d'un massacre général. Et parce que deux ou trois étourdis, qui eux-mêmes ne veulent pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse, auront écrit une lettre comminatoire, une lettre qui n'a pas été inutile, le Palais-Royal sera mis en interdit, et on ne pourra plus s'y promener sans être regardé comme un Maury et un d'Esprémesnil.

On ne réfléchit pas assez combien ce *veto*¹ était désastreux. Peut-on ne pas voir qu'au moyen du *veto*, en vain nous avons fait chanter un *Te Deum* au clergé, pour la perte de ses dîmes; le clergé et la noblesse conserveraient leurs privilèges? Cette fameuse nuit du 4 au 5 août, le roi eût dit: Je la retranche du nombre des nuits, je défends qu'on en invoque les décrets, j'annule tout, *veto*. En vain l'Assemblée nationale aurait supprimé les fermiers généraux et la gabelle, le roi aurait pu dire: *veto*. Voilà pourquoi M. Treilhard, avocat des publicains, a défendu le *veto* jusqu'à extinction de voix. Il a bravé l'infamie, et s'est dit comme M^e Pincemaille dans Horace :

Populus me sibilat, at mihi plaudo.
Ipse domi, nummos simul ac contempler in arcâ.

Je ne suis qu'une lanterne, mais je confondrais en deux mots ces grands défenseurs du *veto*, Mounier, Clermont-Tonnerre, Lally, Thouret, Maury, Treilhard, d'Entraigues, etc. En faveur de ce monstrueux et absurde *veto*, qui ferait de la première nation de l'univers, et de vingt-quatre millions d'hommes, un peuple ridicule d'enfants, sous la férule d'un maître d'école, ils ne savent que s'appuyer

¹ Voir Appendice, n^o IV.

des cahiers de provinces. Ils ne prennent pas garde qu'il n'est pas un seul de ces cahiers qui, en même temps qu'il accorde le *veto*, ne renferme quelque article contradictoire et destructif de ce *veto*. Par exemple, toutes les provinces ont voté impérativement une nouvelle constitution; donc elles ont déclaré implicitement que nul n'avait le droit de s'opposer à cette constitution. Toutes les provinces ont voté impérativement la répartition égale des impôts, l'extinction des privilèges pécuniaires, etc.; donc, par ce mandat impératif, elles ont déclaré indirectement que nulle puissance n'avait le droit de dire *veto*, et de maintenir l'ancien usage.

Cette contradiction, qui se trouve dans tous les cahiers, entre l'article qui accorde le *veto*, et un ou plusieurs articles, n'a pas échappé aux rédacteurs dans les provinces. On en a fait la remarque dans plusieurs bailliages. Mais les provinces suivaient alors le précepte de l'Évangile, qui recommande la prudence du serpent. Il leur suscitait d'établir par un ou deux articles, que sur ces points où la nation avait déjà manifesté son vœu unanime, il n'y avait lieu au *veto*; elles ont affecté d'accorder un *veto* contradictoire, pour ne pas trop alarmer le despotisme. Dans cette contradiction de tous les cahiers, quel parti plus sage que de faire expliquer de nouveau les provinces, de demander qu'elles déclarassent

leur dernière volonté; ce qui est, en propres termes, la motion du Palais-Royal. Il est vrai qu'il y a eu des contrefaçons.

Les défenseurs du *veto* à Versailles s'appuient encore de leur prétendue majorité. La Lanterne va relever ici une grande erreur; et l'observation qu'elle soumet au jugement du Palais-Royal, son district favori, est d'une telle importance, qu'elle élimine elle seule de l'Assemblée nationale au moins cinq cents ennemis de la raison et de l'optimisme.

Nous n'avons plus d'Etats généraux qui faisaient des doléances; nous avons une Assemblée nationale qui fait des lois. Une telle assemblée ne peut être composée que des représentants de la nation, et la Lanterne ne reconnaît pour ses représentants que les six cents députés des communes. Il est évident que les six cents autres membres sont députés, non de la nation, mais du clergé et de la noblesse. Le clergé et la noblesse n'ont pas plus le droit d'envoyer six cents députés à Versailles, que n'en aurait la magistrature ou toute autre corporation. Voilà donc six cents membres de l'Assemblée nationale qu'il faut renvoyer dans les galeries. Comme tous les citoyens sont égaux et ont droit de concourir à la Constitution, il serait injuste que la noblesse et le clergé ne fussent pas représentés. Il faut qu'ils aient leurs députés dans la même proportion que le reste des citoyens, un par

vingt mille. Le dénombrement du clergé et de la noblesse s'élève à trois cent mille individus, c'est donc quinze représentants à choisir parmi les six cents. Tout le reste n'a dans l'assemblée, pas plus de droit de voter que les citoyens du Palais-Royal. Ainsi pense la Lanterne. A ces causes, elle proteste contre l'article de la Constitution, qui établit une religion dominante et un culte exclusif; et sa protestation est fondée en droit, vu que si le clergé n'avait pas eu trois cents représentants dans l'Assemblée nationale, la motion de M. Rabaud de Saint-Etienne aurait prévalu.

Mais il faut pardonner au clergé de crier tout haut de sa tête en faveur d'un culte dominant.

Dom pourceau raisonnait en subtil personnage.

L'abbé Maury voit que la messe du prieuré de Lihons court le plus grand risque. Perfides communes, s'écrie l'abbé François, quand vous nous embrassiez dans l'église de Saint-Louis, c'était donc pour nous étouffer. Voilà déjà la dime et les prémices supprimées; si la liberté du culte est établie, les portes de l'enfer auront bientôt prévalu contre nous, malgré la prophétie.

M. François a raison. Lorsqu'il va être question de contribuer à l'entretien du prêtre catholique: Moi: dira le paroissien, que je

nourrisse le prêtre? C'est à celui qui va à la messe à payer le sacristain.

Tout le monde se fera hérétique, schismatique, et même juif, s'il le faut, pour ne point payer. Le philosophe dira: C'est à celui qui se fait enterrer dans le cimetière, ou qui est jaloux des honneurs du caveau, à payer le luminaire, la grande sonnerie, et les jurés-crieurs. Pour moi, mon tombeau est dans mon jardin; là reposeront ma femme et mes enfants. Cette idée que les cendres de son père sont éparses dans cette enceinte, attachera mon fils à sa propriété. Cet héritage consacré, jamais il ne le vendra. Au riche, son voisin, qui marchanderait ce coin de terre, il répondra, comme ce chef des Canadiens à qui des Européens proposaient de céder leur pays: Nous ne pouvons nous éloigner de cette terre; dirons-nous aux ossements de nos pères: Levez-vous et marchez!

Consolez-vous pourtant, bons Parisiens, vous aurez toujours votre chère patronne, et on ne l'enlèvera pas au curé de Saint-Eustache, comme le disait si plaisamment un de nos devanciers. Vous aurez toujours vos processions, vos serpents, vos basses-contre, et vous serez toujours maîtres de vous faire enterrer à Clamart ou à Saint-Sulpice; seulement vous ne regarderez plus comme des païens et des employés des fermes, ceux qui, à l'exemple d'Abraham et de Jacob, voudront être portés

dans la terre de Canaan, et dormir à côté de Sara et de Rachel.

Il est une religion qui n'appartient pas à certain peuple, à certains climats, comme le christianisme, mais une religion qui est répandue chez tous les peuples, une religion de tous les siècles et de tous les pays, une religion innée; c'est celle qu'ont conservée dans sa pureté les hommes éclairés et les sages, c'est la religion des Socrate, des Platon, des Cicéron, des Scipion, des Marc-Aurèle, des Epictète, des Confucius, des Plutarque, des Virgile, des Horace, des Bayle, des Erasme, des Bacon, des Lhôpital, des Buffon, des Voltaire, des Montesquieu, des Jean-Jacques Rousseau. Sa foi est de croire en Dieu, sa charité d'aimer les hommes comme des frères, son espérance est celle d'une autre vie. Cette religion ne procurera jamais des extases comme celle de sainte Thérèse ou de saint Ignace qui transpirait d'amour divin, et en était trempé au point de changer trois fois de chemise à une messe de minuit. N'a pas qui veut le bonheur d'être fou. Mais il y a un conte charmant de Voltaire, fait pour nous consoler. C'est un muphti philosophe, qui sur le récit des visions extatiques d'une vieille dévote musulmane, va lui rendre visite; il la trouve aussi heureuse que Madame Guyon, et je ne sais plus quelle sainte religieuse à qui un ange perce le cœur d'un coup de lance, et

applique le stigmate de saint François. Le muphti ne peut s'empêcher de lui porter envie, et maintenant néanmoins il retourne au palais patriarcal, en se disant: Voudrais-je de ce bonheur-là?

Assurément il y aurait de la cruauté d'empêcher personne de marcher les talons au rebours, de se donner la discipline, et d'être ravi comme saint Paul au troisième ciel, d'y voir ce que l'œil n'a point vu, et d'entendre ce que l'oreille n'a point entendu. Ce serait un attentat à la liberté, et je prie de ne point calomnier la Lanterne à ce point, que de lui prêter de pareilles intentions; je déclare au contraire, qu'il doit être permis à qui voudra d'aller à Sainte-Geneviève, à Notre-Dame de Lorette, ou à Saint-Jacques de Compostelle, et même comme le bienheureux Labre, de pousser jusqu'à Jérusalem. Heureux ceux qui croient! la foi transporte les montagnes; elle ferait venir la mer jusques à Paris, et nous épargnerait la dépense énorme d'élargir la Seine et de creuser un port, au-dessus du Champ de Mars. Mais cette foi n'est pas donnée à tous, et il est juste que l'Assemblée nationale s'occupe des intérêts de tout le monde. Si le peuple a besoin d'une religion, le philosophe, l'homme sensible et honnête en ont plus besoin encore. Voyez quels efforts ont faits Platon, Cicéron, et Jean-Jacques, pour nous persuader l'immortalité. Nous sommes

en France un million de théistes, observait il y a vingt-cinq ans le patriarche de Ferney; depuis, ce nombre s'est accru jusqu'à l'infini, et très probablement le théisme deviendra peu à peu la religion catholique, c'est-à-dire, universelle. L'estimable M. Rabaud, dont le civisme et les talens font tant d'honneur au clergé de Genève, demande des temples pour quatre millions de protestants. Le temple du théiste est l'univers; mais la Lanterne demande des églises, c'est-à-dire, des lieux d'assemblée pour huit millions de théistes. Cette religion serait digne de la majesté et des lumières du peuple français. Dépouillée des mensonges des autres cultes, qui tous ont défigurés la divinité, elle ne conserverait que ce qu'ils ont d'auguste, la reconnaissance d'un être suprême et l'idée de la justice, inséparable de la récompense des bons et de la punition des méchants. Le philosophe exerce le sacerdoce de cette religion; et il y a cet avantage pour le peuple, qu'il ne lui faut ni dîme, ni casuel, ni abbaye, ni prieuré, ni croupe, ni pension sur les bénéfices. Après avoir été entendre l'abbé Maury prêcher aux Quinze-Vingts le célibat, on irait à Saint-Sulpice ou à Saint-Roch suivre un carême ou un avent de l'abbé Raynal, ou de Jean-Jacques Rousseau. Les cérémonies religieuses et touchantes ne manqueraient pas à ce culte. Que l'Eglise lui restitue tout ce qu'elle a emprunté du paga-

nisme, qui n'est que le théisme altéré; et au lieu de la procession des Rogations, nous aurons la procession de la fête des Palès; au lieu de l'eau bénite, l'eau lustrale; au lieu du pain bénit, les agapes, les repas en commun des pythagoriciens; au lieu de cette plaque de cuivre ou d'argent qu'on nous présente, nous aurons l'ancienne cérémonie du baiser de paix, institution si charmante pour qui savait se placer avantageusement. Avons-nous rien de plus pieux que la prière d'Epictète ou l'hymne de Cléanthe? Qui est-ce qui ne se trouve pas aussi dévot, aussi recueilli, lorsqu'à l'opéra d'Alceste il entend la prière du grand prêtre, que lorsqu'à Notre-Dame il entend l'*O salutaris* de Gossec? Pas une de nos fêtes qui ne soit une imitation des fêtes païennes. Il y a plus; nous n'avons souvent imité de ces fêtes que leurs extravagances, sans retenir leur but moral. Je n'en veux pour exemple que ces formules tant décriées, auxquelles est venu succéder le carnaval. Aux Saturnales les païens se comportaient comme si le monde allait finir. C'était une fête commémorative, instituée pour rappeler l'égalité originelle; c'étaient des espèces de déclarations chommées des droits de l'homme, tout y représentait l'anéantissement futur des sociétés. Il n'y avait plus de tribunaux, plus d'écoles, plus de sénat, plus de guerre. Tous les états étaient confondus. On régalaient les pauvres à

sa table sans distinction de rang. Les maîtres changeaient d'habits avec leurs esclaves, et les servaient à leur tour. On payait les dettes, les mois de nourrices, et les loyers des pauvres. J'en ait dit assez pour faire sentir au clergé qu'il a tort de tant se prévaloir de la prétendue nécessité de sa morale, dont on peut fort bien se passer. Je laisse à l'abbé Fauchet à faire un beau livre là-dessus, à nous donner un corps complet de religion, et à achever le Dieu national qu'il a si heureusement commencé.

FIN DU DISCOURS DE LA LANTERNE.

APPENDICE

I

...La famine est alors une science, un art compliqué d'administration, de commerce. Elle a son père et sa mère, le fisc, l'accaparement. Elle engendre une race à part, race bâtarde de fournisseurs, banquiers, financiers, fermiers généraux, intendants, conseillers, ministres. Un mot profond sur l'alliance des spéculateurs et des politiques sortit des entrailles du peuple : *Pacte de famine.*

Parmi ces hommes il y en avait un illustre depuis longtemps. Son nom (très expressif, qu'il tâcha de justifier), Foulon, était dans la bouche du peuple dès 1756. Il avait commencé comme intendant d'armée et dans le pays ennemi ; vraiment terrible à l'Allemagne, il l'était encore plus à nos soldats ; ses fournitures valaient des batailles de Rosbach. Il était revenu gras de la maigreur de l'armée, deux

fois riche par le jeûne des Français et des Allemands.

Foulon était spéculateur, financier, traitant d'une part, de l'autre membre du conseil qui seul jugeait les traitants. Il comptait bien être ministre. Il serait mort de chagrin si la banqueroute s'était faite par un autre que par lui; les lauriers de l'abbé Terray ne le laissaient pas dormir. Il avait le tort de prêcher trop haut son système; sa langue travaillait contre lui, et le rendait impossible. La cour goûtait fort l'idée de ne pas payer, mais elle voulait emprunter, et pour allécher les prêteurs il ne fallait pas appeler au ministère l'apôtre de la banqueroute.

Foulon était déjà vieux du bon temps de Louis XV, de cette école insolente qui faisait gloire de ses vols, qui les montrait hardiment, qui, pour trophées de brigandages, bâtissait sur le boulevard le pavillon de Hanovre. Lui, il s'était construit, au lieu le plus fréquenté, au coin du boulevard du Temple, un délicieux hôtel que l'on admirait encore en 1845.

Il était convaincu qu'en France, comme dit Figaro Beaumarchais : « Tout finit par des chansons ; » donc qu'il faut payer d'audace, se moquer de l'opinion, la braver... de là des paroles qui se répétaient partout : « S'ils ont faim, qu'ils broutent l'herbe... Patience! que je sois ministre, je leur ferai manger du foin; mes chevaux en mangent... » On lui impu-

tait encore d'avoir dit ce mot terrible : « Il faut faucher la France... »

Le vieux croyait, par ses bravades, plaire au jeune parti militaire, se recommander pour le jour qu'il voyait venir, où la cour, voulant frapper quelques coups désespérés, chercherait un hardi coquin.

Foulon avait un gendre selon son cœur, un homme capable, mais dur, de l'aveu des royalistes, Berthier, intendant de Paris, homme de peu de scrupule, puisqu'il avait épousé une fortune acquise ainsi. Venu de bas, d'une race de procureurs aux petits juges de province, il était rude au travail, actif, énergique. Libérin à 50 ans, malgré sa nombreuse famille, il achetait partout, dit-on, des petites filles de 12 ans. Il savait bien qu'il était détesté des Parisiens. Il fut trop heureux de trouver l'occasion de leur faire la guerre. Avec le vieux Foulon, il était l'âme du ministère des trois jours. Le maréchal de Broglie n'en augurait rien de bon, il obéissait. Mais Foulon, mais Berthier étaient très ardents. Celui-ci montra une activité diabolique à rassembler tout armes, troupes, à fabriquer des cartouches. Si Paris ne fut pas mis à feu et à sang, ce n fut nullement sa faute.

On s'étonne que des gens si riches, si parfaitement informés, mûrs d'ailleurs et d'expérience, se soient jetés dans ces folies. C'est que les grands spéculateurs financiers parti-

eipent tous du joueur; ils en ont les tentations.

Or, l'affaire la plus lucrative qu'ils pouvaient trouver jamais, c'était d'être chargés de faire la banqueroute par exécution militaire. Cela était hasardeux. Mais quelle grande affaire sans hasard! On gagne sur la tempête, on gagne sur l'incendie; pourquoi pas sur la guerre et la famine?

La famine et la guerre, je veux dire Foulon et Berthier, qui croyaient tenir Paris, se trouvaient déconcertés par la prise de la Bastille.

Le soir du 14, Berthier essayait de rassurer Louis XVI. S'il en tirait un petit mot, il pouvait encore lancer ses Allemands sur Paris.

Louis XVI ne dit rien, ne fit rien. Les deux hommes, dès ce moment, sentirent bien qu'ils étaient morts. Berthier s'enfuit vers le Nord, Foulon la nuit d'un lieu à l'autre; il passa quatre nuits sans dormir, sans s'arrêter, et n'alla pas plus loin que Soissons. Foulon n'essaya pas de fuir; d'abord il fit dire partout qu'il n'avait pas voulu du ministère, puis qu'il était frappé d'une apoplexie, puis il fit le mort. Il s'enterra lui-même magnifiquement (un de ses domestiques venait fort à point de mourir). Cela fait, il alla tout doucement chez son ami Sartines, l'ancien lieutenant de police.

Il avait sujet d'avoir peur. Le mouvement était terrible.

(MICHELET, *Rév. fr.*, t. II.)

II

La mort de Foulon et de Berthier ayant rempli les nobles de terreur, beaucoup d'entre eux émigrèrent, parmi lesquels le duc de Luxembourg, le duc de Coigny, le prince de Lambesc, le comte de Vaudreuil, la princesse de Beauvremont, le comte de Cayla, le marquis de Sérénis, etc.... Cette vaste désertion des principaux de la noblesse ne couvrait-elle pas un signal de guerre, n'était-elle pas un recours silencieux mais sinistre à l'intervention de l'étranger? Le peuple ne s'y trompa point. Il sentit que si des personnages attachés à la patrie par les mille liens de la richesse, du bonheur, de douces habitudes, fuyaient au lieu de se résigner ou de se défendre, ce ne pouvait être qu'avec l'intention de revenir avec ces mêmes soldats étrangers dont ils avaient naguère osé menacer Paris. Aussi le peuple fut-il inexorable dans sa vigilance. Le baron de Bachmann, major du régiment des gardes suisses, se vit traîner à l'Hôtel de ville uniquement parce que, en des-

endant le Pont-Royal vis-à-vis les Tuileries, sa voiture avait pris à gauche du côté de Versailles. Bientôt, de Paris la défiance gagnait la province, le soupçon gardait les chemins; il se dressa aux portes des villes, il ameuta les villages, il s'étendit le long des frontières; la municipalité de Villenauv retint Besenval prisonnier. Cazalès, qui avait quitté précipitamment l'Assemblée nationale où il devait s'illustrer par les combats de l'éloquence, Cazalès fut arrêté à l'entrée de Caussade et rendu malgré lui à la renommée. L'abbé Maury s'était enfui vers le Nord, après avoir jeté son rabat, noué ses cheveux; mais, comme il traversait Péronne, des paysans remarquèrent qu'il ne portait point de cocarde à son chapeau; on l'interrogea, on le reconnut, on lui fit une prison d'une salle de l'hôtel de ville de Péronne.

..... Tout concourait à exciter, à aigrir la méfiance populaire, ce n'était que messages funestes, que courriers mystérieux sillonnant la route. Pour comble, le premier pouvoir issu de la révolution se montrait incertain, il se refusait sinon aux soucis, du moins à la responsabilité de la vigilance. Ils avaient évidemment peur des conditions auxquelles les jours de crise mettaient le salut commun; et pendant qu'à l'Hôtel de ville les délégués de la haute bourgeoisie ne se faisaient pas scrupule d'apporter d'injurieuses restrictions au droit de

colporter les écrits d'auteurs sans existence connue, la majorité de l'Assemblée nationale n'osait contester à des conspirateurs connus le droit de correspondre impunément avec leurs complices de l'intérieur, le droit de sceller leur intrigue d'un cachet inviolable, la liberté enfin de conspirer contre la liberté.

(LOUIS BLANC, *Rév. fr.*, t. II.)

III.

Le Palais-Royal était alors déjà désigné comme le quartier général des révoltes futures.

Il n'avait pas, à cette époque, l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. Au milieu du jardin, le duc d'Orléans avait fait construire, vers 1788, une enceinte revêtue d'un treillage et que couronnait une terrasse, avec des fleurs et des eaux jaillissantes. On y arrivait des appartements du prince par une petite galerie à jour, et des parties basses du palais par un couloir souterrain. Cette enceinte, qui de loin offrait l'image d'un vaste bosquet orné de fleurs, avait été d'abord destinée à servir de théâtre à des exercices d'équitation, et avait reçu le nom de cirque, puis elle s'était

ouverte à des danses et à des concerts. A l'une des extrémités se trouvait un bassin flanqué de quatre pavillons. Tout autour s'étendaient de riants palais qui encadraient les galeries. Voilà dans quel frais et voluptueux séjour l'insurrection campa de préférence, et cet étrange forum devint si redoutable aux ennemis de la Révolution que l'un d'eux le peignait en ces termes : « C'est l'image de la chimère dont la tête est d'une belle prostituée, la langue d'un serpent, la main d'une harpie, dont les yeux lancent des flammes, dont le cœur est vide et ne fermente que par de lascives pensées, dont la bouche distille tantôt le venin, tantôt des paroles héroïques. »

Ce fut là que se rendit le 12 juillet tout le Paris de la Révolution. L'affluence était telle que beaucoup furent obligés de s'accrocher aux branches des arbres, de s'y tenir suspendus. On ne faisait encore qu'attendre; mais déjà montaient vers le ciel ces mugissements des foules inquiètes, si semblables à celui de la mer.

(LOUIS BLANC, *Rév. fr.*, t. II.)

IV

Paris bouillonnait depuis quelques jours, le

mot *veto* se trouvait dans toutes les bouches; la question du *veto* passionnait tous les citoyens. « Eh bien, le *veto*? — Est-il vrai que la reine veut le *veto*? — Serions-nous menacés du *veto*, grand Dieu! » Voilà ce qu'on se disait en s'abordant dans les rues, voilà ce qui faisait ressembler le Palais-Royal à une fournaise ardente, et remplissait la capitale d'un trouble mystérieux. Bientôt, cette haine du *veto*, colportée le long des grandes routes, pénétra dans les villes, se répandit de villages en villages et tint la France attentive, inquiète, frissonnante.

Que signifiait donc ce mot terrible. Il est certain que tous n'avaient pas une idée bien nette de ce qui leur était un sujet d'horreur. Il y en eut qui crurent haïr dans le *veto* un personnage dangereux. Un homme demanda de quel district il était; un autre opina pour qu'on le mit à la lanterne. Virieu assura, du haut de la tribune, que, parmi le peuple de Paris, le *veto* passait pour un impôt, et il raconta que deux habitants de la campagne parlant un jour du *veto*, l'un dit à l'autre : « Sais-tu ce que c'est? — Non. — Eh bien, tu as ton écuelle remplie de soupe; le roi te lit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. »

Qu'on ne se hâte pas de sourire. Eh! sans doute, le *veto* était un personnage dangereux : c'était le roi pouvant dire non, quand la na-

tion avait dit oui. Le *veto* était un impôt et le plus funeste de tous; il livrait à la volonté d'un seul, non pas seulement l'argent du peuple, mais son sang et sa vie. « Le roi dit! Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. » C'était bien cela en effet, et le comte de Virieu ne prévoyait pas qu'un jour le monde, parvenu à l'âge de raison, mettrait fort au-dessus des savants sophismes des partisans du *veto*, cette vive image, cette saillie à la fois si originale et si profonde, du bon sens populaire! « Il n'y avait rien de risible en ceci que les moqueurs, » a écrit excellemment M. Michelet.

.....Le soir, la foule se pressait, s'entassait au Palais-Royal, grossie encore par l'oisiveté du dimanche. Du café de Foy partaient des clameurs qui se prolongeaient d'échos en échos, au travers de la multitude émue. Là dominaient Loustalot, Camille Desmoulins, le baron de Tinstot, le marquis de Saint-Huruge. Une tête énorme, un corps trapu, un geste brutal, des idées pleines de fièvre servies par une voix retentissante, faisaient de ce dernier un agitateur en vue. Les vengeances d'une jolie femme, puissante à la cour, l'avaient en 1787, jeté en Angleterre, d'où il rapporta, contre l'ancien régime, une haine aigrie par l'exil. Il devint suspect plus tard, en attendant il était tribun.

(L. BLANG, *Rév. fr.*, t. III.)

CORRESPONDANCE

DE

CAMILLE DESMOULINS

1789—1794

CORRESPONDANCE

DE

CAMILLE DESMOULINS

Paris, 5 mai 1789.

Mon très cher père,

Ce fut hier pour moi un des beaux jours de ma vie. Il aurait fallu être un mauvais citoyen pour ne pas prendre part à la fête de ce jour sacré. Je crois que quand je ne serais venu de Guise à Paris que pour voir cette procession des trois ordres, et l'ouverture de nos Etats généraux, je n'aurais pas regret de ce pèlerinage. Je n'ai eu qu'un chagrin, ça été de ne pas vous voir parmi nos députés. Un de mes camarades a été plus heureux que moi, c'est de Robespierre, député d'Aras. Il a eu le bon esprit de plaider dans sa province. Target n'a été nommé que le quatrième député à la vicomté. Paris n'en a pas encore nommé un seul..... — On remarquait

hier le duc d'Orléans à son rang de député au bailliage de Crespy, et le comte de Mirabeau avec le costume du tiers et une épée; un seul bénédictin, point de bernardins; le costume de la noblesse, exactement le même que celui des ducs et pairs, était magnifique, et ils étaient deux cent quarante. Il y avait quarante évêques. La plupart ont été choqués de les voir faire corps à la suite du clergé, au lieu de se confondre avec lui à leur rang de bailliage. Le cardinal de Larochehoucault prétend à la présidence par le droit de sa pourpre; les trois quarts du clergé sont décidés à choisir un autre président. Comme nos députés se rengorgeaient! ils avaient *caput intra nubes*.

..... L'abbé de Bourville, un de mes camarades, m'amena dîner chez son oncle, le chevalier M..., maréchal de camp. C'est là que je pus voir combien le corps de la noblesse était irrité contre M. Necker. On avait crié par mille et par mille : *Vive le roi! vive le tiers état!* il y eut quelques saluts pour le duc d'Orléans, rien pour les étoffes d'or, ni les soutanes. Le visage du roi était épanoui de joie. Il y avait quatre ans qu'il n'avait entendu crier : *Vive le roi!*...

Votre fils,

DESMOULINS.

3 juin 1789.

Mon cher père,

Je reçois votre lettre à mon retour de Versailles, où j'étais allé voir nos chers députés..... J'y dinais avec nos députés du Dauphiné et de Bretagne; ils me connaissaient tous comme un patriote et ils ont tous pour moi des attentions qui me flattent. Le tiers état n'espère plus rien de la noblesse et du clergé. Si le clergé avait pu se réunir à eux, il l'aurait fait jeudi dernier, lorsque Target, à la tête d'une députation, leur fit un discours qui attendrit plusieurs personnes jusqu'aux larmes. Il les conjura, par tout ce qu'il y avait de plus sacré, de se rendre à l'assemblée générale. Les curés, entraînés par son obsécration, crièrent par quatre fois : *Aux voix! aux voix!* mais le président ne voulut jamais aller aux voix, et les évêques, voyant la majorité évidemment contre eux, mirent tout leur soin à faire remettre la délibération au lendemain. D'ici à quinze jours, le schisme éclatera, le tiers état se déclarera la nation; ce qui consterne plusieurs députés, toutes les provinces n'étant pas aussi remplies de patriotes que le Dauphiné et la Bretagne, la Provence et Paris. La guerre civile pourrait bientôt s'allumer.

L'abbé dont vous n'avez pu déchiffrer le nom est l'auteur du livre trois fois réimprimé : *Qu'est-ce que le Tiers?* l'abbé Sieyès; on prononce *Syess*.

Je suis maintenant occupé d'un ouvrage patriotique. Le plaisir que j'ai d'entendre les plans admirables de nos zélés citoyens, au club et dans certains cafés, m'entraîne.

J'avais laissé cette lettre sur le bureau. Une semaine s'est écoulée. Demain dimanche, je retourne à Versailles. Je vais enflammer et m'enflammer moi-même. Nous allons entrer dans la grande semaine. Ce qui se passe à Versailles doit donner un merveilleux courage à nos députés. Il y a trente mille jeunes gens conscrits et prêts à soutenir la cause que leurs représentants défendent à Versailles. Les Bretons exécutent provisoirement quelques-uns des articles de leurs cahiers. Ils tuent les pigeons et le gibier. Cinquante jeunes gens viennent de faire de même ici près une déconfiture de lièvres et de lapins dont il n'y a pas d'exemple. On dit qu'ils ont détruit, à la vue des gardes, quatre à cinq mille pièces de gibier dans la plaine de Saint-Germain.

J'ai trop loué la députation de Paris, à l'exception de Target. Bien des gens qui m'entendent ici pérorer s'étonnent qu'on ne m'ait pas nommé député, compliment qui me flatte au delà de toute expression. Les Etats

généraux ont attiré à Paris une foule d'étrangers et de Français de toutes les provinces. La ville est pleine, Versailles de même. On assure qu'il s'y tient chez un prince des conférences d'aristocrates, qu'il s'y forme une confédération entre les nobles et les parlements, confédération impuissante, si la nouvelle est vraie que la Bretagne et quelques autres provinces se remplissent de cocardes, non pas hostiles néanmoins, mais comminatoires.

Vous ne vous faites pas une idée de la joie que me donne notre régénération. C'était une belle chose que la liberté, puisque Caton se déchirait les entrailles plutôt que d'avoir un maître.

24 juin 1789.

J'ai passé à Versailles le lundi et le mardi. Lundi, on nous annonce, à notre arrivée, que la séance royale est remise; il pleuvait, des gardes empêchaient les députés d'entrer dans leur salle. C'était un spectacle affreux, pour les bons citoyens, de voir nos dignes représentants courir dans les rues sans savoir où s'assembler. Les récollets eurent l'indignité de refuser leur église. Le curé de Saint-Louis offrit la sienne. Là, je fus témoin d'un

des beaux spectacles que j'eusse vu de ma vie, la réunion de 149 députés du clergé. Il y eut de part et d'autre plusieurs discours touchants. L'abbé Ogé est du nombre des curés fidèles aux communes. Le curé de Saint-Martin de Noyon est resté avec l'évêque de Laon dans la minorité ecclésiastique. Le lendemain matin, Versailles était inondé de la foule des étrangers accourus pour la séance. L'archevêque de Paris et le garde des sceaux furent hués, honnis, conspués, bafoués à périr de rage et de honte, s'ils avaient eu un peu d'âme. Paperet, qui accompagnait le garde des sceaux en qualité de syndic des secrétaires du roi, est mort incontinent de la révolution que lui fit la huée copieuse dont on venait de régaler Monseigneur. Le prince de Condé a été hué légèrement; Linguet, reconnu dans la salle où il s'était glissé, a été mis dehors par les épaules et expulsé par les députés du milieu d'eux. Il est heureux pour lui que le peuple ne l'ait pas reconnu. La veille, d'Espréménil avait failli être assommé, et l'abbé Maury n'a été soustrait à la fureur du peuple et n'a dû son salut qu'à la vigueur d'un curé qui l'a pris par le corps et l'a jeté dans le carrosse de l'archevêque d'Arles. Le roi vint. Comme M. Necker ne l'avait point précédé, nous étions consternés. Une poignée d'enfants payés courait à côté de la voiture en criant : *Vive le roi!* Des valets, des es-

pions faisaient chorus; tous les honnêtes gens et la foule se taisaient. La séance dura trente-cinq minutes. Le roi annula tout ce qu'avait fait le tiers, jeta une pomme de discorde entre les trois ordres, proposa 53 articles d'un édit artificieux où il feint d'accorder une partie de ce que demandent les cahiers; il finit par dire : *Point de remontrances*, et leva la séance. Les nobles applaudirent, une bonne partie du clergé en fit autant. Le plus morne silence dans le tiers état. Les deux ordres sortirent, à l'exception de trente ou quarante députés qui restèrent avec le tiers. Il était onze heures. Le tiers demeura assemblé jusqu'à trois heures. Il protesta, confirma les délibérations du 17, et annula tout ce qui venait d'être fait. M. de Brézé vint leur dire de se séparer : « Le roi, dit Mirabeau, peut nous faire égorger; dites-lui que nous attendons tous la mort; mais qu'il n'espère pas nous séparer que nous n'ayons fait la Constitution. » M. de Brézé vint une seconde fois; même réponse, et ils continuèrent leurs délibérations. Ils déclarèrent par un second arrêté leurs personnes sacrées et inviolables; par un troisième arrêté, ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient obéir à la volonté du prince, et décrétèrent d'ouvrir toujours à la nation la porte de l'Assemblée. En un mot, tous ont montré une fermeté romaine et sont décidés à sceller de leur sang

nos libertés. Tout Paris est en combustion, le Palais-Royal est plein comme un œuf; on applaudit partout le duc d'Orléans avec transport. Le roi passe, personne ne dit mot; M. Bailly, président de l'Assemblée, paraît, tout le monde bat des mains; on crie : *Vive la nation!* M. Necker a donné sa démission; tous les députés allèrent hier soir lui faire leurs adieux; on fondait en larmes autour de lui. L'affluence dans la cour des ministres était immense. La cour fut effrayée, on cria aux armes, les soldats ne firent aucun mouvement; le roi se crut perdu.

On appela M. Necker, et le roi se montra avec lui sur le balcon pour tranquilliser les esprits. Mais M. Necker ne reste que pour ne pas soulever toute la nation par sa retraite. La police fait courir le bruit que le roi est revenu sur ses pas. Je croyais la police auteur de ces bruits; mais, dans l'instant, quelqu'un qui arrive de Versailles m'annonce qu'ils sont fondés; que la foule a suivi les députés chez M. Necker, et qu'elle était telle que la cour s'est effrayée; qu'on a réellement crié aux armes sans que le soldat ait bougé; que le roi, alors, a eu avec M. Necker une conférence de trois quarts d'heure; qu'il est sorti de la galerie tenant M. Necker par la main, en lui disant : « Vous me promettez de ne pas me quitter, » et M. Necker lui répondant tout haut également : « Et vous aussi, Sire,

vous me donnez votre parole; » qu'alors tout le monde a crié jusque dans la galerie et les appartements, chose inouïe : *Vive M. Necker!* que le peuple, profitant de la veille de la Saint-Jean et de la coutume du jour, courut avec des flambeaux, en criant dans les jardins et jusque sous les fenêtres de la reine : *Vive M. Necker!* Il ajoute que demain la minorité de la noblesse se réunira à l'Assemblée nationale; que la majorité du clergé a été grossie ce soir de deux membres, et entre autres de l'archevêque de Paris, celui-ci parce qu'il vient d'être lapidé à quatre heures. On l'a poursuivi avec des huées et des pierres jusqu'à la Mission, où il demeure. Les gardes qui entouraient sa voiture avaient l'air eux-mêmes d'approuver la lapidation. On a fini par casser toutes les fenêtres de la Mission. Ses laquais blessés l'ont forcé de siéger avec la majorité. Au matin, on a trouvé murée la porte de l'Assemblée nationale, et les députés ont été obligés d'entrer par la petite. Comme les gardes n'avaient pas de baïonnettes et que leurs fusils n'étaient pas chargés, on les a enfoncés et l'on est entré par la petite porte. Il y a eu des motions vigoureuses; la reine a été nommée dans une et presque accusée. On a dénoncé le garde des sceaux et V... de la Tour, et demain on doit nommer un comité pour informer, et l'Assemblée nationale est décidée à les juger comme ayant trompé le roi. Les

esprits sont tellement échauffés qu'ils feront bien de sortir de France. Je suis allé au Palais-Royal, où le duc d'Orléans lui-même avait confirmé presque toutes ces nouvelles pour calmer le peuple. La foule était immense. On a fait demander pardon à genoux à un abbé qui parlait avec indécence de nos députés; *idem* au secrétaire de l'ambassade de Vienne, qu'on a chassé ensuite du Palais-Royal. Je l'ai entendu moi-même demander pardon à la nation. On a administré une vigoureuse bastonnade à quelqu'un du tiers état pour la même cause; les autres ont été quittes pour l'amende honorable; mais celui-ci conservera longtemps les marques de sa bastonnade.

(Pas de date.)

Mon cher père,

L'incendie croit. *Jam proximus ardet Ucalegon*. Les gardes françaises, comme vous savez, avaient refusé le service; on voulut punir leur insubordination; quatorze furent mis en prison à l'Abbaye et devaient être pendus pour l'exemple; ils ont envoyé une lettre au Palais-Royal; c'est le camp des patriotes; à l'instant on s'est formé en colonne, on a marché aux prisons de l'Abbaye, et, à coups de hache et de massue, on a brisé les

portes et ramené triomphants les quatorze gardes; on les a logés dans le Palais-Royal et on a envoyé sur-le-champ une députation à l'Assemblée nationale pour obtenir leur grâce. Ce coup de parti a gagné les troupes, et les gardes françaises se feraient tous pendre plutôt que de faire feu sur un citoyen.

Il a été question dans l'instant de marcher à la Bastille ou à Vincennes; mais les gens sages ont représenté qu'on avait assez fait pour un jour. Tous les patriotes s'accrochent aux militaires; on leur paie des glaces, du vin, et on les débauche à la barbe de leurs officiers.

Depuis la réunion des trois ordres, la dissidence dans la noblesse et le clergé ne cesse de mettre des bâtons dans la roue; comme je l'avais bien prévu et comme je l'ai dit à ceux qui faisaient des réjouissances; c'est la ville de Troie qui illumine pour recevoir le cheval de bois.

L'hôte de l'abbé Maury à Versailles n'a plus voulu loger cette calotte anticonstitutionnelle et lui a signifié qu'il eût à déguerpir. De plus, il a été rossé par les patriotes.

Vous savez que l'archevêque a failli être tué. La peur l'a fait venir à récipiscence.

Votre prince de Condé¹ n'ose paraître. Il est honni, berné, hué, chansonné.

¹ M. Desmoulin père recevait souvent le prince de Condé chez lui, à Guise.

Il y a bien trente mille hommes autour de Paris ; on parle d'un camp dans la plaine des Sablons.

On a fouetté, il y a quelques jours, une comtesse dans le Palais-Royal, où elle tenait des propos contre M. Necker.

Au Palais-Royal, ceux qui ont la voix de Stentor se relaient tous les soirs. Ils montent sur une table ; on fait troupe et on écoute la lecture. Ils lisent l'écrit du jour le plus fort sur les affaires du temps. Le silence n'est interrompu que par les bravos aux endroits les plus vigoureux. Alors les patriotes crient : *bis*.

Il y a trois jours, un enfant de quatre ans, plein d'intelligence et bien appris, fit le tour du jardin en plein jour, au moins vingt fois, porté sur les épaules d'un crocheteur. Il criait : « Arrêt du peuple français. La Polignac exilée à cent lieues de Paris. Condé, *idem*. Conti, *idem*. D'Artois, *idem*. La reine... » je n'ose vous le répéter.

J'ai l'honneur d'être, mon cher père, votre très humble et très obéissant fils,

DESMOULINS.

(Pas de date.)

Vous savez ce qui s'est passé à Lyon ; on devine aisément qui avait ameuté la dernière classe du peuple ; elle a été repoussée avec grande perte par les bourgeois et les dragons ; ils ont pris une centaine de personnes. Un bourgeois, qui est arrivé hier de Lyon, m'a dit qu'il y en avait bien 70 à 80 marqués et presque tous étrangers. Ce qui est très remarquable, c'est que le commandant des dragons à Vienne avait été averti d'être prêt ce jour-là à aller rétablir l'ordre, avant qu'il eût reçu le courrier de la ville, qui appelait les troupes à son secours.

Je vous fais ici une collection de brochures et d'estampes qui vous amusera.

L'Assemblée nationale a fait au roi une sommation respectueuse pour qu'il retirât ses troupes étrangères et son armée anticonstitutionnelle.

Il y a trois ou quatre petits camps autour de Paris, garnis d'artillerie comme le pont de Sèvres. Hier le régiment d'artillerie a suivi l'exemple des gardes françaises ; il a forcé les sentinelles et est venu se mêler avec les patriotes au Palais-Royal. Il paraît que la plupart des régiments français en feront autant. On ne voit que des gens du peuple qui s'attellent à tous les militaires qu'ils rencon-

trent : *allons, vive le tiers état*, et ils les entraînent au cabaret, où l'on boit à la santé des communes; on débauche les soldats politiquement. Avant-hier, au Palais-Royal, un espion de police a reçu un châtement exemplaire; on l'a déshabillé, on a vu qu'il était fouetté, marqué; on a trouvé sur lui un martinet; ce sont les menottes de corde dont se servent ces vils coquins. On l'a baigné dans le bassin, ensuite on l'a forcé comme on force un cerf, on l'a harassé, on lui jetait des pierres, on lui donnait des coups de canne, on lui a mis un œil hors de l'orbite; enfin, malgré ses prières et qu'il criât merci, on l'a jeté une seconde fois dans le bassin. Son supplice a duré depuis midi jusqu'à cinq heures et demie, et il avait bien 10,000 bourreaux. Hier au soir, MM. de Sombreuil et de Polignac, officiers de hussards, sont venus au Palais-Royal, et comme cet uniforme est en horreur, on leur a jeté des chaises, et ils auraient été assommés s'ils n'eussent pris la fuite. Dès qu'il paraît un hussard, on crie : *Voilà Polichinelle*, et les tailleurs de pierre le lapident. Chaque jour apporte cinq à six adresses de villes et de provinces qui s'épuisent en remerciements, de l'arrêté du 17. Ce fut une grande fête hier au Palais-Royal, quand on vit arriver les 75 soldats du corps royal qui avaient violé leur consigne. On prit les tables du café, on les fit asseoir; la quête fut abondante, et

ils n'en furent pas quittes pour s'enivrer; sûrement la plupart eurent une indigestion, chacun voulut payer un plat de plus. M. de Bellegarde vint les joindre, et but avec eux à la santé du tiers état. Ils promirent en revanche au colonel de rentrer à la retraite. La nouvelle du moment est que le roi va retirer son armée. Le curé Charl.... a converti quelques soldats du corps royal et les a amenés en triomphe au Palais-Royal. On l'a pris pour l'aumônier du régiment avec lequel il était arrivé.

J'ai eu les plus grands désagréments possibles avec mon imprimeur et mon libraire¹; si j'étais bien en fonds, j'achèterais une presse, tant je suis révolté du monopole de ces fripons. Il pleut des pamphlets tous plus gais les uns que les autres; il y a une émulation entre les graveurs et les auteurs, à qui divertira le mieux le public aux dépens de l'opposition.

Voici une anecdote fort singulière. Vous savez que le Palais-Royal est devenu le Forum; la foule se partage en groupes.

Il y a quelques jours, un des orateurs du plus nombreux termina sa harangue par cette motion : « Qu'on brûle la maison de M. d'Espréménail, sa femme, ses enfants, son mobilier et sa personne. » Ce qui ayant passé à

¹ Camille voulait alors publier la *France libre*.

l'unanimité, quelqu'un dit : « Messieurs, le tapissier de M. d'Esprémesnil demande la parole. » On cria : « La parole au tapissier ! » — « Messieurs, dit l'honorable membre, je demande grâce pour les meubles de M. d'Esprémesnil, qui sont à moi et dont il n'a pas payé un sou. Ma demande n'est-elle pas juste? — Très-juste, cria l'Assemblée. » Le tapissier remercia. — « Messieurs, puisque votre équité m'a accordé ma demande, oserai-je représenter pour M....., architecte, absent, qui a bâti l'hôtel, qu'il est à lui; que M. d'Esprémesnil ne l'a point payé plus que moi, qu'ainsi il est injuste de le priver de l'immeuble, gage de sa créance; et je suis sûr que s'il y avait ici des voisins de M. Duval, ils appuieraient la motion. » On cria en faveur de l'architecte et des voisins, grâce pour l'hôtel. « Quant à sa femme, reprit le tapissier, Messieurs, pourquoi brûler ce qui vous appartient? Vous savez que sa femme est au public; elle appartient à tout le monde et il n'est pas possible que plusieurs parmi vous ne l'aient reconnu; ainsi grâce pour Madame, et ne craindriez-vous pas, Messieurs, d'imiter le crime d'Œdipe et d'être parricides sans le savoir, si vous brûliez les enfants de M. Duval-d'Esprémesnil. — Oui, oui, crie-t-on; grâce pour la mère et les enfants. — Quant à lui, Messieurs, je n'empêche pas qu'on le brûle tant en effigie qu'en per-

sonne. » Le plus plaisant de l'anecdote, c'est qu'on assure que c'était M. d'Esprémesnil lui-même qui a fait cette motion.

Votre fils,
DESMOULENS.

16 juillet.

Mon très cher père,

Maintenant on peut vous écrire, la lettre arrivera. Moi-même, j'ai posé hier une sentinelle dans un bureau de la poste, et il n'y a plus de cabinet secret où l'on décachette les lettres. Que la face des choses est changée depuis trois jours! Dimanche, tout Paris était consterné du renvoi de M. Necker; j'avais beau échauffer les esprits, personne ne prenait les armes. Je me joins à eux; on voit mon zèle, on m'entoure, on me presse de monter sur une table: dans la minute, j'ai autour de moi six mille personnes. « Citoyens, dis-je alors, vous savez que la nation avait demandé que Necker lui fût conservé, qu'on lui élevât un monument: on l'a chassé! Peut-on vous braver plus insolamment? Après ce coup ils vont tout oser, et, pour cette nuit, ils méditent, ils disposent peut-être une Saint-Barthélemy pour les patriotes. » J'é-

touffais d'une multitude d'idées qui m'assiégeaient, je parlais sans ordre. « Aux armes, ai-je dit, aux armes! Prenons tous des cocardes vertes, couleur de l'espérance. » Je me rappelle que je finissais par ces mots : « L'infâme police est ici. Eh bien! qu'elle me regarde, qu'elle m'observe bien; oui, c'est moi qui appelle mes frères à la liberté. » Et levant un pistolet : « Du moins ils ne me prendront pas en vie, et je saurai mourir glorieusement; il ne peut plus m'arriver qu'un malheur, c'est celui de voir la France devenir esclave. » Alors je descendis; on m'embrassait, on m'étouffait de caresses. « Mon ami, me disait chacun, nous allons vous faire une garde, nous ne vous abandonnerons pas, nous irons où vous voudrez. » Je dis que je ne voulais pas avoir de commandement et que je ne voulais qu'être soldat de la patrie. Je pris un ruban vert, et je l'attachai à mon chapeau le premier. Avec quelle rapidité gagna l'incendie! Le bruit de cette émeute va jusqu'au camp; les Cravates, les Suisses, les Dragons, Royal-Allemand, arrivent. Le prince Lambesc à la tête de ce dernier régiment, entre dans les Tuileries à cheval. Il sabre lui-même un garde française, sans armes, et renverse femmes et enfants. La fureur s'allume. Alors il n'y a plus qu'un cri dans Paris: *Aux armes!* Il était sept heures. Il n'ose entrer dans la ville. On enfonce les boutiques d'armuriers.

Lundi matin on sonne le tocsin. Les électeurs s'étaient rassemblés à la Ville. Le prévôt des marchands à leur tête, ils créent un corps de milice bourgeoise de 78,000 hommes en 16 légions. Plus de cent mille étaient déjà armés, tant bien que mal, et coururent à la Ville demander des armes. Le prévôt des marchands amuse, il envoie aux Chartreux et à Saint-Lazare; il tâche de consumer le temps en faisant croire aux districts qu'on y trouvera des armes. La multitude et les plus hardis se portent aux Invalides; on en demande au gouverneur; effrayé, il ouvre son magasin. J'y suis descendu sous le dôme, au risque d'y étouffer. J'y ai vu, à ce qu'il m'a semblé, au moins cent mille fusils. J'en prends un touf neuf, armé d'une baïonnette, et deux pistolets. C'était le mardi, tout le matin passa à s'armer. A peine a-t-on des armes qu'on va à la Bastille. Le gouverneur, surpris de voir tout d'un coup dans Paris cent mille fusils armés de baïonnettes, et ne sachant point si ces armes étaient tombées du ciel, devait être fort embarrassé. On tiraille une heure ou deux, on arquebuse ceux qui se montrent sur les tours; le gouverneur, le comte de Launay, amène pavillon; il baisse le pont-levis, on se précipite; mais il le lève aussitôt et tire à mitraille. Alors le canon des gardes françaises fait une brèche. Un graveur monte le premier, on le jette en bas et on lui

casse les jambes. Un garde française plus heureux le suit, saisit la mèche d'un canonier, se défend, et la place est emportée d'assaut dans une demi-heure. J'étais accouru au premier coup de canon, mais la Bastille était déjà prise, en deux heures et demie, chose qui tient du prodige. La Bastille aurait pu tenir six mois, si quelque chose pouvait tenir contre l'impétuosité française; la Bastille prise par des bourgeois et des soldats sans chef, sans un seul officier! Le même garde française qui avait monté à l'assaut le premier, poursuit M. de Launay, le prend par les cheveux et le fait prisonnier. On l'emmène à l'Hôtel de ville, on l'assomme sur le chemin. Il était expirant des coups reçus, on l'achève à la Grève, et un boucher lui coupe la tête. On la porte au bout d'une pique et on donne la croix de Saint-Louis au garde française; dans le même temps on arrête un courrier, on lui trouve dans ses bas une lettre pour le prévôt des marchands; on le conduit à l'Hôtel de ville. Dès le lundi matin on arrêtait tous les courriers; on portait toutes les lettres à la Ville; celles adressées au roi, à la reine et au premier ministre, on les décachait et on en faisait lecture publique. On dut une lettre adressée à M. de Flesselles; on lui disait d'amuser ainsi quelques jours les Parisiens. Il ne put se défendre; le peuple l'arracha de son siège et l'entraîna hors de la salle

où il présidait l'assemblée; et à peine a-t-il descendu l'escalier de l'Hôtel de ville, qu'un jeune homme lui appuie son pistolet et lui brûle la cervelle; on crie : *bravo*; on lui coupe la tête qu'on met sur une pique, et j'ai vu de même sur une pique son cœur qu'on a promené dans tout Paris; l'après-midi on pendit le reste de la garnison pris les armes à la main; on les accrochait au réverbère de la Grève. On cria grâce pour quelques-uns et pour tous les invalides. Il y eut aussi quatre ou cinq voleurs pris sur le fait et pendus sur la minute; ce qui consterna les filous au point qu'on les dit tous décampés. M. le lieutenant de police, effrayé de la fin tragique du prévôt, envoya sa démission à l'Hôtel de ville. Les oppresseurs voulaient s'enfuir tous de Paris; mais il y a eu toujours sur pied, depuis lundi soir, une patrouille de cinquante mille hommes. On n'a laissé sortir personne de la capitale. Toutes les barrières ont été brûlées, et tous les commis sont en déroute, comme bien vous le pensez. Les Suisses, gardes du trésor royal, ont mis bas les armes. On y a trouvé 24 millions dont la ville de Paris s'est emparée. Après le coup de main qui venait d'emporter la Bastille, on crut que les troupes campées autour de Paris pourraient bien y entrer, et personne ne se coucha. Cette nuit, toutes les rues étaient éclairées; on jeta dans les rues des chaises, des tables, des tonneaux,

des morceaux de grès, des voitures pour les barricader et casser les jambes des chevaux. Il y eut cette nuit 70,000 hommes sous les armes. Les gardes françaises faisaient patrouille avec nous. Je montai la garde toute la nuit. Je rencontraï un détachement de hussards sur les onze heures du soir, qui entraï par la porte Saint-Jacques. Le gendarme qui nous commandait cria : Qui vive ! L'officier hussard cria : France, la nation française ; nous venons nous rendre, vous offrir nos secours. Comme on s'en défiait un peu, on leur dit de se désarmer d'abord, et sur leur refus, on les remercia de leurs services, et il n'en serait pas échappé un seul, s'ils ne se fussent égosillés à crier : *Vivent les Parisiens, et le tiers état !* On les ramena jusqu'aux barrières, où nous leur souhaitâmes le bonsoir. Nous les avions promenés quelque temps dans Paris, où ils durent admirer le bon ordre et le patriotisme. Les femmes faisaient bouillir de l'eau pour jeter sur les têtes ; ils voyaient les pavés rougis sur les fenêtres prêts à les écraser, et autour d'eux les milices innombrables de Paris, armées de sabres, d'épées, de pistolets et plus de 60,000 baïonnettes, plus de 150 pièces de canon braquées à l'entrée des rues. Je crois que c'est leur rapport qui glaça d'effroi le camp. Nous avions les poudres de la Bastille, de l'Arsenal, cinquante mille cartouches trouvées aux Invalides. Mon avis

était d'aller à Versailles. La guerre était finie, toute la famille était enlevée, tous les aristocrates pris d'un coup de filet. J'étais certain que la prise inconcevable de la Bastille dans un assaut d'un quart d'heure, avait consterné le château de Versailles et le camp, et qu'ils n'auraient pas eu le temps de se reconnaître. Hier matin, le roi effrayé vint à l'Assemblée nationale ; il se mit à la merci de l'Assemblée, et voilà tous ses péchés remis. Nos députés le reconduisirent en triomphe au château. Il pleura beaucoup, à ce qu'on assure. Il retourna à pied, n'ayant pour gardes que nos députés qui le ramenaient. Target me dit que ce fut une belle procession. Le soir, la procession fut plus belle encore. Cent cinquante députés de l'Assemblée nationale, Clergé, Noblesse et Communes, étaient montés dans les carrosses du roi pour venir apporter la paix. Ils arrivèrent à trois heures et demie à la place Louis XV, descendirent de voiture et furent à pied, traversant la rue Saint-Honoré jusqu'à l'Hôtel de ville. Ils marchèrent sous les drapeaux des gardes françaises, qu'ils baissaient en disant : Voilà les drapeaux de la nation, de la liberté, et au milieu de 100,000 hommes armés et de 800,000 avec des cocardes rouges et bleues. Le rouge, pour montrer qu'on était prêt à verser son sang ; et le bleu, pour une constitution céleste. Les députés avaient aussi la cocarde. On fit halte devant

le Palais-Royal et devant la garde française sur le phaéton de M. de Launay, dont la ville lui avait fait présent, ainsi que des chevaux, superflus du gouverneur décapité. Il avait une couronne civique sur la tête. Il donnait la main à tous les députés. Je marchais l'épée nue à côté de Target, avec qui je causais; il était d'une joie inexprimable. Elle brillait dans tous les yeux, et je n'ai rien vu de pareil. Il est impossible que le triomphe de Paul-Emile ait été plus beau. J'avais pourtant eu plus de joie encore la veille, quand je montai sur la brèche de la Bastille rendue, et qu'on y arbora le pavillon des gardes et des milices bourgeoises. Là étaient la plupart des zélés patriotes. Nous nous embrassions, nous baisions les mains des gardes françaises en pleurant de joie et d'ivresse.

P. S. Hier, à l'Hôtel de ville, les cent cinquante députés et les électeurs ont proclamé la paix. Le marquis de Lafayette est nommé général des seize légions des milices de Paris, les gardes françaises et les gardes suisses sont déclarées troupes nationales et désormais à la solde de la nation, aussi bien que les deux premières de nos seize légions. M. Bailly est nommé maire de Paris. En ce moment, on rase la Bastille; M. Necker est rappelé; les nouveaux ministres ont remercié ou sont remerciés; Foulon est mort de peur;

l'abbé Roy est pendu; le gouverneur et le sous-gouverneur de la Bastille et le prévôt des marchands sont décapités; cinq voleurs ont été accrochés au réverbère; une centaine d'hommes ont été tués à la Bastille de part et d'autre. On a remarqué la clôture des spectacles depuis dimanche, chose inouïe!

20 septembre 1789.

La meilleure réponse à votre lettre pleine de reproches est de vous envoyer les trois ouvrages. J'ai donc préparé un très gros paquet où vous trouverez quatre exemplaires de la *France libre*, de la *Lanterne*, et nombre d'exemplaires d'une petite feuille qui vient de me faire infiniment d'honneur, et dont je reçois des compliments partout. (*Réclamation en faveur du marquis de Saint-Huruge*.) En attendant, je joins à cette lettre un numéro de la *Chronique de Paris*; opposez ces suffrages imprimés et publiés d'écrivains que je ne connais point et dont je ne suis pas assez riche pour payer l'encens, aux injures de nos Guisards et à ce que vous appelez l'indignation publique. Au reste, quand je vous envoie le témoignage des journaux et que je vous raconte, comme j'ai fait dans ma dernière lettre, les choses infiniment flatteuses que

j'ai entendues au sujet de la *France libre*, je vous fais part de cela pour vous seul, afin que vous ne rougissiez point de moi, et non pour exciter l'envie en le redisant à mes compatriotes; je sais que dans son pays personne n'est prophète, et il ne faut pas affecter d'ouvrir les yeux de ceux que la lumière blesse. Si vous entendez dire du mal de moi, consolez-vous par le souvenir du témoignage que m'ont rendu MM. de Mirabeau, Target, de Robespierre, Gleizal et plus de deux cents députés.

... Pensez qu'une grande partie de la capitale me nomme parmi les principaux auteurs de la Révolution. Beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en suis l'auteur. Je rencontrais, il y a trois jours, chez mon libraire, un Picard, vice-président du district des Feuillants. « Ah! mon cher compatriote, me dit-il, combien j'ai souffert que notre paroisse fût si mal représentée! Du moins, vous en avez soutenu l'honneur, puisque l'auteur de la *France libre* est du Vermandois. » Mais le témoignage qui m'a flatté le plus, c'est celui de ma conscience, c'est le sentiment intérieur que ce que j'ai fait est bien. J'ai contribué à affranchir ma patrie, je me suis fait un nom et je commence à entendre dire : *Il y a une brochure de Desmoulins*; on ne dit plus : *d'un auteur appelé Desmoulins*; mais, *Desmoulins vient de défendre le marquis de Saint-*

Huruge. Plusieurs femmes m'ont invité à venir dans leur société, et M. Mercier¹ doit me présenter dans deux ou trois maisons où on l'en a prié. Mais rien ne pouvait me procurer un moment aussi heureux que l'a été pour moi celui où le 12 juillet j'ai été, je ne dis pas applaudi par dix mille personnes, mais étouffé d'embrassements et de larmes. Peut-être alors ai-je sauvé Paris d'une ruine entière, et la nation de la plus horrible servitude.

... Non, ceux qui disent du mal de moi vous trompent; ils se mentent à eux-mêmes; et au fond de leur cœur ils voudraient avoir un fils qui me ressemblât. Ils ont l'air de venir vous consoler et il n'y a qu'eux qui vous affligent. Ce sont les frères de Joseph qui viennent consoler Jacob, dont une bête, disent-ils, a déchiré les membres. Eux-mêmes sont cette bête qui les a déchirés. J'oppose de longues louanges à vos longues doléances sur ma folie.

L'ouvrage de la *Lanterne* ne vaut pas l'autre, et m'aurait fait déchoir dans l'opinion, si j'y avais mis mon nom. Cependant, j'en ai entendu dire du bien, et si le libraire ne me trompe pas, personne n'en a dit du mal.

... Je crois que je vais travailler avec Mirabeau, et j'espère être en état de me passer de

¹ Auteur du *Tableau de Paris*.

vos secours. Vous m'obligerez cependant de m'envoyer des chemises et surtout deux paires de draps, le plus promptement possible. Je compte être dans mes meubles à la Saint-Remy.

... Vous croyez peut-être que ma devise est *audax et edax*. Point du tout. Ce n'est point la faim qui m'a donné cette hardiesse. Vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours eu les principes que je viens de professer; à mes principes s'est joint le plaisir de me mettre à ma place, de montrer ma force à ceux qui m'avaient méprisé, de me venger de la fortune qui m'a toujours poursuivi, en replaçant à mon niveau ceux qu'elle avait placés au-dessus de moi. Ma devise est celle des honnêtes gens : *Cæsar vi priorem*; la devise des aristocrates est celle de Pompée *Pompeius ei parem*. *L'égalité et point de supérieur comme César.*

22 septembre 1789.

M. de Mirabeau, chez lequel je dinai hier à Versailles, m'apprit que le parlement de Toulouse venait de brûler ma *France libre*. J'attends le réquisitoire, que je suis curieux de lire. Cela me vaudra une édition de plus,

s'il n'y a pas eu de contrefaçon dans ce pays-là.

Mon discours de la *Lanterne* s'est vendu, et l'édition est à peu près épuisée. C'est la seule brochure qui se soit vendue ces jours-ci; mais on est si las de toutes ces feuilles, que je crains d'en faire tirer une seconde édition. La demi-feuille que je vous ai envoyée par la poste, en faveur du marquis de Saint-Huruge, a fait beaucoup d'honneur à mes principes.

J'ai pris un logement à l'hôtel de Nivernais; comme la dépense a absorbé au delà du produit de mon dernier ouvrage, j'ai pensé que vous ne refuseriez pas de m'aider de cinq à six louis, et que vous prendrez en considération les friponneries que j'ai éprouvées de mes libraires.

Je vous envoie le numéro 9 des *Révolutions de Paris* à cause de la mention qu'il fait, page 12, des services que j'ai rendus à la patrie. J'ai pris le parti de ne plus faire que des ouvrages soignés, et de retrancher sur ma dépense au profit de ma réputation. M. de Mirabeau m'a offert de travailler à son journal, j'hésite...

... A l'instant, je reçois une lettre de Mirabeau, qui me mande sur-le-champ à Versailles; la *Chronique de Paris* a fait hier de moi le plus grand éloge, à cause de ma réclamation pour M. de Saint-Huruge. Adieu.

29 septembre 1789.

M. Gelli a dû vous passer, il y a quelques jours, deux *France libre*, une *Lanterne*, une trentaine de *Réclamations en faveur dumarquis de Saint-Huruge*, et le numéro 9 des *Révolutions de Paris*. Est-ce que vous ne les auriez pas reçus? Je n'ai pas reçu de lettre de vous depuis huit jours. Vous pouvez toujours m'écrire à l'hôtel de Pologne. J'attends aussi votre réponse pour l'article des six louis que je vous demande pour ne pas manquer de parole à mon tapissier. Je vous écris ceci à Paris, où je viens d'arriver à l'hôtel de Pologne, pied-à-terre que j'ai gardé.

Depuis huit jours je suis à Versailles chez Mirabeau. A chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'Assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestibule et fait des merveilles; après quoi, il revient dîner avec une excellente compagnie, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table, trop délicate et trop chargée, me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix que je cherche vainement à me dissimuler, et j'ai toutes les peines du monde à reprendre ensuite mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à ces excellents diners. Je prépare des motions,

et Mirabeau appelle cela m'initier aux grandes affaires. Ma *Lanterne* fait à présent la même sensation que ma *France libre*. Il y a trois jours, étant dans le vestibule des Etats généraux et quelqu'un m'ayant nommé, je vis tout le monde, et nombre de députés des trois ordres, me regarder avec cette curiosité qui flatte mon amour-propre, et qui ne m'empêche pas de n'être pas très heureux. Dans un moment, je trouve la vie une chose délicieuse, et le moment d'après je la trouve presque détestable, et cela dix fois dans un jour. J'ai vingt courses à faire, une philippique dans la tête, une motion à l'imprimerie et une seconde édition de ma *France libre*. Mirabeau m'attend ce soir. Portez-vous bien et ne dites plus tant de mal de votre fils.

8 octobre 1789.

J'ai passé deux semaines charmantes chez Mirabeau; mais voyant que je ne lui étais bon à rien, je lui ai dit adieu et suis revenu à Paris. Nous nous sommes quittés pour nous reprendre et bons amis; il m'a invité à venir passer huit jours avec lui toutes les fois que cela me ferait plaisir. Pendant mon séjour à Versailles, il m'a chargé de faire un mémoire

pour la ville de Belesme contre son subdélégué et l'intendant d'Alençon; je l'ai fait.

Je vous fais passer deux journaux entre autres où l'on m'a beaucoup loué. Ces éloges ne me sont parvenus que bien tard. Tous ou presque tous m'ont donné un coup d'encensoir, mais je n'en suis pas plus riche pour cela. L'autre jour, M. de Montmorency, M. de Castellane, M. l'abbé Sieyès, Target, me disaient les choses les plus agréables sur ma *Lanterne*. Cette célébrité ajoute encore à ma honte naturelle d'exposer mes besoins. Je n'ose même les découvrir à M. de Mirabeau. En vérité, vous êtes à mon égard d'une injustice extrême; vous voyez que malgré mes ennemis et mes calomnieurs, j'ai su me mettre à ma place parmi les écrivains, les patriotes et les hommes à caractère. Grâce au ciel, je suis content de ma petite réputation, je n'en ambitionne pas davantage. Il est autour de moi bien peu de personnes à qui je puisse porter envie, mais cela n'empêche pas que je n'aie retiré que 12 louis de ma *Lanterne* qui en a rapporté *quarante* ou *cinquante* au libraire; que je n'aie retiré que 30 louis de ma *France libre* qui a rapporté mille écus au libraire. Le bruit qu'ont fait ces ouvrages m'a attiré sur le corps tous mes créanciers qui ne m'ont rien laissé parce que je n'ai pas voulu troubler de leurs clameurs la jouissance nouvelle de ma renommée éphémère. Me voilà

donc presque sans créancier, mais aussi sans argent. Je vous en supplie, puisque voilà le moment de toucher vos rentes, puisque le prix du blé se soutient, envoyez-moi six louis. Voilà le roi et l'Assemblée nationale à demeure ici, je veux demeurer à Paris, j'abandonne mon ingrat et injuste pays. Je veux profiter de ce moment de réputation pour me mettre dans mes meubles, pour m'immatriculer dans un district; aurez-vous la cruauté de me refuser un lit, une paire de draps? Suis-je sans avoir, sans famille? Est-il vrai que je n'ai ni père ni mère? Mais, direz-vous, il fallait employer à avoir des meubles ces 30 ou 40 louis. Je vous répondrai : il fallait vivre; il fallait payer des dettes que vous m'avez forcé de contracter depuis six ans; depuis six ans, je n'ai pas eu le nécessaire. Dites vrai, m'avez-vous jamais acheté des meubles? m'avez-vous jamais mis en état de n'avoir point à payer le loyer exorbitant des chambres garnies? O la mauvaise politique que la vôtre de m'avoir envoyé deux louis à deux louis, avec lesquels je n'ai jamais pu trouver le secret d'avoir des meubles et un domicile. Et quand je pense que ma fortune a tenu à mon domicile; qu'avec un domicile j'aurais été président, commandant de district, représentant de la commune de Paris; au lieu que je ne suis qu'un écrivain distingué; témoignage vivant qu'avec des vertus, des talents, l'amour du tra-

vail, un caractère et de grands services rendus, on peut n'arriver à rien. Mais, chose étonnante! voilà dix ans que je me plains en ces termes, et il m'a été plus facile de faire une révolution, de bouleverser la France, que d'obtenir de mon père une fois pour toutes une cinquantaine de louis, et qu'il donnât les mains à me commencer un établissement! Quel homme vous êtes! avec tout votre esprit, et toutes vos vertus, vous n'avez pas même su me connaître. Vous m'avez éternellement calomnié, vous m'avez appelé éternellement un prodigue, un dissipateur, et je n'étais rien moins que tout cela. Toute ma vie, je n'ai soupiré qu'après un domicile, après un établissement, et après avoir quitté Guise et la maison paternelle, vous n'avez pas voulu qu'à Paris j'eusse un autre gîte qu'une hôtellerie, et voilà que j'ai trente ans. Vous m'avez toujours dit que j'avais d'autres frères! oui, mais il y a cette différence que la nature m'avait donné des ailes et que mes frères ne pouvaient sentir comme moi la chaîne des besoins qui me retenait à la terre.

Vous avez appris sans doute la grande révolution qui s'est faite : *Consummatum est*. Le roi, la reine, le dauphin sont à Paris. 50,000 hommes, 10,000 femmes ont été les chercher avec 22 pièces de canon. Il y a eu 7 gardes du corps tués, 6 gardes nationaux, 1 femme et 6 bourgeois. A l'arrivée de la fa-

mille royale, j'ai cru voir six familles de Perses derrière le char de Paul-Emile. Le roi et la reine devaient fondre en larmes. Ils ne sont entrés que la nuit. On criait : « *Nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron.* » Hier, aux Tuileries, la reine s'est montrée à la fenêtre; elle a causé avec les poissardes, elle en a invité à dîner; il s'est tenu à la croisée des espèces de conférences entre les dames de la cour et les dames de la halle. La reine a demandé grâce pour le comte d'Artois et le prince de Condé. Les dames de la halle ont accordé la grâce, scène infiniment ridicule. Aujourd'hui elles sont allées chercher l'Assemblée nationale qui vient aussi à Paris. Adieu, car il faut que je fasse mille courses.

Aidez-moi dans ces circonstances et envoyez-moi un lit, si vous ne pouvez m'en acheter un ici. Est-ce que vous pouvez me refuser un lit? Je vous ai dit que je ne voulais plus entendre parler de Guise. Votre nullité dans ce pays et à plus forte raison la mienne m'en ont détaché. Faites donc quelque chose pour moi, votre fils aîné.

DESMOULINS.

P. S. L'heure de la poste était passée, j'ai rouvert ma lettre pour insister encore sur mes besoins. Tout ce que j'apprends de Guise par le cousin Devieville me confirme dans la

pensée de renoncer à ce pays, les antipodes de la philosophie, du patriotisme et de l'égalité. J'ai à Paris une réputation, on me consulte sur les grandes affaires; on m'invite à dîner; il n'y a aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux; il ne me manque qu'un domicile, je vous en supplie, aidez-moi, envoyez-moi 6 louis ou bien un lit.

4 décembre 1789.

Mon cher père,

Je vous fais passer le numéro 1^{er} de mon journal¹; ne l'avez-vous point reçu? Je vous prie de m'en accuser la réception. Je vous envoie deux prospectus. Si faire se peut, car nul n'est prophète dans son pays, envoyez-moi des souscriptions. Me voilà journaliste et déterminé à user complètement de la liberté de la presse. On a trouvé mon premier numéro parfait; mais soutiendrai-je ce ton? J'ai tant d'occupations que je vous écris ceci à deux heures après minuit. Je vous embrasse.

P. S. Je vous souhaite la bonne fête et un joyeux Saint-Nicolas. Deviniez-vous que je

¹ Les Révolutions de France et de Brabant.

serais un Romain quand vous me baptisiez Lucius Sulpicius Camillus?

Le succès, si mérité, n'est pas douteux un instant. Déjà le 31 décembre Camille peut écrire à son père :

« Recevez mes souhaits de bonne année, vous, ma chère mère, mes frères et sœurs. La fortune s'est lassée de me poursuivre. Jugez du succès de mon journal. J'ai dans la seule ville de Marseille 100 abonnés, à Dunkerque 140. Si j'avais prévu cette affluence, je n'aurais pas conclu avec mon libraire le marché de deux mille écus par an; il est vrai qu'il m'en promet 4,000 quand je serai arrivé à 3,000 souscripteurs (tant ces libraires sont juifs!). Au reste, ce n'est pas l'argent que j'ai en vue dans cette entreprise, mais la défense des principes. Quelles lettres! quelles vérités flatteuses je reçois! On m'avait dit que la reine avait chargé M. de Gouvion, major général, de demander ma détention. Ce bruit est venu aux oreilles de M. de Gouvion qui m'écrivit pour me témoigner bien d'autres sentiments sur un mot de mon numéro 5. M. de Lafayette vient de me prier de lui écrire si je n'ai pas le temps de passer chez lui pour m'expliquer avec lui sur les griefs que je lui reproche. L'un m'appelle le meilleur écrivain, l'autre le plus zélé défenseur de

la liberté; mais il est facile d'être modeste lorsque l'on ne vous déprécie pas. Je suis devenu assez indifférent à ces éloges, et autant je paraissais vain lorsqu'on se plaisait à m'humilier, autant je rabats aujourd'hui des choses flatteuses qu'on m'adresse. Ce qui me touche bien plus, ou plutôt la seule chose qui me touche, c'est l'amitié des patriotes et les embrassements des républicains qui viennent me voir et quelques-uns de fort loin. Adieu. Je vous embrasse mille fois. Peut-être dans peu pourrai-je vous demander mon frère.

«Votre fils.»

11 décembre 1790.

Aujourd'hui 11 décembre, je me vois enfin au comble de mes vœux. Le bonheur pour moi s'est fait longtemps attendre, mais enfin il est arrivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur la terre. Cette charmante Lucile, dont je vous ai tant parlé, que j'aime depuis huit ans, enfin ses parents me la donnent et elle ne me refuse pas. Tout à l'heure sa mère vient de m'apprendre cette nouvelle en pleurant de joie. L'inégalité de fortune, M. Duplessis ayant 20,000 livres de rente, avait jusqu'ici retardé mon bonheur; le père

était ébloui par les offres qu'on lui faisait. Il a congédié un prétendant qui venait avec 100,000 francs; Lucile, qui avait déjà refusé 25,000 livres de rente, n'a pas eu de peine à lui donner son congé. Vous allez la connaître par ce seul trait. Quand sa mère me l'a eu donnée, il n'y a qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre; je me jette aux genoux de Lucile; surpris de l'entendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas en meilleur état que les miens; elle était tout en larmes, elle pleurait même abondamment, cependant elle riait encore. Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant, et je n'aurais pas imaginé que la nature et la sensibilité pussent réunir à ce point ces deux contrastes. Son père m'a dit qu'il ne différerait plus de nous marier que parce qu'il voulait me donner auparavant les 100,000 francs qu'il a promis à sa fille, et que je pouvais venir avec lui chez le notaire quand je voudrais. Je lui ai répondu : Vous êtes un capitaliste, vous avez remué de l'espèce pendant toute votre vie, je ne me mêle point du contrat et tant d'argent m'embarrasserait; vous aimez trop votre fille pour que je stipule pour elle. Vous ne me demandez rien, ainsi dressez le contrat comme vous voudrez. Il me donne en outre la moitié de sa vaisselle d'argent, qui monte à 10,000 francs. De grâce, n'allez pas faire sonner tout cela trop haut. Soyons modestes dans la prospérité. Envoyez-

moi poste pour poste votre consentement et celui de ma mère; faites diligence à Laon pour les dispenses et qu'il n'y ait qu'une seule publication de bans à Guise comme à Paris. Nous pourrions bien nous marier dans huit jours. Il tarde à ma chère Lucile autant qu'à moi qu'on ne puisse plus nous séparer. N'attirez pas la haine de nos envieux par ces nouvelles, et comme moi renfermez votre joie dans votre cœur, ou épanchez-la tout au plus dans le sein de ma chère mère, de mes frères et de mes sœurs. Je suis maintenant en état de venir à votre secours, et c'est là une grande partie de ma joie : ma maîtresse, ma femme, votre fille et toute sa famille vous embrassent.

C. DESMOULINS.

3 janvier 1791.

Mon très cher père,

Enfin j'ai été marié avec Lucile le mercredi 29 décembre. Mon cher Bérardier¹ a fait la célébration à Saint-Sulpice, assisté de M. le curé qui avait presque sollicité l'honneur de la faire. J'ai eu bien des difficultés à l'évêché

¹ Proviseur du lycée Louis-le-Grand.

pour une dispense de l'avent. Un M. Floirac, grand-vicaire, m'a dit que j'étais cause qu'on avait brûlé son château; que je lui avais fait perdre 20,000 livres de rente, etc..... Des patriotes de l'Assemblée nationale n'ont pu obtenir cette dispense qu'ils sollicitaient pour moi; mais Bérardier a tant fait qu'il l'a enfin obtenue. J'ai eu aussi infiniment à me louer du curé de Saint-Sulpice, qui s'est employé pour moi avec bien de la chaleur. J'avais pour témoins Péthion et de Robespierre, l'élite de l'Assemblée nationale, M. de Sillery, qui avait voulu en être, et mes deux confrères, Brissot de Warville et Mercier, l'élite des journalistes. Bérardier a prononcé avant la célébration un discours touchant et qui nous a fait bien pleurer, Lucile et moi. Nous n'étions pas seuls attendris; tout le monde avait les larmes aux yeux autour de nous. Le dîner s'est fait chez moi. M. Deviefville avait signé le contrat; s'il a pour vous une amitié aussi sincère et aussi désintéressée que vous le croyez, il a dû être fort content de la dot qui est de 112,000 livres. Nombre de journaux ont parlé de mon mariage; les patriotes s'en réjouissent, les aristocrates en enragent et injurient la famille qui m'a honoré de son alliance; mais tous s'accordent à admirer ma femme comme une beauté parfaite, et je vous assure que cette beauté est son moindre mérite; il ne tiendrait qu'à moi de faire condam-

ner le *Journal de la cour et de la ville* à de grosses réparations envers ma femme et sa famille devant les nouveaux juges ; mais cette famille respectable n'a fait que rire des calomnies des infâmes aristocrates, et m'a conseillé de les mépriser. Il y a peu de femmes qui, après avoir été idolâtrées, soutiennent l'épreuve du mariage ; mais plus je connais Lucile et plus il faut me prosterner devant elle. Je n'ai pas eu le temps de vous écrire plus tôt parce que je me suis fait un point d'honneur de faire ce numéro de mon journal mieux que les précédents, et que je n'ai eu que deux jours pour le composer.

Ma femme vous embrasse, vous, ma chère mère et toute ma famille. Elle me charge de vous dire qu'elle n'a pas encore eu le temps de se reconnaître, qu'elle n'ose vous écrire de peur de ne pas soutenir l'opinion que je vous donne d'elle, et qu'elle remet sa lettre à quelques jours. Elle a été enchantée de votre lettre au sujet de mon mariage, et elle la garde bien précieusement ; elle l'a relue deux fois avec attendrissement.

Votre fils,

CAMILLE DESMOULINS,

le plus heureux des hommes et qui
ne désire plus rien au monde.

3 avril 1792.

Mon très cher père,

Si Duport, ministre de la justice, ne vous a pas nommé commissaire du roi, votre fils, sans y penser, vous a bien vengé, car dans un écrit par lequel je répondais à Brissot, ayant publié contre lui et Condorcet un mot que m'avait dit Duport, et qu'il m'avait permis de divulguer, et Duport interrogé ensuite par Brissot et Condorcet s'il m'avait tenu ce propos, ne l'ayant point désavoué, c'est là ce qui a excité contre lui cette grande tempête et lui a causé ce naufrage où il a perdu les sceaux et cent mille livres de rentes, quoique ses commis se soient bien gardés de laisser pénétrer que ce fût là le motif de leur animosité ; mais vous savez que dans les événements politiques, il y a toujours un ressort apparent qui n'est que pour la montre et un ressort caché qui est toujours le véritable, et on n'envoie jamais un ministre à Orléans par la raison qui semble l'y faire aller.

J'ai espéré deux jours que je parviendrais à faire nommer Danton, un camarade de collègue que j'ai dans le parti opposé et qui m'estime assez pour ne pas étendre jusqu'à moi la haine qu'il porte à mes opinions. Je m'étais employé de mon mieux et l'avais fortement

recommandé à qui il appartient. Nous avons échoué.

Je vois bien que vous n'avez pas lu mon dernier imprimé, *Brissot démasqué*. (Je vous le ferai passer par la première occasion.) Vous auriez vu l'exposé naïf de l'état de ma fortune, et la proposition que vous me faites n'aurait pu vous venir à l'idée. J'ai reçu en dot 100,000 francs en contrats constitués sur la ville au denier 4, ce qui me fait 4,000 francs de rente, et 12,000 francs en deniers convertis en trousseau, mobilier et acquittement de dettes. Comment voulez-vous que dans un moment où tout est renchéri plutôt de moitié que du tiers, avec 4,000 francs de rentes je puisse acheter un bien de 30,000 francs? Votre maison, la maison natale m'est chère; personne ne connaît mieux que moi le plaisir qu'éprouva Ulysse en voyant de loin la fumée d'Ithaque; mais avec 4,000 francs, qui dans la circonstance présente ne valent guère plus de 2,000 livres de rentes, comment pourrais-je acheter une maison de 30,000 livres? Surtout quand je vais tout à l'heure avoir un enfant, et que je sens déjà la charge de la paternité par les frais de layette et la tendre sollicitude d'une mère qui dès à présent s'inquiète des besoins de son fils, et l'aime presque à me rendre jaloux. Je n'ai plus de pécule depuis que j'ai cessé mon journal. C'est une grande sottise que j'ai faite, car mon

journal était une puissance qui faisait trembler mes ennemis, qui aujourd'hui se jettent lâchement sur moi, me regardant comme le lion à qui Amaryllis a coupé les ongles. J'ai repris mon ancien métier d'homme de loi, auquel je consacre à peu près tout ce que me laissent de temps mes fonctions municipales ou électorales et les Jacobins, c'est-à-dire assez peu de moments. Il m'en coûte de déroger à plaider des causes bourgeoises, après avoir traité de si grands intérêts et la cause publique à la face de l'Europe. J'ai tenu la balance des grandeurs; j'ai élevé ou abaissé les principaux personnages de la Révolution. Celui que j'ai abaissé ne me pardonne point, et je n'éprouve qu'ingratitude de ceux que j'ai élevés; mais ils auront beau faire, celui qui tient la balance est toujours plus haut que ceux qu'il élève. Si j'avais de l'argent, je reprendrais ma plume; je remettrais bien des gens à leur place.

Il paraît que vous espérez pour moi. Puissez-vous vivre assez longtemps pour voir ce que je commence à croire, ce qu'on n'a jamais généralement vu, c'est-à-dire qu'après le tour de l'intrigue soit venu le tour de la probité et des vertus pour arriver aux places que personnellement j'ambitionne assez peu.

12 juillet 1792.

Mon cher père,

J'ai attendu que ma femme fût relevée de ses couches pour vous apprendre en même temps que la mère et l'enfant se portaient bien. Elle est accouchée le 6 de ce mois d'un garçon qui a été présenté le surlendemain à la municipalité et a ouvert le registre des naissances. Lecointre et Merlin de Thionville, deux députés fort de mes amis, étaient ses témoins. Je l'ai nommé Horace-Camille Desmoulins. Il est allé aussitôt en nourrice à l'Île-Adam avec le petit Danton. Un successeur ne pouvait me venir plus à propos pour recueillir l'héritage de ma popularité à la veille des dangers que présage aux principaux auteurs de la Révolution l'invasion prussienne et autrichienne. Il m'est impossible quelquefois de ne pas me décourager et de ne pas avoir de mépris pour le parti du peuple que j'ai si bien et si inutilement servi. Je lui ai prêté depuis trois ans tout ce qui lui arrive. Mes derniers ouvrages, surtout depuis six mois, et les quatre numéros que je viens de publier d'un journal intitulé la *Tribune des patriotes*, ont montré combien je connaissais le cœur humain et les principaux pivots sur lesquels tournait la Révolution. Tout le monde

dans mon parti semble me regarder en ce moment avec des yeux de surprise; ils se disent : Nous n'aurions jamais cru qu'il eût dit vrai. Je n'ai eu que du sens commun, et il ne fallait pas autre chose; mais ils sont obligés, en ce moment, de me supposer du génie pour s'excuser eux-mêmes et se dissimuler qu'ils ont été des imbéciles. Comment aurais-je été cru du peuple? Je n'ai pu seulement me faire croire de ma famille ici. Je n'ai cessé depuis deux ans de faire voir à mon beau-père et à ma femme que la banqueroute était inévitable; il ne m'a pas été difficile de leur montrer, comme un et un font deux, que ce qu'il y avait de mieux à faire était de convertir leurs rentes sur la ville en biens nationaux. Combien je me serais estimé heureux si avec des assignats j'avais pu vous porter de quoi vous libérer de vos dettes! En ce moment vous seriez quitte envers vos créanciers, et vous ne resteriez débiteur que de ma femme et de mon fils. Au lieu de vous avoir à la fois rendu un si grand service, et en même temps d'avoir assuré à ma femme et à mon fils leurs biens, double plaisir, double avantage pour moi, je me vois à la veille de perdre en entier une dot considérable, placée sur le roi, c'est-à-dire hypothéquée sur l'indivisibilité des 83 départements... Telle est ma crainte d'attrister ma femme en la moindre chose, que connaissant bien qu'elle ne

consentirait jamais à convertir ses contrats de rentes en d'autres contrats, je ne lui en ai même jamais parlé, parce que je regarde la paix du ménage et l'union conjugale comme un bien auquel il faut sacrifier même la fortune, et qu'il m'est plus aisé de vivre dans un tonneau que dans un palais où je disputerais avec ma femme, dont les vertus et la tendresse pour moi mériteraient que je fisse taire même ma raison.

15 août 1792.

Mon cher père,

Vous avez appris par les journaux les nouvelles du 10 août¹. Il ne me reste qu'à vous

¹ Quelle part Camille prit-il au 10 août? Il ne l'a pas dit. L'histoire des conjurations ne s'écrit pas le lendemain du succès. On les avoue quand les révolutions vous permettent de vieillir, et on n'en confie guère le secret qu'à des mémoires d'outre-tombe. Mais nous savons aujourd'hui que Desmoulins ne fut pas sans influence sur le mouvement résolu dans une réunion à l'issue de laquelle il fit, selon son habitude, une citation :

Maintenant de la mort l'amertume est passée...

Et sa femme Lucile Duplessis a laissé un récit naïf de ses angoisses à elle, pendant la nuit du tocsin et la mati-

faire part de ce qui me regarde. Mon ami Danton est devenu ministre de la justice par la grâce du canon : cette journée sanglante devait finir, pour nous deux surtout, par être élevés ou hissés ensemble. Il l'a dit à l'Assemblée nationale : « Si j'eusse été vaincu, je serais criminel. » La cause de la liberté a triomphé. Me voilà logé au palais des Maupeou et des Lamoignon. Malgré toutes vos prophéties que je ne ferais jamais rien, je me vois élevé à ce qui était le dernier échelon de l'élévation d'un homme de notre robe, et loin d'en être plus vain, je le suis beaucoup moins qu'il y a dix ans, parce que je vaudrais beaucoup moins qu'alors par l'imagination, la chaleur, le talent et le patriotisme que je ne distingue pas de la sensibilité, de l'humanité et de l'amour de ses semblables que les années refroidissent. Elles n'ont point attiédi en moi l'amour filial; et votre fils, devenu secrétaire général du département de la justice et ce que l'on appelait secrétaire des sceaux, espère ne pas tarder à vous en donner des marques. Je crois la liberté affermie par la révolution du 10 août. Il nous reste à rendre la France heureuse et florissante autant que libre. C'est

née du combat. J'y ai trouvé ce mot d'une délicatesse que seule rencontre la plume des femmes : « J'ai su depuis qu'il s'était exposé. » Le lendemain Camille entra au ministère de la justice avec son ami Danton.

(MARC DUFRAISSE, *la Libre Recherche.*)

à quoi je vais consacrer mes veilles. Si votre commissaire du roi a envie de troquer et de vous laisser sa place, il pleut depuis quinze jours des démissions de commissariats.

CAMILLE DESMOULINS,
*Secrétaire général du département
 de la justice.*

NOTA. — Il y a ici une lacune d'une année dans la correspondance de Camille à son père; cette correspondance a-t-elle été perdue ou a-t-elle été simplement interrompue, c'est ce que nous ne saurions dire; mais aucun fragment ne nous est parvenu. Il est probable que Camille, absorbé par les événements politiques, n'avait que peu de moments à consacrer aux confidences intimes.

9 juillet 1793.

Mon très cher père,

Vous vous plaignez de ce que je ne vous écris point; je devrais plutôt vous adresser ce reproche, à vous qui avez toujours la plume à la main. Pour moi, je ne la prends qu'à la dernière extrémité comme vous avez pu voir par le dernier écrit dont je vous ai adressé

deux exemplaires, et dont il s'est débité ici 4,000, mon *Histoire des Brissotins*. Je m'étonne que vous ne m'en ayez pas parlé dans le billet que j'ai reçu de vous.

Je souffre de ne pouvoir aller revoir ma famille pendant quelques jours; mais je ne puis faire partager à ma femme ce genre d'affections, et je ne saurais vous rendre combien elle a de répugnance pour le voyage le plus court, même remis après la clôture de la Convention et à la paix. Elle a tellement peur qu'il ne me prenne fantaisie d'aller vous embrasser, qu'elle s'inquiéterait si elle me voyait vous écrire, et je profite de la réorganisation de l'Assemblée et du cabinet que me procure le comité de la guerre dont on m'a fait secrétaire, pour vous écrire en liberté, sans qu'elle vienne lire derrière mon épaule si je n'écris point à Guise. J'imagine que ce qui lui donne cette sollicitude, c'est le souvenir de quelque cousine dont on lui avait parlé, outre qu'elle ne se trouve pas assez riche pour voyager comme elle le souhaiterait dans une famille avec qui elle sent que je partagerais volontiers ma fortune si j'en avais acquis. Mais je me félicite à chaque instant de sortir de la Convention et de la Révolution comme j'y suis entré et sans avoir arrondi mon patrimoine du bourg de l'Egalité. Aussi ai-je échappé à toutes les satires contre l'opulence subite de quelques patriotes, et on ne pourra

pas m'accuser d'avoir fait une spéculation de la République. Comptez que dès que les affaires me permettront de m'échapper pendant quelques jours et que la nation, qui dans ce moment fait notre distribution de prix, nous couvre de fleurs et nous assiège de fanfares tous les jours à la Montagne, nous aura mis en vacances, j'irai vous embrasser.

Il y a tant de gens à la Convention pour qui c'est une volupté de se trouver à la tribune et d'y enfile des paroles, que je me fais un plaisir de leur laisser ce régal; voilà pourquoi vous n'entendez pas parler de moi dans les journaux, et je me suis fait député consultant. Mais n'allez pas me croire dans les jardins d'Armide, et mon dernier ouvrage, précurseur de la révolution du 31 mai, dont il a été véritablement le manifeste, ainsi que la circulaire des Jacobins sur cette révolution dont j'ai été le rédacteur, n'ont pas peu contribué à éventer la grande mine des Brissotins, qui était un chef-d'œuvre de travail souterrain depuis Amiens jusqu'à Marseille. Je ne vous parle point du citoyen Verrière; j'étais malade dans le temps où j'aurais pu lui être utile, et n'étant pas d'ailleurs du comité de surveillance, tout ce que j'ai pu faire était de le recommander, ce que j'ai fait. Je vous embrasse et souhaite que vous viviez aussi longtemps que la République, qui commence à se porter assez bien. J'embrasse aussi ma

chère mère, mes sœurs et ceux de ma famille qui se souviennent de moi avec amitié.

10 août 1793.

Je suis bien fâché de vous avoir parlé de mon frère Semery mort en combattant pour la patrie; je n'avais d'autre certitude d'une perte si affligeante pour vous que l'indice de son long silence et je saisis avec avidité vos doutes sur sa mort pour y rattacher mes espérances. Puisse-t-il vous être rendu par les ennemis entre les mains desquels il est peut-être tombé prisonnier? J'ai éprouvé encore plus tout à l'heure, en voyant mon fils, combien ce coup avait dû être sensible à votre cœur. Ma femme et moi avons été touchés vivement de l'intérêt que vous témoignez pour cet enfant si aimable et que nous aimons tant, que j'ai une crainte horrible de le perdre. La vie est si mêlée de maux et de biens en proportion, et depuis quelques années le mal se déborde tellement autour de moi sans m'atteindre, *qu'il me semble toujours que mon tour va arriver d'en être submergé.*

Si nous avons la paix et du temps plus calme, comptez que nous irons vous embrasser, ma femme et moi; je vous fais passer une brochure¹ que je viens de publier. Son succès

¹ Lettre au général Dillon.

prodigieux depuis deux jours me fait craindre que je ne me sois trop vengé. J'ai besoin de descendre au fond de mon cœur et d'y trouver toujours le même patriotisme pour m'excuser à mes yeux, en voyant rire ainsi les aristocrates; aussi pourquoi m'attaquait-on avec cette indignité.

On a dit qu'en tout pays absolu, c'était un grand moyen pour réussir que d'être médiocre. Je vois que cela est peut-être vrai des pays républicains. Que m'importerait de réussir? Mais je ne puis soutenir la vue des injustices, de l'ingratitude des maux qui s'amoncellent. Que ne puis-je être aussi obscur que je suis connu? Où est l'asile, le souterrain qui me cacherait à tous les regards avec ma femme, mon enfant, et mes livres. Je ne saurais m'empêcher de penser sans cesse que ces hommes qu'on tue par milliers ont des enfants, ont aussi leurs pères. Au moins, je n'ai aucun de ces meurtres à me reprocher, ni aucune de ces guerres contre lesquelles j'ai toujours opiné, ni cette multitude de maux, fruits de l'ignorance et de l'ambition aveugles assises ensemble au gouvernail. Adieu. Je vous embrasse. Ménagez votre santé, pour que je puisse vous serrer contre ma poitrine si je dois survivre à cette révolution; quoiqu'il y ait des moments où je sois tenté d'aller me faire tuer en Vendée ou aux frontières pour me délivrer du spectacle de tant de maux, et

d'une révolution qui ne me paraît pas avoir ramené le sens commun dans le conseil de ceux qui gouvernent la République et dans laquelle je ne vois guère que l'ambition à la place de l'ambition et la cupidité à la place de la cupidité. Il est vrai que la liberté de la presse est un grand remède dont nous devons le bienfait à la Révolution, et il y a cet avantage dans le nouveau régime sur les fripons qu'on peut les faire pendre; sur les intrigants et les ignorants, qu'on peut les livrer au ridicule. L'état des choses tel qu'il est, est incomparablement mieux qu'il y a quatre ans, parce qu'il y a espoir de l'améliorer, espoir qui n'existe pas sous le despotisme dont les esclaves sont comme les damnés qui n'ont plus d'espérance; mais c'est au prix de tant de sang versé, que je trouve qu'une si grande dépense de la nation en hommes devait lui apporter plus de bonheur.

LETTRE DE CAMILLE A LUCILE.

Prison du Luxembourg.

Ma Lucile, ma Vesta, mon ange,
Ma destinée ramène dans ma prison mes
yeux sur ce jardin où je passai huit années de

ma vie à ta suivre. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret, mais jamais je n'ai été par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace.

Je ne t'écris ce premier billet que pour te demander les choses de première nécessité. Mais je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire ; car, je n'ai pas besoin de prendre ma plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité. O ma bonne Lolotte, parlons d'autre chose. Je me jette à genoux, j'étends les bras pour t'embrasser, je ne trouve plus mon pauvre Loulou.....

Envoie-moi un pot à l'eau, le verre où il y a un C et un D., nos deux noms, une paire de draps, un livre in-12 que j'ai acheté il y a quelques jours à Charpentier et dans lequel il y a des pages en blanc mises exprès pour recevoir des notes. Ce livre roule sur l'immortalité de l'âme. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes et que je ne puis manquer de te revoir. Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie, je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement ; qui, ma bien-aimée, nous

pourrons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg ! Mais envoie-moi ce livre ! Adieu, Lucile ! Adieu, Horace ! Je ne puis vous embrasser, mais aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein.

DERNIÈRE LETTRE A LUCILE.

Duodi germinal (1^{er} avril).

Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort ; on n'a point le sentiment de sa captivité ; le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe, je vous embrassais tour à tour, toi et Horace ; mais notre petit avait perdu un œil par une humeur qui venait de se jeter dessus, et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot ; il faisait un peu de jour. Ne pouvant plus te voir et entendre tes réponses, car toi et ta mère vous me parliez, je me suis levé au moins pour te parler et t'écrire. Mais, ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme. J'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai

sangloté en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! où es-tu ? Hier au soir, j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu quand j'ai aperçu dans le jardin ta mère. Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux ; j'ai joint les mains comme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur, à son mouchoir et à son voile qu'elle a baissé ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près avec toi, afin que je vous voie mieux. Il n'y a pas de danger, à ce qu'il me semble. Ma lunette n'est pas bien bonne... Mais surtout, je t'en conjure, envoie-moi ton portrait ; que ton peintre ait compassion de moi, qui ne souffre que pour avoir eu trop compassion des autres ; qu'il te donne deux séances par jour. Dans l'horreur de ma prison, ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, celui où je recevrai ton portrait. En attendant, envoie-moi de tes cheveux que je les mette contre mon cœur. Ma chère Lucile ! me voilà revenu au temps de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : « Eh bien ! vous l'avez vue ? » lui dis-je. Comme je disais autrefois à cet abbé Landreville, et je me surprénais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute

sa personne, quelque chose de toi. C'est une âme charitable, puisqu'il t'a remis ma lettre sans raturer. Je le verrai, à ce qu'il paraît deux fois par jour, le matin et le soir. Ce messager de mes douleurs me devient aussi cher que l'aurait été autrefois celui de mes plaisirs. J'ai découvert une fente dans mon appartement ; j'ai appliqué mon oreille ; j'ai entendu gémir ; j'ai hasardé quelques paroles, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait. Il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit. « O mon Dieu ! » s'est-il écrié à ce nom en retombant sur son lit, d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Églantine. « Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit ; mais toi ici ! la contre-révolution est donc faite ? » Nous n'osons cependant nous parler, de peur que la haine ne nous envie cette faible consolation, et que si on venait à nous entendre, nous ne fussions séparés et resserrés plus étroitement ; car il a une chambre à feu, et la mienne serait assez belle si un cachot pouvait l'être. Mais, chère amie ! tu n'imagines pas ce que c'est que d'être au secret, sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un seul journal ! c'est vivre et être mort tout ensemble ; c'est n'exister que pour sentir que l'on est dans un cercueil ! On dit que l'innocence est calme, courageuse. Ah ! ma chère Lucile ! ma bien-aimée ! Souvent mon innocence est faible comme celle

d'un mari, celle d'un père, celle d'un fils! Si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement; mais mes collègues! mais Robespierre qui a signé l'ordre de mon cachot, mais la République après tout ce que j'ai fait pour elle! C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices! En entrant ici, j'ai vu Héroult-Séchelles, Simon, Ferroux, Chaumette, Antonelle; ils sont moins malheureux, aucun n'est au secret. C'est moi qui me suis dévoué depuis cinq ans à tant de haines et de périls pour la République, moi qui ai conservé ma pauvreté au milieu de la Révolution, moi qui n'ai de pardon à demander qu'à toi seule au monde, ma chère Lolotte, et à qui tu l'as accordé, parce que tu sais que mon cœur, malgré ses faiblesses, n'est pas indigne de toi; c'est moi que des hommes qui se disaient mes amis, qui se disaient républicains, jettent dans un cachot, au secret, comme si j'étais un conspirateur. Socrate but la ciguë; mais au moins il voyait dans sa prison ses amis et sa femme. Combien il est plus dur d'être séparé de toi! Le plus grand criminel serait trop puni s'il était arraché à une Lucile autrement que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation; mais un coupable n'aurait point été ton époux, et tu ne m'as aimé que parce que je ne respirais que pour le bonheur de mes concitoyens. On m'appelle...

Dans ce moment les commissaires du gouvernement viennent de m'interroger. Il ne me fut fait que cette question : Si j'avais conspiré contre la République. Quelle dérision! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur! Je vois le sort qui m'attend. Adieu.

Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes. Mes derniers moments ne te déshonoreront pas. Tu vois que ma crainte était fondée, que mes sentiments furent toujours vrais. J'ai épousé une femme céleste pour ses vertus; j'ai été bon mari, bon fils; j'aurais été aussi bon père. J'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes, la vertu et la liberté. Je meurs à trente-quatre ans; mais c'est un phénomène que j'aie traversé depuis cinq ans, tant de précipices de la Révolution sans y tomber, et que j'existe encore et j'appuie ma tête avec calme sur l'oreiller de mes écrits trop nombreux, mais qui respirent tous la même philanthropie, le même désir de rendre mes concitoyens heureux et libres, et que la hache des tyrans ne frappera pas. Je vois bien que la puissance envire tous les hommes et que tous disent comme Denis de Syracuse : « La tyrannie est une belle épitaphe. » Mais, console-toi, veuve désolée! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse, c'est celle des Bru-

tus et des Catons les tyrannicides. O ma chère Lucile! j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse, pour composer, avec ta mère et mon père, et quelques personnes selon notre cœur, un Otaïti. J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits, contre des collègues qui m'avaient provoqué, effaceraient le souvenir de mes services! Je ne me dissimule point que je meurs victime de ces plaisanteries et de mon amitié pour Danton. Je remercie mes assassins de me faire mourir avec lui et Philippeaux; et puisque mes collègues ont été assez lâches pour nous abandonner et pour prêter l'oreille à des calomnies que je ne connais point, mais à coup sûr les plus grossières, je puis dire que nous mourons victime de notre courage à dénoncer deux traîtres et de notre amour pour la vérité. Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage, que nous périssons les derniers des républicains. Pardon, chère amie, ma véritable vie, que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés, je m'occupe de ma mémoire. Je devrais bien plutôt m'occuper de te la faire oublier. Ma Lucile, mon bon Loulou! vis pour Horace, parle-lui de moi. Tu lui diras ce qu'il ne peut entendre, que je l'aurais bien

aimé! malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile! Sensible comme je l'étais, la mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur? Adieu, ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre. Je te laisse de bons amis, tout ce qu'il y a d'hommes vertueux et sensibles. Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile! Je la vois, ma bien-aimée! ma Lucile! mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants.

FIN DE LA CORRESPONDANCE DE C. DESMOULINS.

PORTEFEUILLE DE LUCILE

SUR LE 10 AOÛT 1792 ¹

Jendi, 9 août.

Qu'aurons-nous devenir? Je n'en puis plus. Camille, ô mon pauvre Camille! que vas-tu devenir? Je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu! s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi. Nous voulons être libres. O Dieu! qu'il en coûte. Pour comble de malheur, le courage m'abandonne.

12 décembre.

Quelle lacune depuis le 9 août! que de choses! quel volume j'aurais fait si j'avais continué. Comment me rappeler tant de choses? N'importe, je vais en retracer quelque chose. Le 8 août, je suis revenue de la cam-

¹ Lucile avait coutume d'écrire chaque jour tout ce qu'elle éprouvait et voyait. L'extrait que nous donnons ici sur le 10 août, est le seul qui ait jamais été publié.

pagne. Déjà tous les esprits fermentaient bien fort. On avait voulu assassiner Robespierre. Le 9, j'eus des Marseillais à dîner nous nous amusâmes assez. Après le dîner nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait, elle était on ne peut plus triste, son petit avait l'air hébété; Danton était résolu. Moi, je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu. Quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur disais, comme si je le savais bien, qu'elle aurait lieu. « Mais, peut-on rire ainsi ! me disait Madame Danton. — Hélas ! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. » Sur le soir, nous fûmes reconduire Madame Charpentier. Il faisait beau; nous fîmes quelques tours dans la rue; il y avait assez de monde.

Nous revînmes sur nos pas, et nous nous assîmes tout à côté du café. Plusieurs sansculottes passèrent en criant : *Vive la nation!* puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit. Je dis à Madame Danton : « Allons-nous-en. » Elle rit de ma peur; mais à force de lui en dire, elle eut peur à son tour, et nous partîmes. Je dis à sa mère : « Adieu, vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin. » En arrivant chez Danton, j'y vois Madame Robert et bien d'autres. Danton était agité. Je courus à Madame Robert et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin? — Oui, me dit-elle, ce sera ce soir. »

J'écoutai tout et ne dis pas une parole. Bientôt, je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. O Dieu ! je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai avec mes deux mains et me mis à pleurer; cependant, ne voulant point montrer tant de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulais pas qu'il se mêlât dans tout cela, je guettaï le moment où je pouvais lui parler sans être entendue, et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé.

Fréron¹ avait l'air d'être déterminé à périr. « Je suis las de la vie, disait-il, je ne cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allai me fourrer dans le salon qui était sans lumière, pour ne point voir tous ces apprêts. Personne dans la rue. Tout le monde était rentré. Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher. Il n'avait pas l'air fort pressé; il ne sortit presque point. Minuit approchait. On vint le chercher plusieurs fois; enfin il partit pour la

¹ L'amitié de Fréron pour Camille et Lucile était très vive; plus tard lorsque Fréron quitta Paris, ils furent en correspondance suivie; rien n'est curieux comme les marques d'affection et les termes de tendresse qu'ils échangeaient.

Commune. Le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna longtemps. Seule, baignée de larmes, à genoux, sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutais le son de cette fatale cloche. En vain venait-on me consoler. Le jour qui avait précédé cette fatale nuit me semblait être le dernier. Danton revint. Madame Robert, qui était très inquiète pour son mari qui était allé au Luxembourg, où il avait été député par sa section, courut à Danton qui ne lui donna qu'une réponse très vague. Il fut se jeter sur son lit. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et de mauvaises nouvelles. Je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries. Je le leur dis en sanglotant : je crus que j'allais m'évanouir. En vain Madame Robert¹ demandait des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnait. Elle crut qu'il marchait avec le faubourg. « S'il périt, me dit-elle, je ne lui survivrai point. Mais, ce Danton, lui, le point de ralliement ! si mon mari périt, je suis femme à le poignarder. » Ses yeux roulaient. De ce moment je ne la quittai plus. Que savais-je, moi, ce qui pouvait arriver ? Savais-je de quoi elle était capable ? Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Ca-

¹ Voir, *Mémoires de Madame Roland* (Portraits et anecdotes), des détails curieux sur Madame Robert et son mari, t. I de notre édition.

mille revint à une heure ; il s'endormit sur mon épaule. Madame Danton était à côté de moi, qui semblait se préparer à apprendre la mort de son mari. « Non, me disait-elle, je ne puis plus rester ici. » Le grand jour étant venu, je lui proposai de venir se reposer chez moi. Camille se coucha. Je fis mettre un lit de sangle dans le salon avec un matelas et une couverture, elle se jeta là-dessus et prit quelque repos. Moi, je fus me coucher et m'assoupir au son du tocsin qui se faisait entendre de tous côtés. Nous nous levâmes. Camille partit en me faisant espérer qu'il ne s'exposerait pas. Nous fîmes à déjeuner. Dix heures, onze heures passent sans que nous sachions quelque chose. Nous prîmes quelques journaux de la veille, assises sur le canapé du salon, nous nous mîmes à les lire. Elle me lisait un article, il me semblait pendant ce temps que l'on tirait le canon. J'en entendis bientôt plusieurs coups sans en rien dire ; ils devinrent plus fréquents. Je lui dis : « On tire le canon ! » Elle écoute, l'entend, pâlit, se laisse aller et s'évanouit. Je la déshabillai. Moi-même, j'étais prête à tomber là, mais la nécessité où je me trouvai de la secourir me donna des forces. Elle revint à elle. Jeannette criait comme une bique. Elle voulait rosser la M. V. Q., qui disait que c'était Camille qui était la cause de tout cela. Nous entendîmes crier et pleurer dans la rue, nous

crûmes que Paris allait être tout en sang. Nous nous encourageâmes, et nous partîmes pour aller chez Danton. On criait aux armes, et chacun y courait. Nous trouvâmes la porte de la Cour du Commerce fermée. Nous frappâmes, criâmes, personne ne nous venait ouvrir. Nous voulûmes entrer par chez le boulanger, il nous ferma la porte au nez. J'étais furieuse; enfin on nous ouvrit. Nous fûmes assez longtemps sans rien savoir. Cependant on vint nous dire que nous étions vainqueurs. A une heure, chacun vint raconter ce qui s'était passé. Quelques Marseillais avaient été tués. Mais les récits étaient cruels. Camille arriva et me dit que la première tête qu'il avait vue tomber était celle de Suleau. Robert était à la Ville et avait sous les yeux le spectacle affreux des Suisses que l'on massacrait. Il vint après le dîner, nous fit un affreux récit de ce qu'il avait vu, et toute la journée nous n'entendîmes parler que de ce qui s'était passé. Le lendemain 11, nous vîmes le convoi des Marseillais. O Dieu! quel spectacle! Que nous avions le cœur serré. Nous fûmes, Camille et moi, coucher chez Robert. Je ne sais quelle crainte m'agitait; il me semblait que nous ne serions pas en sûreté chez nous.

Le lendemain 12, en rentrant, j'appris que Danton était ministre.....

ACTE DE NAISSANCE D'HORACE DESMOULINS
FILS DE CAMILLE DESMOULINS ¹

*Extrait du registre provisoire des naissances,
constatées à la ci-devant maison commune de
Paris, année 1792.*

8 juillet, 1792.

Ce jourd'hui, 8 juillet 1792, l'an IV de la liberté, est comparu devant nous officier municipal, administrateur de police, étant actuellement à la maison commune dans le lieu des séances ordinaires du corps municipal, les portes étant ouvertes, Benoit-Camille Desmoulins, citoyen membre du conseil général de cette commune, demeurant à Paris, rue du Théâtre-Français.

Lequel nous a dit que le 6 de ce mois, à neuf heures du matin, il lui était né un fils du légitime mariage de lui comparant, avec Anne-Lucile-Philippe Laridon-Duplessis.

Que la liberté des cultes étant décrétée par la Constitution, et par un décret de l'Assemblée nationale législative, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens autrement que par des cérémonies religieuses, il doit être élevé dans chaque municipalité chef-lieu un autel sur lequel le père, assisté de deux témoins, présentera à la Patrie ses enfants.

¹ Il serait sans doute peu curieux d'exhumer cette pièce si elle était en tout semblable à toute autre; mais en dehors des formules d'usage il y a des déclarations toutes particulières dont le lecteur appréciera l'intérêt.

Le comparant voulant user des dispositions de la loi constitutionnelle, et voulant s'épargner un jour, de la part de son fils, le reproche de l'avoir lié par serment à des opinions religieuses, qui ne pourraient pas encore être les siennes, et de l'avoir fait débiter dans le monde par un choix inconséquent, entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvait pas seulement distinguer sa mère.

En conséquence, il nous requiert, pour constater la naissance et l'état civil de son fils, qu'il nous a fait présenter sur le bureau en présence de Laurent Lecointre et de Merlin de Thionville, citoyens députés de l'Assemblée nationale, de recevoir la présente déclaration, voulant que son fils se nomme Horace-Camille Desmoulins. De laquelle déclaration il requiert qu'il en soit fait transcription dans le registre qui sera ouvert conformément à la loi ci-dessus rappelée, et que la présente minute, soit par nous en attendant, déposée au greffe de la municipalité, et dont expédition lui sera donnée aussi signée par le déclarant avec nous et les témoins désignés, les jours et au que dessus.

Signé : CAMILLE DESMOULINS, MERLIN
DE THIONVILLE, ET LECOINTRE.

Le dépôt de l'acte ci-dessus a été fait au secrétariat de la municipalité, et reçu par moi, secrétaire-greffier, le 9 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

Signé : ROYER.

CONVENTION NATIONALE

OPINION

DE

CAMILLE DESMOULINS

Député de Paris à la Convention

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

Imprimée par ordre de la Convention nationale

Il n'y a de sacré et d'inviolable que l'innocence. Qu'on me montre dans toute l'histoire un monument plus auguste, et qui inspire une terreur plus sainte, plus salutaire pour le glaive de la justice, que la colonne que les Arcadiens, après avoir mis à mort leur roi Aristodème, érigeèrent dans le temple de Jupiter Lycien, et sur laquelle on lisait cette inscription :

Les rois parjures sont punis tôt ou tard. Avec l'aide de Jupiter, on a enfin découvert la perfidie de celui-ci qui trahissait Messène. Grand Jupiter, louanges vous soient rendues!

(Discours de la Lanterne aux Parisiens, 1789.)

NECKER, qu'on appelait aussi naguère le ministre adoré, vient de publier la défense, ou

plutôt le panégyrique de Louis XVI, qu'on adorait aussi : risible effort d'une idole foulée aux pieds qui prétend en relever une autre également renversée !

Comme l'évêque de Londres, Juxon, essaya de justifier Charles I^{er}, martyr de ses opinions religieuses, Necker a dû s'efforcer de justifier Louis XVI, martyr des faux calculs politiques de ce banquier, de la sottise de ce bourgeois gentilhomme et de cette gloriole puérile, de cet orgueil de valet qu'il tirait de l'éclat du trône dont il aimait le reflet, pour me servir de son expression. En lisant son plaidoyer, le moins mauvais pourtant qui ait paru pour le monarque détrôné, on reconnaît à chaque page la vérité du mot de J.-J. Rousseau : « Que ce n'est point à un esclave qu'il appartient de raisonner la liberté. »

Ce qui étonne bien davantage, c'est que des républicains, des représentants du peuple français aient pu tenir le même langage au milieu de la Convention, dans ce berceau de la liberté du monde, et y soutenir que les rois ne pouvaient être mis en jugement pour quelques crimes qu'ils eussent commis, tandis que dans les jours de la plus extrême servitude et sous le règne de Néron, les comédiens de Rome s'exprimaient plus librement et déclamaient sur la scène le vers de Sénèque : « La victime la plus agréable à offrir à Jupiter est la tête d'un roi parjure. »

Victima haud ulla amplior,
Potest, magisque optima, mactari Jovi,
Quam rex... iniquus.

La différence qu'il y avait entre ces jours de l'esclavage et de la liberté, c'est que du temps de Jules César, le poète disait : « L'offrande la plus agréable à Jupiter est la tête d'un roi, » et qu'alors ils étaient obligés de dire d'un roi coupable. Mais du moins, même sous les empereurs, même du temps de Néron, n'a-t-on osé mettre en question si un roi pouvait être jugé sur ses crimes.

N'imprimons donc point cette tache au nom français et à la génération présente de la ravalier au-dessous des esclaves de Néron et de Caligula. C'est déjà une assez grande tache pour la France, que quinze siècles se soient écoulés avant que l'on y ait reconnu, comme à Rome et dans la Grèce, que le nom seul de roi était un crime : ne souillons point du moins notre histoire par un privilège d'inviolabilité qui n'exista jamais ; j'en atteste Louis XIV lui-même et son édit célèbre de 1667, où, tout despote qu'il fût, il s'exprimait ainsi dans le préambule :

« Qu'on ne dise point que le monarque n'est point sujet aux lois de son Etat. La proposition contraire est une vérité du droit des gens que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons princes ont toujours défendue

comme une divinité tutélaire de leur empire. »

Je pourrais prouver par une suite d'écrits depuis le commencement de la monarchie et depuis Grégoire de Tours jusqu'au fameux ligueur Boucher (le curé de Saint-Benoit), que la flatterie n'a jamais pu réussir à établir entièrement en France cette doctrine d'inviolabilité. Je n'aurais besoin que de transcrire cette dernière, qui a épuisé l'érudition sur cette matière, dans son livre sur le procès d'Henri III, où, au milieu du fatras théologique, il n'a rien laissé aux lumières de ce siècle et à la Convention à ajouter à ce qu'il écrivait il y a deux cents ans. Mais l'aveu de Louis XIV me dispense de recourir à d'autres autorités.

Non que je veuille disconvenir que nos réviseurs courtisans aient voulu faire à Louis XVI le présent de l'inviolabilité. Arrière ces subtilités, ces arguties plus dignes d'Escobar que de Brutus, et de jésuites que de législateurs, par lesquelles le patriotisme ingénieux du Comité a tenté une lutte impossible contre le texte de la Constitution.

Je ne sais pas nier l'évidence; et il est évident qu'une constitution qui porte : « La personne du roi est inviolable et sacrée, » a fait le monarque inviolable.

Et qu'on ne dise pas qu'il était inviolable comme roi, et pour les actes administratifs, et

non pour les actes étrangers à ses fonctions de pouvoir exécutif. Qu'on ne distingue pas, comme on a fait, entre la personne du roi et celle de Louis XVI; car où la loi ne distingue pas, les juges ne peuvent pas non plus distinguer; et ici la loi a si peu distingué pour l'inviolabilité entre la personne du roi et la personne de Louis XVI, qu'elle a prononcé que « dans le cas même où Louis XVI se mettrait à la tête des ennemis pour rétablir l'ancien régime, il n'encourrait que la déchéance. » Or, certes, entrer en France à la tête des Autrichiens, incendier nos villes, ce n'est pas là un acte administratif. Il est donc incontestable que les constituants ont cuirassé Louis XVI de l'inviolabilité la plus absolue.

On dirait même que les Dandré et les Dupont ont prévu le cas de cette distinction des sans-culottes vainqueurs du château des Tuileries, et que c'est pour enhardir Louis XVI à conspirer, et pour lui donner, comme ces papes du onzième siècle, une absolution de tous les crimes à commettre, que les réviseurs infâmes ont inséré cet article additionnel : « Le roi, après sa déchéance, pourra être jugé comme le simple citoyen, pour les actes postérieurs. » Certes, tous ces actes postérieurs sont bien des délits non administratifs, puisque le cas supposé est celui où le roi est déchu, et partant n'administre plus. Et puisque la Constitution déclare que pour ces délits

non administratifs il ne peut être jugé qu'autant qu'ils seraient postérieurs, c'est bien dire que tous les forfaits antérieurs, sans distinction, seraient couverts de la même inviolabilité; et il est hors de doute que dans l'acte constitutionnel, dans cette prétendue charte de l'affranchissement du genre humain, ces indignes mandataires nous avaient, en effet, ravalés au-dessous de la condition des esclaves de Commode et de Caracalla.

Mais la même bonne foi qui ne nous permet pas de nier ici qu'ils ont plastronné leur roi constitutionnel d'une inviolabilité impénétrable, ne permet pas de nier non plus, et ce seul mot tranche la question (et il aurait dû fermer, dès la première fois que Robert et Manuel l'ont dit, cette discussion trop longue); la bonne foi, disons-nous, ne permet pas de nier que ce qu'on appelle la Constitution décrétée aux années 89, 90 et 91, n'a jamais été ni pu être autre chose qu'un projet de Constitution, jusqu'à l'acceptation du peuple souverain.

C'est le premier principe que la Convention ait reconnu, dès son ouverture le 21 septembre. Et lorsqu'alors nous avons décrété qu'il n'y aurait point de loi constitutionnelle sans la sanction du peuple, il ne faut pas s'imaginer que ce soit une loi nouvelle que nous avons publiée. Nous n'avons fait que proclamer solennellement une loi immuable, uni-

verselle, et aussi ancienne que le genre humain. Nous n'avons fait qu'enlever la rouille du temps qui couvrait cet article des Droits de l'homme. Nous n'avons qu'à faire lire à nos commettants, et rétablir dans toute sa pureté, le texte de la loi naturelle, de cette loi gravée du doigt de Dieu sur un airain impérissable, et dont il n'a jamais été au pouvoir ni du despotisme, ni des constituants de déchirer les pages. Or, ce code primitif et commun à toutes les nations porte qu'aucune loi n'est obligatoire, si elle n'est consentie au moins tacitement et librement par le peuple. Ici tant s'en faut que cette loi de l'inviolabilité de Louis XVI ait été consentie par la nation; qu'on se rappelle, au contraire, les réclamations généreuses de Paris spécialement contre cette inviolabilité, dans la pétition du Champ de Mars. Il accourait en foule y signer sur l'autel de la patrie cette pétition trop fameuse pour demander le jugement de Louis XVI, arrêté à Varennes la main dans le sang, comme a dit heureusement Saint-Just; lorsque les satellites du tyran, pour lui conserver son inviolabilité en projet, ont fusillé les citoyens qui usaient paisiblement d'un droit sacré. Ce n'est que par une Saint-Barthélemy que Louis XVI a interrompu le cours des signatures qui, de toutes les parties de la France, allaient bientôt se grossir en torrent et submerger son trône. Ils existent encore,

ces milliers de signatures de la pétition, parmi lesquelles on trouvera celles de presque tous les députés de Paris de la Convention. Louis XVI croit-il avoir effacé ces signatures avec le sang? Pense-t-il, en faisant fusiller le peuple, avoir levé suffisamment l'opposition du peuple? Le silence des citoyens sabrés ou fuyant devant le drapeau rouge de la mousqueterie, passera-t-il pour une ratification? Et pour échapper à la juste punition de ses crimes, se fera-t-il un moyen de l'un de ses plus grands crimes?

Il est donc évident que le peuple qui a scellé de son sang son opposition à cette loi constitutionnelle, ne l'a point consentie librement. Non, la génération présente n'a point consenti à introduire pour Louis XVI ce privilège de l'inviolabilité qui n'exista jamais pour ses prédécesseurs, que l'esclavage même de nos pères a repoussé pendant quatorze cents ans, et dont Louis XIV lui-même, de son aveu, ne jouissait pas. Il est donc certain que Louis XVI peut être jugé pour ses crimes, et qu'il n'est pas plus inviolable pour la nation que dans la troisième race Henri III et Charles VII pour le parlement de Paris; dans la seconde, Charles le Simple et Louis le Débonnaire pour les évêques, et dans la première, Chilpéric, Thierry et Childéric pour les leudes et les maires du palais; et le vase de Soissons prouve bien que loin d'être invio-

lable, Clovis était soumis comme le simple soldat de son armée aux lois de la guerre et des Francs.

D'ailleurs, quand cette loi de l'inviolabilité que j'ai prouvé n'être qu'un projet, aurait été consentie librement, qu'en résulterait-il pour Louis XVI, et de quelle ressource lui serait ce prétendu contrat entre lui et la nation? De quoi Louis XVI est-il accusé, que d'une suite non interrompue de trahisons et de parjures, et de cette espèce de crimes dont il est de l'essence d'annuler envers le coupable tous les engagements de ceux avec qui il a contracté? Comment Louis XVI pourrait-il réclamer l'inviolabilité qui lui avait été accordée par la Constitution et par un contrat qu'il a violé le premier, comme si, en se déliant lui-même, il n'avait point délié tous les autres contractants?

Il ne sert donc de rien à Necker de prétendre qu'il y ait eu un contrat entre Louis XVI et la nation, et de le défendre par les principes du droit civil. Qu'y gagnerait-il, et en combien de manières ce contrat ne sera-t-il pas nul selon ces principes? Nul parce qu'il n'était pas ratifié par la partie contractante; nul parce que Louis XVI n'a pu se délier lui-même sans dégager la nation; nul par la violence, le massacre du Champ de Mars et ce drapeau de mort sous lequel la révision a été formée; nul par le défaut de cause et le défaut

de lien, en ce qu'il n'y avait d'obligé que la nation, qui donnait tout et ne recevait rien : Louis XVI n'étant obligé à rien de son côté, et pouvant commettre impunément tous les crimes, je dis impunément, puisqu'au moment où Necker le supposerait contracter avec la nation, de qui il va recevoir cette couronne constitutionnelle, cette couronne ne lui appartenait pas, il ne possédait rien, et qu'ainsi la cause de déchéance ne lui ôte que ce que la nation va lui donner, ne lui ôte rien ; en sorte que, sous ce rapport, un pareil contrat ne pourrait être rangé que dans la classe de ceux que le jurisconsulte appelle société léonine, comme le contrat du lion avec le troupeau, et qui n'oblige qu'autant qu'on reste sous la dent et sous la griffe.

Mais, j'ai honte de suivre les avocats de Louis XVI dans cette discussion de droit civil. C'est par le droit des gens que doit se régler ce procès. L'esclavage des nations pendant dix mille ans n'aurait pu prescrire contre leurs droits imprescriptibles. Jamais il n'a pu être plus permis aux Charles, aux Henris, aux Frédéric, aux Edouards, aux Louis, qu'à Jules César de régner. C'est un crime d'être roi. C'était même un crime d'être roi constitutionnel, car la nation n'avait point accepté la Constitution. Il n'y a qu'une seule supposition dans laquelle il puisse être légitime de régner : c'est lorsqu'un peuple se dé-

pouille formellement de ses droits, pour en faire la cession à un seul homme, non pas seulement comme le firent les Etats généraux de Danemark en 1660, mais lorsque le peuple tout entier a passé ou du moins ratifié lui-même cette procuration de sa souveraineté. Encore ne pourrait-il obliger la génération suivante, car la mort éteint tout droit. C'est à ceux qui existent et qui sont en possession de cette terre à y faire la loi à leur tour : autrement, que les morts sortent de leurs tombeaux et viennent maintenir leurs actes contre les vivants qui les abrogent ! Toute autre royauté ne s'exerce sur le peuple qu'à la charge de l'insurrection, comme les brigands règnent aussi dans les bois à la charge de la peine prévôtale. Et après que nous avons insurgé et recouvré nos droits, venir opposer des lois féodales, ou même la Constitution aux Français républicains, c'est opposer le code noir aux nègres vainqueurs des blancs. Nos commettants ne nous ont point envoyés ici pour suivre ces lois féodales et cette prétendue Constitution, mais pour l'abolir ou plutôt pour déclarer qu'elle n'exista jamais, et ressaisir la nation de sa souveraineté usurpée. Ou nous sommes vraiment républicains, alors élevons-nous à la hauteur de ces idées républicaines ; ou ne nous faisons point géants, si nous ne sommes que des pygmées. Pour le droit des gens, Louis XVI était un tyran, en

état de révolte contre la nation, et un criminel digne de mort, comme roi, même comme roi constitutionnel; et les Français n'ont pas plus besoin de lui faire le procès qu'Hercule au sanglier d'Erymanthe, ou les Romains à Tarquin ou à César, qui se croyait aussi un dictateur constitutionnel.

Mais ce n'est pas seulement un roi, c'est un criminel chargé de forfaits, que nous avons à punir en sa personne.

N'attendez pas de moi que je me livre à une exagération outrée, que je le qualifie de Néron, comme j'ai entendu faire à ceux qui ont opiné le plus favorablement pour lui. Je sais que Louis XVI avait des inclinations de tigre; et si nous exerçons ces jugements que Montesquieu appelle des jugements de mœurs comme celui de l'aréopage, condamnant à mort un enfant pour avoir crevé les yeux à un oiseau; si nous avions un aréopage, il eût pu cent fois condamner cet homme comme déshonorant l'espèce humaine par les caprices de ses folles cruautés. Mais puisque ce n'est point les faits de sa vie privée, mais les crimes de son règne que nous jugeons, il faut avouer que cette longue suite d'accusations contre Louis que nous ont présentées notre Comité et nos orateurs, en le rendant mille fois digne de mort, n'offriront point pourtant à la postérité les horreurs du règne de Néron, et présentent plutôt les crimes des constituants,

plutôt les crimes de la royauté, que de Louis Capet.

Ce qui rend le ci-devant roi justement odieux au peuple, ce sont ces quatre années de parjures, et de serments renouvelés sans cesse à la nation, à la face du ciel, tandis qu'il conspirait contre elle. La trahison fut toujours le crime le plus abominable devant toutes les nations. Elle a toujours été poursuivie de cette horreur que l'on a pour les poisons et les vipères, par la raison qu'il est impossible de s'en défendre. Aussi la loi des douze tables vouait aux furies le mandataire qui avait trompé la confiance de son commettant, et permettait à celui-ci de le tuer partout où il le rencontrerait. Aussi la fidélité à remplir ses engagements est-elle la seule vertu dont se piquent ceux qui ont renoncé à toutes les autres. C'est la seule qu'on retrouve dans la caverne des voleurs. C'est le dernier bien de la société, qui empêche celle des brigands de se dissoudre; et tout le monde connaît le trait d'histoire de ces voleurs, chez qui était réfugié le prétendant après la bataille de Culoden, qui se firent tous pendre pour avoir volé des sommes assez peu considérables, tandis qu'aucun ne fut tenté de gagner, en violant sa parole, les trente mille livres sterling promises à celui qui découvrirait sa retraite.

C'est ce rapprochement qui peint le mieux

la royauté, en montrant combien les cavernes même sont moins scélérates qu'un Louvre, puisque la maxime de tous les rois est celle de César : « Il est permis de violer sa foi pour régner ; » c'est ce que disait Antoine de Lève à Charles-Quint, dans son idiome religieux : « Si vous ne voulez pas être un scélérat, si vous avez une âme à sauver, renoncez à l'empire. » C'est ce que disait Machiavel, en des termes qui s'appliquaient d'une manière bien frappante à notre situation. Aussi n'ai-je pas manqué de citer, il y a un an, ce passage dans une pétition à l'Assemblée nationale : « Si pour rendre un peuple libre il fallait renoncer à la souveraineté, celui qui en aurait été revêtu, mériterait quelque excuse, et la nation serait injuste de trouver mauvais qu'il ne la trahit point parce qu'il est difficile et contre nature de tomber volontairement de si haut. » Tout cela prouve que les crimes de Louis XVI sont plutôt les crimes des constituants qui l'ont maintenu dans sa condition de roi, c'est-à-dire qui lui ont donné des patentes d'ennemi de la nation et de traître. Mais toutes ces considérations qui peuvent être bonnes pour affaiblir l'horreur de ces complots dans la postérité, ne sauraient devant la loi en faire adoucir le châtement. Eh quoi ! les juges puniraient-ils moins un brigand, parce que celui-ci aurait été élevé dans une caverne à croire que toutes les propriétés des passants

lui appartenait ; parce que son éducation aurait tellement dépravé son naturel, qu'il n'aurait pu faire autre chose que ce métier de voleur ? Sera-ce une raison pour que les trahisons d'un roi demeurent impunies, parce qu'il ne pouvait être qu'un traître, et pour ne point donner l'exemple aux nations d'abattre cet arbre, parce qu'il ne pouvait porter que des poisons ?

En deux mots, par la déclaration des droits, par ce code éternel, immuable, ce code provisoire de toutes les sociétés jusqu'à leur entière organisation, jusqu'à ce que des lois particulières aient dérogé à ses lois générales, et dont le peuple français a adopté avec transport et rétabli dans toute leur pureté les articles effacés par la rouille des siècles, par cet article qu'il a consacré comme la base de sa Constitution : « Que la loi est la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège, » Louis XVI dépouillé de son inviolabilité chimérique, ne saurait être regardé que comme un conspirateur qui, poursuivi par le peuple le 10 août sur la commune renommée, est venu chercher un asile au milieu de nous, et au pied du trône et de la souveraineté nationale, dont la maison a été trouvée pleine de pièces de convictions de ses complots et de ses forfaits, que nous avons mis en état d'arrestation et écroué au Temple, et qu'il ne nous reste plus qu'à juger.

Mais qui jugera ce conspirateur? C'est une chose étonnante, inconcevable, que la torture à laquelle cette nouvelle question a mis les meilleures têtes de la Convention. Eloignés que nous sommes de la nature et des lois primitives de toute société, la plupart de nous n'ont pas cru qu'on pût juger un conspirateur sans un juré d'accusation, un juré de jugement et des juges qui appliquassent la loi, et tous ont imaginé un tribunal plus ou moins extraordinaire. C'est ainsi que nous ne sortons des anciennes ornières de l'usage, que pour tomber dans de nouvelles au lieu de suivre le chemin uni du bon sens. Qui jugera Louis XVI? Ce serait le peuple entier, s'il le pouvait, comme le peuple de Rome jugeait Manlius et Horace, sans se douter qu'il fallût un juré d'accusation, puis un juré de jugement, puis un tribunal qui appliquât la loi pour juger un coupable pris sur le fait. Mais comme on ne peut pas tenir les plaids de vingt-cinq millions d'hommes, il faut en revenir à la maxime de Montesquieu, « qu'un peuple libre fait tout ce qu'il peut par lui-même, et le reste par ses représentants et ses commissaires. » Or, à moins de nier l'évidence, qu'est-ce que la Convention nationale, sinon la commission nommée par le peuple français, pour juger le dernier roi, et faire la constitution de la nouvelle République?

On prétend que ce serait cumuler tous les

pouvoirs, les fonctions législatives et les fonctions judiciaires. Il faut bien que ceux qui ont le plus rebattu nos oreilles des dangers de cette cumulation de pouvoirs, ou se moquaient de notre simplicité de croire qu'ils respectaient ces limites, ou ne s'entendissent pas bien eux-mêmes. Car est-ce que les Assemblées constituante et législative n'ont pas fait cent fois elles-mêmes les fonctions de juges, soit en anéantissant la procédure du Châtelet et de tant d'autres tribunaux, soit en décrétant sur un si grand nombre de prévenus, qu'il y avait ou qu'il n'y avait lieu à accusation? Renvoyer d'accusation Mirabeau ou Philippe-Egalité, ou envoyer Lessart à Orléans, n'était-ce pas faire les fonctions de juges? Fen conclut que ces pondérateurs; comme Mirabeau les appelait, qui parlent sans cesse d'équilibre et de balancement de pouvoirs, ne croient pas eux-mêmes à ce qu'ils disent. Est-ce qu'on peut contester, par exemple, que la nation, puisqu'elle exerce la toute-puissance de la souveraineté, ne cumule pas tous les pouvoirs? Est-ce qu'on peut contester que la nation ne puisse déléguer, à son gré, telle portion de ses pouvoirs, et à qui bon lui semble? Est-ce qu'on peut nier que la nation nous ait revêtus, ici, cumulativement de ses pouvoirs, et pour juger Louis XVI et pour faire la Constitution? On peut parler de l'équilibre des pouvoirs, et de la nécessité de le

maintenir, quand le peuple, comme en Angleterre n'exerce sa souveraineté que dans le temps des élections.

Mais quand la nation, le souverain, est en activité permanente, comme autrefois à Athènes et dans Rome, et aujourd'hui en France, où le droit de sanctionner les lois est reconnu lui appartenir, et où il peut tous les jours s'assembler dans ses municipalités et sections, et révoquer ses mandataires infidèles; on ne voit plus cette grande nécessité de maintenir l'équilibre des pouvoirs alors que c'est le peuple qui, de son bras de fer, tient lui-même suspendu les deux plats de la balance, prêt à en précipiter les ambitieux et les traîtres qui voudraient la faire pencher du côté opposé à l'intérêt général. Il est évident que le peuple nous a envoyés ici pour juger le roi, et lui présenter une Constitution. La première de ces deux conditions est-elle donc si difficile à remplir? Et avons-nous autre chose à faire sur-le-champ que ce que fit le consul Brutus, quand le peuple le commit pour juger lui-même ses deux fils, et qu'il se servit de cette pierre de touche, comme il s'en sert aujourd'hui pour éprouver la Convention? Il les fit venir devant son tribunal, comme vous devez faire venir Louis XVI devant vous. Il leur produisit les preuves de leur conspiration, comme vous devez produire à Louis XVI cette multitude de preuves accablantes de ses

complots. Ils ne purent rien répondre à la déposition de l'esclave, comme Louis XVI ne pourra rien répondre à la correspondance de la Porte, et à cette foule de preuves écrites, qu'il soldait ses gardes du corps à Coblenz et trahissait la nation; et il ne vous restera plus qu'à prouver comme Brutus au peuple romain, que vous êtes dignes de commencer la République et sa Constitution, et à apaiser les mânes de cent mille citoyens qu'il a fait périr, en prononçant le même jugement : *I, victor, deligam ad palum.*

LE
VIEUX CORDELIER

JOURNAL RÉDIGÉ

PAR CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ A LA CONVENTION, DOYEN DES JACOBINS

LE VIEUX CORDELIER

VIVRE LIBRE OU MOURIR!

N^o I^{er} 1

Quintidi frimaire, 2^e décade,
l'an II de la République une et indivisible (5 déc. 1793).

Dès que ceux qui gouvernent seront haïs, leurs
concurrents ne tarderont pas à être admirés.
(MACHIAVEL.)

O Pitt! je rends hommage à ton génie!
Quels nouveaux débarqués de France en An-
gleterre t'ont donné de si bons conseils, et

1 Lorsque Camille, cet artiste en révolution, s'aperçut que le sang humain coulait avec l'encre de ses pamphlets, ses entrailles s'émurent et sa sensibilité se souleva. Mérite vulgaire, et dont il ne faudrait faire honneur qu'à délicatesse de sa fibre. Mais ce qui fut son mérite propre, ce qui est sa gloire, c'est d'avoir voulu ramener la Révolution au respect de la conscience, c'est d'avoir appelé de la terreur à la justice, c'est d'avoir eu, à l'honneur éternel de sa mémoire, le courage de son émotion et de sa sensibilité; c'est d'avoir poussé ce cri de justice, qui a rempli et immortalisé les pages du *Vieux Cordelier*.

(MARC DUFRAISSE, *la Libre Recherche*, 1857.)

des moyens si sûrs de perdre ma patrie? Tu as vu que tu échouerais éternellement contre elle, si tu ne t'attachais à perdre, dans l'opinion publique, ceux qui, depuis cinq ans, ont déjoué tous tes projets. Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il fallait vaincre; qu'il fallait faire accuser de corruption précisément ceux que tu n'avais pu corrompre, et d'attiédissement ceux que tu n'avais pu attiédir. Avec quels succès, depuis la mort de Marat, tu as poussé les travaux du siège de leur réputation, contre ses amis, ses preux compagnons d'armes, et le navire Argo des vieux cordeliers!

C'est hier surtout, à la séance des jacobins, que j'ai vu tes progrès avec effroi, et que j'ai senti toute ta force, même au milieu de nous. J'ai vu, dans ce berceau de la liberté, un Hercule près d'être étouffé par tes serpents tricolores. Enfin, les bons citoyens, les vétérans de la Révolution, ceux qui en ont fait les cinq campagnes, depuis 1789, ces vieux amis de la liberté, qui, depuis le 12 juillet, ont marché entre les poignards et les poisons des aristocrates et des tyrans, les fondateurs de la République, en un mot, ont vaincu. Mais que cette victoire même leur laisse de douleur, en pensant qu'elle a pu être disputée si longtemps dans les jacobins! La victoire nous est restée parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de

Robespierre est debout; parce qu'il a donné la main à son émule de patriotisme, notre président perpétuel des anciens cordeliers, notre Horatius Cocles qui, seul, avait soutenu sur le pont tout l'effort de Lafayette et de ses quatre mille Parisiens assiégeant Marat, et qui semblait maintenant terrassé par le parti de l'étranger. Déjà fort du terrain gagné pendant la maladie et l'absence de Danton, ce parti, dominateur insolent dans la société, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincans de sa justification, dans les tribunes, huait, et dans le sein de l'assemblée, secouait la tête, et souriait de pitié, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pitt. Robespierre, les oisifs que la curiosité avait amenés hier à la séance des jacobins, et qui ne cherchaient qu'un orateur et un spectacle, en sont sortis ne regrettant plus ces grands acteurs de la tribune, Barnave et Mirabeau, dont tu fais oublier souvent talent de la parole. Mais la seule louange digne de ton cœur, est celle que t'ont donnée

tous les vieux cordeliers, ces glorieux confesseurs de la liberté, décrétés par le Châtelet et par le tribunal du sixième arrondissement, et fusillés au Champ de Mars. Dans tous les autres dangers dont tu as délivré la République, tu l'as sauvée seul.

Le nocher, dans son art, s'instruit pendant l'orage.

Je me suis instruit hier ; j'ai vu le nombre de nos ennemis ; leur multitude m'arrache de l'hôtel des Invalides, et me ramène au combat. Il faut écrire ; il faut quitter le crayon lent de l'histoire de la Révolution, que je traçais au coin du feu, pour reprendre la plume rapide et haletante du journaliste, et suivre, à bride abattue le torrent révolutionnaire. Député consultant que personne ne consultait plus depuis le 3 juin, je sors de mon cabinet et de ma chaise à bras, où j'ai eu tout le loisir de suivre, par le menu, le nouveau système de nos ennemis dont Robespierre ne vous a présenté que les masses, et que ses occupations au Comité du salut public ne lui ont pas permis d'embrasser, comme moi, dans son entier. Je sens de nouveau ce que je disais, il y a un an, combien j'ai eu tort de quitter la plume périodique, et de laisser le temps à l'intrigue de frelater l'opinion des départements et de corrompre cette mer immense par une foule de journaux, comme par autant

de fleuves qui y portaient sans cesse des eaux empoisonnées. Nous n'avons plus de journal qui dise la vérité, du moins toute la vérité. Je rentre dans l'arène avec toute la franchise et le courage qu'on me connaît.

Nous nous moquions, il y a un an, avec grande raison, de la prétendue liberté des Anglais, qui n'ont pas la liberté indéfinie de la presse ; et cependant quel homme de bonne foi osera comparer aujourd'hui la France à l'Angleterre, pour la liberté de la presse ! Voyez avec quelle hardiesse le *Morning Chronicle* attaque Pitt et les opérations de la guerre ? Quel est le journaliste, en France, qui osât relever les bévues de nos comités, et des généraux, et des jacobins, et des ministres, et de la Commune, comme l'opposition relève celle du ministère britannique ? Et moi Français, moi Camille Desmoulins, je ne serai pas aussi libre qu'un journaliste anglais ! je m'indigne à cette idée. Qu'on ne dise pas que nous sommes en révolution, et qu'il faut suspendre la liberté de la presse pendant la Révolution. Est-ce que l'Angleterre, est-ce que toute l'Europe n'est pas aussi en état de révolution. Les principes de la liberté de la presse sont-ils moins sacrés à Paris qu'à Londres, où Pitt doit avoir une si grande peur de la lumière ! Je l'ai dit, il y a cinq ans, ce sont les fripons qui craignent les réverbères. Est-ce que, lorsque, d'une part, la servitude et la vénalité

tiendront la plume, et de l'autre, la liberté et la vertu, il peut y avoir le moindre danger que le peuple, juge dans ce combat, puisse passer du côté de l'esclavage? Quelle injure ce serait faire à la raison humaine, que de l'appréhender! Est-ce que la raison peut craindre le duel de la sottise? Je le répète, il n'y a que les contre-révolutionnaires, il n'y a que les traîtres, il n'y a que Pitt, qui puissent avoir intérêt à défendre, en France, la liberté la liberté même indéfinie de la presse; et la liberté, la vérité, ne peuvent jamais craindre l'écrivoire de la servitude et du mensonge.

Je sais que, dans le maniement des grandes affaires, il est permis de s'écarter des règles austères de la morale; cela est triste, mais inévitable. Les besoins de l'Etat et la perversité du cœur humain rendent une telle conduite nécessaire, et ont fait de sa nécessité la première maxime de la politique. Si un homme en place s'avisait de dire tout ce qu'il pense, tout ce qu'il sait, il exposerait son pays à une perte certaine. Que les bons citoyens ne craignent donc point les écarts et l'intempérance de ma plume. J'ai la main pleine de vérités, et je me garderai bien de l'ouvrir en entier; mais j'en laisserai échapper assez pour sauver la France et la République, une et indivisible.

Mes collègues ont tous été si occupés et emportés par le tourbillon des affaires, les uns

dans des comités, les autres dans des missions, que le temps leur a manqué pour lire, je dirai presque pour méditer. Moi qui n'ai été d'aucune mission, d'aucun comité où l'on eût quelque chose à faire; qui, au milieu de cette surcharge de travaux de tous mes collègues montagnards, pour l'affermissement de la République, ai composé, presque à moi seul (qu'ils me passent l'expression), leur comité de lecteurs et de penseurs, me serait-il permis, au bout d'un an, de leur présenter le rapport de ce comité, de leur offrir les leçons de l'histoire, le seul maître, quoi qu'on en dise, de l'art de gouverner, et de leur donner les conseils que leur donneraient Tacite et Machiavel, les plus grands politiques qui aient jamais existé

LE VIEUX CORDELIER

N° II ¹

Décadi 20 frimaire,
l'an II de la République, une et indivisible (10 déc. 1793).

On me reprochait sans cesse mon silence, et peu s'en fallait qu'on ne m'en fit un crime. Mais si c'est mon opinion, et non des flagorneries qu'on me demande, à quoi eût-il servi

¹ C'est le 5 qu'avait paru le premier numéro du *Vieux Cordelier*. Les terribles n'en furent pas contents; Robespierre n'en fut pas satisfait non plus, et il demeura convenu, entre Camille et lui, qu'avant de faire tirer sa feuille, le journaliste en soumettrait les épreuves à ce censeur paternel et infallible.

Aussi le deuxième numéro se ressent-il de l'influence du correcteur. C'est Robespierre, je n'en doute pas, qui inspira cette diatribe, violente, fanatique, contre Chaumette et Cloutz. Le jour où Camille porta la main sur Chaumette et sur Cloutz, il fit plus qu'une étourderie d'écolier soufflé par son « cher camarade » Robespierre, plus qu'une faute d'Etat; il commît une faute de cœur, un fratricide. L'histoire a-t-elle le droit d'être plus sévère encore? Camille aurait-il eu peur? Attaqué depuis longtemps aurait-il voulu donner des gages à ceux qui l'avaient lancé et relancé quelques jours auparavant? Aurait-il cherché son salut dans une lâcheté cruelle? Je n'ose le présumer. Mais il me sera bien permis de regretter sa victime, de déplorer la mort d'Anacharsis Cloutz. C'est un des crimes de la Terreur. Après cela, s'il était permis de trouver jolie la phrase qui égorge, ce pamphlet est admirable. C'est

de parler, pour dire à un si grand nombre de personnes : Vous êtes des insensés ou des contre-révolutionnaires, de me faire ainsi deux ennemis irréconciliables, l'amour-propre piqué, et la perfidie dévoilée, et de les déchaîner contre moi en pure perte, et sans profit pour la République; car les insensés ne m'auraient pas cru, et je n'aurais pas changé les traitres? La vérité a son point de maturité, et elle était encore trop verte. Cependant je suis honteux d'être si long-temps poltron. Le silence de la circonspection peut commander aux autres citoyens, ses devoirs le défendent à un représentant. Soldat rangé en bataille, avec mes collègues, autour de la tribune, pour dire, sans crainte, ce que je crois de plus utile au Peuple français, me taire serait déserteur. Aussi bien ce que j'ai fait, ce que j'ai écrit, depuis cinq ans, pour la Révolution; mon amour inné pour le gouvernement républicain, seule constitution qui convienne à quiconque n'est pas indigne du nom d'homme; deux frères, les seuls que j'avais, tués en combattant pour la liberté, l'un au siège de Maëstricht, et l'autre dans la Vendée; et ce dernier coupé en morceaux, par la haine que les royalistes

toujours la même verve; jamais manche de poignard ne fut mieux sculpté, ciselé avec plus de goût, ni lame mieux affilée et plus artistement damasquinée. Mais c'est toujours un couteau.

(MARC DUFRAISSE, *la Libre Recherche*, 1857).

et les prêtres portent à mon nom; tant de titres à la confiance des patriotes, écartent de moi tout soupçon; et quand je vais visiter les plaies de l'Etat, je ne crains point que l'on confonde avec le stylet de l'assassin la sonde du chirurgien.

Dès le premier mois de notre session, il y a plus d'un an, j'avais bien reconnu quel serait désormais le plus grand danger, disons mieux, le seul danger de la République, et je m'exprimais dans un discours distribué à la Convention contre son décret du 27 octobre, rendu sur la motion de Gensonné, qui excluait les membres de toutes les fonctions publiques pendant six ans, piège grossier des girondins; Il ne reste plus à nos ennemis d'autre ressource que celle dont usa le sénat de Rome, quand, voyant le peu de succès de toutes ses batteries contre les Gracques, il s'avisait, dit Saint-Réal, de cet expédient pour perdre les patriotes : ce fut d'engager un tribun d'enchérir sur tout ce que proposerait Gracchus; et à mesure que celui-ci ferait quelque motion populaire, de tâcher d'en faire une bien plus populaire encore, et de tuer ainsi les principes et le patriotisme par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à l'extravagance. Le jacobin Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villes conquises, le-ci devant feuillant Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à

16 sous, Drusus mettait à 8 le maximum. Ce qui lui réussit si bien, que, dans peu, le forum trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidirent pour leur véritable défenseur qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica, dans la première insurrection morale.

J'étais tellement convaincu que ce n'est que de ce côté qu'on pourrait entamer les patriotes et la République, qu'un jour me trouvant au comité de défense générale, au milieu de tous les docteurs brissotins et girondins, au moment de la plus grande déflagration de leur colère contre Marat, et feignant de croire à leur amour pour la liberté : « Vous direz tout ce qu'il vous plaira, interrompis-je ; Marat, contre qui vous demandez un décret d'accusation, est peut-être le seul homme qui puisse sauver la République, d'un côté dont personne ne se doute, et qui est cependant la seule brèche praticable pour la contre-révolution. » A ce mot de brèche praticable pour la contre-révolution, vous eussiez vu Guadet, Brissot, Genonné, qui d'ailleurs affectaient beaucoup de mépris pour mes opinions politiques, montrer, en croisant les bras tous à la fois, qu'ils renonçaient à la parole qu'auparavant ils s'étaient disputée, pour apprendre quel était ce côté faible de la place où Marat était notre seul retranchement, et me dire avec empresse-

ment de m'expliquer. Il était une heure ou deux. Le comité de défense générale était garni, en ce moment, d'un assez grand nombre de députés, et je ne doute pas qu'il ne se trouve de mes collègues qui se rappellent très bien cette conversation.

« Il n'y a qu'à rire de vos efforts, leur dis-je, contre la Montagne, tant que vous nous attaquez par le marais et le côté droit. On ne peut nous prendre que par les hauteurs, et en s'emparant du sommet comme d'une redoute, c'est-à-dire en captant les suffrages d'une multitude imprudente, inconstante, par des motions plus populaires encore que celles des vieux cordeliers, en suscitant des patriotes plus chauds que nous, et de plus grands prophètes que Marat. Pitt commence à s'en douter, et je le soupçonne de nous avoir envoyé à la barre ces deux députations qui vinrent dernièrement avec des pétitions, telles que nous-mêmes, de la cime de la Montagne, paraissions tous des modérés, en comparaison. Ces pétitions, l'une, je crois, des boulangers, et l'autre de je ne me souviens pas quelle section, avaient d'abord été extrêmement applaudies des tribunes. Heureusement nous avons Marat qui, par sa vie souterraine et ses travaux infatigables, est regardé comme le maximum du patriotisme, et a cette possession d'état si bien établie, qu'il semblera toujours au peuple, qu'au delà de ce que propose Ma-

rat, il ne peut y avoir que délire et extravagances, et qu'au delà de ses motions il faut écrire comme les géographes de l'antiquité, à l'extrémité de leurs cartes : Là, il n'y a plus de cités, plus d'habitations; il n'y a que des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans. Aussi, dans ces deux occasions, Marat, qui ne manque point de génie en politique, et qui a vu d'abord où tendaient ces pétitions, s'est-il empressé de les combattre; et il n'a eu besoin que de quelques mots, et presque d'un signe de tête, pour faire retirer aux tribunes leurs applaudissements. Voilà, concluais-je, le service immense que lui seul, peut-être, est en mesure de rendre à la République. Il empêchera toujours que la contre-révolution ne se fasse en bonnets rouges, et c'est la seule manière possible de la faire. »

Aussi, depuis la mort de ce patriote éclairé et à grand caractère, que j'osais appeler, il y a trois ans, le *divin* Marat, c'est la seule marche que tiennent les ennemis de la République; et j'en atteste soixante de mes collègues! Combien de fois j'ai gémi, dans leur sein, des funestes succès de cette marche! Combien de fois, depuis trois mois, je les ai entretenus, en particulier, de mes frayeurs qu'ils traitaient de ridicules, quoique depuis la Révolution sept à huit volumes déposent en ma faveur que si je n'ai pas toujours bien connu les personnes, j'ai toujours bien jugé les événements! Enfin,

Robespierre, dans un premier discours dont la Convention a décrété l'envoi à toute l'Europe, a soulevé le voile. Il convenait à son courage et à sa popularité d'y glisser adroitement, comme il a fait, le grand mot, le mot salutaire, que Pitt a changé de batteries; qu'il a entrepris de faire, par l'exagération, ce qu'il n'avait pu faire par le modérantisme, et qu'il y avait des hommes, patriotiquement contre-révolutionnaires, qui travaillaient à former, comme Roland, l'esprit public et à pousser l'opinion en sens contraire, mais à un autre extrême, également fatal à la liberté. Depuis, dans deux discours non moins éloquents, aux jacobins, il s'est prononcé, avec plus de véhémence encore, contre les intriguants qui, par des louanges perfides et exclusives, se flattaient de le détacher de tous ses vieux compagnons d'armes, et du bataillon sacré des cordeliers, avec lequel il avait tant de fois battu l'armée royale. A la honte des prêtres, il a défendu le Dieu qu'ils abandonnaient lâchement. En rendant justice à ceux qui, comme le curé Meslier, abjuraient leur métier par philosophie, il a mis à leur place ces hypocrites de religion qui, s'étant faits prêtres pour faire bonne chère, ne rougissaient pas de publier eux-mêmes leur ignominie, en s'accusant d'avoir été si longtemps de vils charlatans, et venaient nous dire à la barre :

Citoyens, j'ai menti soixante ans pour mon ventre.

Quand on a trompé si longtemps les hommes, on abjure. Fort bien. Mais on cache sa honte; on ne vient pas s'en parer, et on demande pardon à Dieu et à la Nation.

Il a mis à leur place ces hypocrites de patriotisme, qui, aristocrates dans l'Assemblée constituante, et évêques connus par leur fanatisme, tout à coup éclairés par la raison, montaient les premiers à l'assaut de l'église Saint-Roch, et par des farces indécentes et indignes de la majesté de la Convention, s'efforçaient de heurter tous les préjugés, et de nous présenter à l'Europe comme un peuple d'athées, qui, sans constitution comme sans principes, abandonnés à l'impulsion du patriote du jour et du jacobin à la mode, proscrivaient et persécutaient tous les cultes, dans le même temps qu'ils en juraient la liberté. A la tête de ces hommes, qui, plus patriotes que Robespierre, plus philosophes que Voltaire, se moquaient de cette maxime si vraie,

Si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer,

on distinguait Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain. Cloots est Prussien; il est cousin germain de ce Proly, tant dénoncé. Il a travaillé à la *Gazette universelle* où il a fait la guerre aux patriotes, je crois, dans le temps du Champ de Mars. C'est Guadet et Vergniaud qui ont été ses parrains, et l'ont fait naturaliser citoyen français, par décret de

l'Assemblée législative. Par reconnaissance, il a voté, dans les journaux, la régence au vertueux Roland. Après ce vote fameux, comment peut-il prendre tous les jours effrontément place à la cime de la Montagne? Le patriote Cloots, dans la grande question de la guerre, a offert 12 mille francs à la barre, en don patriotique, pour les frais de l'ouverture de la campagne, afin de faire prévaloir l'opinion de Brissot qui, comme Cloots, voulait faire la guerre au genre humain, et le municipaliser. Quoiqu'il ait des entrailles de père pour tous les hommes, Cloots semble en avoir moins pour les nègres; car, dans le temps, il combattait pour Barnave contre Brissot, dans l'affaire des colonies; ce qui montre une flexibilité de principes, et une prédilection pour les blancs, peu digne de l'ambassadeur du genre humain. En revanche, on ne peut donner trop d'éloges à son zèle infatigable à prêcher la République une et indivisible des quatre parties du monde, à sa ferveur de missionnaire jacobin, à vouloir guillotiner les tyrans de la Chine et du Monomotapa. Il n'a jamais manqué de dater ses lettres, depuis cinq ans, de Paris, chef-lieu du globe; et ce n'est pas sa faute, si les rois de Danemark, de Suède gardent la neutralité, et ne s'indignent pas que Paris se dise orgueilleusement la métropole de Stockholm et de Copenhague. Eh bien! c'est ce bon montagnard qui, l'autre

jour, après souper, dans un accès de dévotion à la raison, et de ce qu'il appelle son *zèle pour la maison du seigneur genre humain*, courut, à onze heures du soir, éveiller, dans son premier somme, l'évêque Gobel, pour lui offrir ce qu'il appelait une couronne civique, et l'engager à se déprêtriser solennellement le lendemain à la barre de la Convention. Ce qui fut fait, et voilà comme notre Prussien Cloots donnait à la France ce signal de subversion et l'exemple de courir sus à tous les sacristains.

Certes je ne suis pas un cagot, et le champion des prêtres. Tous ont gagné leurs grands revenus, en apportant aux hommes un mal qui comprend tous les autres, celui d'une servitude générale, en prêchant cette maxime de saint Paul : *Obéissez aux tyrans* ; en répondant comme l'évêque O'Neal à Jacques I^{er}, qui lui demandait s'il pouvait puiser dans la bourse de ses sujets : « A Dieu ne plaise que vous ne le puissiez ; *vous êtes le souffle de nos narines* ; » ou comme le Tellier à Louis XIV : *Vous êtes trop bon roi ; tous les biens de vos sujets sont les vôtres*. On a terminé le chapitre des prêtres et de tous les cultes qui se ressemblent, et sont tous également ridicules, quand on a dit que les Tartares mangent les excréments du grand Lama, comme des friandises sanctifiées. Il n'y a si vile tête d'oignon qui n'ait été révéérée à l'égal de Jupiter. Dans

le Mogol, il y a encore une vache qui reçoit plus de génuflexions que le bœuf Apis qui a sa crèche garnie de diamants, et son étable voûtée des plus belles pierres de l'Orient, ce qui doit rendre Voltaire et Rousseau moins fiers de leurs honneurs du Panthéon ; et Marc Polo nous fait voir les habitants du pays de Cardandan adorant chacun le plus vieux de la famille, et se donnant, par ce moyen, la commodité d'avoir un dieu dans la maison et sous la main. Du moins ceux-ci ont nos principes d'égalité ; et chacun est dieu à son tour.

Nous n'avons pas le droit de nous moquer de tous ces imbéciles, nous, Européens, qui avons cru si longtemps « *que l'on gobait un Dieu, comme on avale une huître*, » et notre religion avait ce mal par-dessus les autres, que l'esclavage et le papisme sont deux frères qui se tiennent par la main, qu'ils ne sont jamais entrés dans un pays l'un sans l'autre. Aussi tous les Etats libres, en tolérant tous les cultes, ont-ils pros crit le papisme seul avec raison, la liberté ne pouvant permettre une religion qui fait de la servitude un de ses dogmes. J'ai donc toujours pensé qu'il fallait retrancher au moins le clergé du corps politique, mais pour cela il suffisait d'abandonner le catholicisme à sa décrépitude, et le laisser finir de sa belle mort qui était prochaine. Il n'y avait qu'à laisser agir la raison et le ridicule sur l'entendement des peuples, et avec

Montaigne, regarder *les églises comme des petites-maisons d'imbéciles qu'il fallait laisser subsister* jusqu'à ce que la raison eût fait assez de progrès, *de peur que ces fous ne devinssent des furieux.*

Aussi ce qui m'inquiète, c'est de ne pas m'apercevoir assez des progrès de la raison humaine parmi nous. Ce qui m'inquiète, c'est que nos médecins politiques eux-mêmes ne comptent pas assez sur la raison des Français, pour croire qu'elle puisse être dégagée de tout culte. Il faut à l'esprit humain malade, pour le bercer, le lit, plein de songes, de la superstition; et à voir les processions, les fêtes qu'on institue, les autels et les saints sépulcres qui se lèvent, il me semble qu'on ne fait que changer de lit le malade; seulement on lui retire l'oreiller de l'espérance d'une autre vie. Comment le savant Cloots a-t-il pu ignorer qu'il faut que la raison et la philosophie soient devenues plus communes encore, plus populaires qu'elles ne le sont dans les départements, pour que les malheureux, les vieillards, les femmes puissent renoncer à leurs vieux autels, et à l'espérance qui les y attache? Comment peut-il ignorer que la politique a besoin de ce ressort; que Trajan n'eut tant de peines de subjuguier les Daces, que parce que, disent les historiens, à l'intrépidité des barbares ils joignaient une persuasion plus intime de l'existence du palais

d'Odin, où ils recevraient, à table, le prix de leur valeur. Comment peut-il ignorer que la liberté elle-même ne saurait se passer de cette idée d'un Dieu rémunérateur, et qu'aux Thermopyles, le célèbre Léonidas exhortait ses trois cents Spartiates, en leur promettant le brouet noir, la salade et le fromage chez Pluton *apud inferos cœnaturi!* Comment peut-il ignorer que la terreur de l'armée victorieuse de Gabinus ne fut pas assez forte pour contenir le peuple d'Alexandrie, qui faillit exterminer ses légions, à la vue d'un chat tué par un soldat romain! Et dans le fameux soulèvement des paysans de Suède contre Gustave Ericson, toute leur pétition se réduisait à ce point : « Qu'on nous rende nos cloches. » Ces exemples prouvent avec quelle circonspection on doit toucher au culte. Pour moi, je l'ai dit, le jour même où je vis Gobel venir à la barre avec sa double croix, qu'on portait en triomphe devant le philosophe Anaxagoras¹, si ce n'était pas un crime de lèse-Montagne de soupçonner un président des jacobins et un procureur de la Commune, tels que Cloots et Chaumette, je serais tenté de croire, qu'à la nouvelle de Barrère du 21 septembre, « la Vendée n'existe plus, » le roi de Prusse s'est écrié dououreusement : « Tous nos efforts échoueront donc contre la République, puisque le noyau

¹ Chaumette.

de la Vendée est détruit, » et que l'adroit Lucchesini, pour le consoler, lui aura dit : « Héros invincible, j'imagine une ressource ; laissez-moi faire. Je paierai quelques prêtres pour se dire charlatans ; j'enflammerai le patriotisme des autres, pour faire une pareille déclaration. Il y a, à Paris, deux fameux patriotes qui seront très propres, par leurs talents, leur exagération, et leur système religieux bien connu, à nous seconder, et à recevoir nos impressions. Il n'est question que de faire agir nos amis, en France, auprès des deux grands philosophes, Anacharsis et Anaxagoras, de mettre en mouvement leur bile, et d'éblouir leur éivisme par la riche conquête des sacristies. » J'espère que Chaumette ne se plaindra pas de ce numéro, et le marquis de Lucchesini ne peut parler de lui en termes plus honorables. « Anacharsis et Anaxagoras croiront pousser à la roue de la raison, tandis que ce sera à celle de la contre-révolution ; et bientôt, au lieu de laisser mourir en France, de vieillesse et d'inanition, le papisme, prêt à rendre le dernier soupir sans procurer à nos ennemis aucun avantage, puisque le trésor des sacristies ne pouvait échapper à Cambon, par la persécution et l'intolérance contre ceux qui voudraient messer et être messés, je vous réponds de faire passer force recrues constitutionnelles à Lescure et à la Roche-Jacquelin. »

TABLE DES MATIÈRES

du

TOME DEUXIÈME

	Pages.
Epître à Nosseigneurs de Toulouse.	5
Le Discours de la Lanterne.	7
Appendice I.	63
— II.	67
— III.	69
— IV.	70
Correspondance.	73
Portefeuille de Lucile.	139
Acte de naissance d'Horace Desmoulins.	143
Opinion sur le jugement de Louis XVI.	147
Le vieux Cordelier. I.	167
— II.	177